★ Année 1947. — N° 64. Le Numéro : 2 fr. 50. Mercredi 2 Juillet 1947. ★

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DÉBATS PARLEMENTAIRES

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES :
FRANCE, COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT FRANÇAIS : 215 fr.
ÉTRANGER : 320 fr. *(pour les pays accordant une réduction de 50 °/o sur les tarifs postaux)* ET 425 fr. *(pour les autres pays).*
*(Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

**Ce numéro comprend également le compte rendu de la séance du même jour du Conseil de la République.**

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 85e SÉANCE

### 1re Séance du Mardi 1er Juillet 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Allocution de M. le président.
3. — Politique économique et financière du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations.
Discussion générale (suite) : M. Bouxom, Mlle José Dupuis, MM. Bentaleb, Hocma Ould Babana, Barel, Sourbet, Jean Crouzier, André Philip, ministre de l'économie nationale ; Kir, Louis Martel.
Renvoi de la suite de la discussion à la séance de l'après-midi.
4. — Demande d'interpellation.
5. — Règlement de l'ordre du jour.

**PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT**

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

**M. le président.** Le procès-verbal de la séance du lundi 30 juin a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

**ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT**

**M. le président.** Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour, je tiens à vous remercier pour la manifestation d'amitié dont vous m'avez honoré jeudi dernier, alors que j'étais reçu dans une autre enceinte. Notre cher vice-président, M. Bouxom, a bien voulu prononcer de cordiales paroles dont je lui resterai reconnaissant. Vous vous y êtes associés de la façon la plus touchante.

Je crois connaître et comprendre cette Assemblée ; elle enferme de nombreux talents qui ne feront que se développer. Quelle que soit la diversité de vos opinions, je vous sais tous dévoués au relèvement de cette patrie dont vous représentez les divers aspects. Aucun témoignage ne pourrait avoir pour moi plus de valeur que le vôtre.

Un autre honneur m'est survenu. Dans quelques heures, je me rendrai à l'invitation qui m'a été adressée par M. le Speaker de la Chambre des communes. Je précéderai la délégation de nos deux Assemblées que le Parlement britannique désire accueillir pour renforcer, suivant les termes de son message, l'amitié de nos deux grands pays. J'annoncerai mes collègues. Vous m'autoriserez à dire, en votre nom, à nos amis Anglais que la France, malgré les difficultés nées de ses douleurs, travaille à son redressement par tout son peuple ; qu'ils peuvent compter sur nous comme nous osons compter sur eux pour nous aider à obtenir les moyens de notre restauration et de notre sécurité ; que nous demeurons, comme eux, attachés au régime démocratique sur lequel nous ne permettrons à qui que ce soit de porter la main. *(Vifs applaudissements unanimes.)*

— 3 —

**POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU GOUVERNEMENT**

**Suite de la discussion d'interpellations.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations : 1° de M. Albert Gazier, sur la politique économique et financière du Gouvernement ; 2° de M. Viollette, sur la politique économique du Gouvernement ; 3° de M. Triboulet, sur le « dirigisme », notamment en matière de ravitaillement.

Dans la deuxième séance du 25 juin, l'Assemblée a commencé la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Bouxom. *(Applaudissements au centre.)*

**M. Bouxom.** Notre collègue M. Pflimlin, dans une intervention qui retenait l'attention générale de cette Assemblée, nous montrait que nous nous trouvions devant cet impératif: assurer à chaque citoyen de ce pays la possibilité de vivre et de faire vivre sa famille.

Dans l'état présent de la situation, il n'est possible d'y parvenir que par un grand effort de solidarité nationale et par une juste répartition des ressources nationales. Ceux qui ont du superflu doivent accepter de se restreindre pour assurer le nécessaire à ceux qui ne l'ont même pas.

Il est indispensable d'assurer à toute personne ce droit essentiel à la vie aujourd'hui gravement menacé pour un grand nombre. Notre pensée se porte vers ceux que l'on a appelés les « économiquement faibles », les petits rentiers, les vieillards, les pensionnés, les retraités. Nous n'aurons garde de les oublier.

Mais mon propos est d'entretenir l'Assemblée des travailleurs se trouvant au bas de l'échelle des salaires, des travailleurs au salaire anormalement bas qui, donnant cependant tout leur effort au travail, ne reçoivent plus de celui-ci les moyens indispensables pour vivre et faire vivre leur famille.

Certains mouvements de grève peuvent, certes, être entachés d'intentions politiques, mais un chef d'orchestre a bien des facilités pour faire élever le ton jusqu'aux clameurs de colère quand la misère et la faim prennent place parmi les travailleurs. La ménagère s'affole devant l'incessante montée du coût de la vie. Ne pouvant nourrir les siens avec un trop maigre salaire, elle ne peut cacher son tourment et sa révolte.

Et rien n'est plus grave qu'une grève voulue par les ménagères.

Les travailleurs savent qu'il y a eu la guerre, qu'ils ne peuvent espérer revenir tout de suite aux conditions d'existence d'avant-guerre, que des sacrifices sont encore nécessaires. Ils ne l'ont pas appris par des articles de journaux, mais par les dures conditions de vie qu'ils subissent. Un grand nombre d'entre eux, surtout ceux chargés de famille, sont épuisés par la course affolante des salaires et des prix, dont ils sont les victimes.

Certes, les salaires ont monté, mais beaucoup moins que le coût de la vie. Voici quelques chiffres: depuis 1939, le bœuf est 15 à 20 fois plus cher; les œufs 15 fois; les haricots, 15 fois...

**M. André Philip,** *ministre de l'économie nationale.* Ils sont libres!

**M. Bouxom.** Ils sont libres, mais encore faut-il avoir le moyen de les acheter avec un maigre revenu.

Les pommes de terre sont de 10 à 25 fois plus chères, suivant la saison...

**M. le ministre de l'économie nationale.** Elles sont libres!

**M. Bouxom.** ...le lapin 25 fois, le lait, 11 fois plus cher.

En moyenne, les denrées alimentaires essentielles sont 12 fois plus chères qu'en 1939, alors que le salaire des ouvriers qualifiés n'est que de 6 fois plus élevé qu'en 1939.

Je sais qu'il y a eu la guerre et que des sacrifices doivent être consentis par tous, mais ceux de la classe ouvrière sont d'importance: depuis 1939, le niveau de vie, le pouvoir d'achat des travailleurs a diminué de 50 p. 100.

Présentement, nous sommes à la cote d'alerte, car la vie elle-même est en danger, quand on sait que, dans les budgets familiaux, 85 p. 100 doivent être consacrés aux seuls achats de nourriture.

Nous pouvons même en juger par une expérience assez récente: l'augmentation de salaires accordée en juillet 1946. Elle fut de 20 à 25 p. 100. Par contre, l'indice des prix de détail, qui était à cette époque de 533, sautait à 675 dès le mois d'août, pour atteindre 800 en décembre 1946 et 886 au mois de mai de cette année. Et cet indice est calculé sur un ensemble d'articles dont 29 sur 34 sont des produits alimentaires.

Depuis juillet 1946, les indices font apparaître une augmentation de 65 p. 100 du coût de la vie, au regard d'une augmentation de salaires de 25 p. 100, un aménagement des allocations familiales et une augmentation de ces allocations de 10 pour 100.

Une fois de plus, se vérifie l'exactitude de l'image connue: les salaires montent par l'escalier, mais les prix, eux, montent par l'ascenseur. Une fois de plus, la preuve est faite que toute augmentation de salaires reste illusoire si, en contrepartie, les biens de consommation n'ont pas augmenté. Si le marché reste le même et s'il y a les mêmes quantités, on peut, à l'infini, multiplier les billets de banque, cela n'apportera rien de plus, hélas! à ceux qui ont faim. Voilà la preuve par des chiffres.

Mais, derrière ces chiffres, il y a la vie, le drame du budget, les sacrifices que l'on doit s'imposer, et là j'attire l'attention de l'Assemblée. Des denrées rationnées sont gardées chez le commerçant pour le consommateur; cependant, le consommateur ne peut se les procurer faute de pouvoir d'achat suffisant. On ne prend pas les confitures, les bananes, les agrumes et, en fin de quinzaine, on laisse même le lait des enfants parce qu'on ne peut pas le payer.

Interrogez les commerçants de quartiers ouvriers, ils vous diront qu'en fin de quinzaine les mamans, les ménagères se font suppliantes pour obtenir un crédit, afin de pouvoir vivre quand même. Ces commerçants doivent accepter de leur donner des marchandises à crédit et accepter ainsi les dettes de certaines familles particulièrement éprouvées par les difficultés présentes.

On comprend, dans ces conditions, le découragement des familles.

On parle actuellement de congés et on peut affirmer que, très heureusement, la S. N. C. F. exonérera de l'augmentation des tarifs certains billets de congés payés. Mais très souvent, quand vous parlez de cette question, permettez-moi de vous le dire, on vous rit au nez. Comment parler de congés, comment songer à sortir de chez soi et aller en province? Ce serait l'occasion de dépenses supplémentaires, alors que chez soi il faut déjà se restreindre, n'ayant pas le nécessaire pour vivre.

L'inquiétude grandit, il ne faut point le cacher, parce qu'on ne sait plus juguler la hausse du coût de la vie. On constate, d'avril à mai de cette année, une hausse des indices des prix de 5,9 p. 100. Cette augmentation laisse prévoir, hélas! que nous assisterons à nouveau à la course entre les prix et les salaires, les prix montant sans cesse, les salaires demeurant insuffisants et ne pouvant rattraper les prix.

L'inquiétude grandit, parce que la solution qu'on a essayé de présenter sous forme de primes à la production — il faut le dire parce que c'est vrai et, déjà, à cette tribune, on l'a dénoncé — n'est qu'un leurre. On sait très bien qu'il faudrait parler d'augmentation des salaires.

Mais, parler de primes à la production qui permettraient une amélioration des salaires, subordonnée à une augmentation de la production, pour éviter toute incidence sur les prix, c'est dans l'état présent de notre économie, faire une promesse à laquelle on n'a pas le droit de s'engager, car elle ne peut pas être tenue. (*Applaudissements au centre.*)

On a — et j'en remercie le Gouvernement — aménagé le budget et le pouvoir d'achat des familles, en donnant une compensation à la suppression des subventions économiques.

En effet, on a, à cette occasion, fixé la base de calcul des allocations familiales à 7.000 francs. Mais j'attire l'attention du Gouvernement sur le fait que cette compensation sera insuffisante. Quand il faudra rétablir le prix véritable du blé — dans la presse, on parle aujourd'hui de 1.950 francs le quintal, ce qui serait presque doubler le prix actuel — on en arrivera à présenter, aux familles populaires et aux travailleurs, le pain à 24 francs le kilogramme.

Avec le pain à 24 francs le kilogramme et le prix du lait augmenté par suite de la suppression des subventions, la compensation, les calculs sont malheureusement probants, ne suffira pas à combler la hausse du coût de la vie. L'augmentation du prix du pain et du lait sera plus forte que la compensation accordée.

Il faut arrêter cette course infernale. Nous n'en sommes plus aux moyens classiques. On ne peut essayer de « rafistoler » tant bien que mal. Un problème nous domine, s'impose à nous, avec une nécessité inéluctable: assurer la vie à chacun.

Les travailleurs le sentent bien. Dès le mois de juin 1946, quand fut annoncée brusquement une demande d'augmentation de 25 p. 100 des salaires, il y eut des protestations dans l'ensemble des milieux populaires, car ils savaient qu'ils seraient encore victimes de ce jeu facile consistant à augmenter les salaires sans améliorer réellement le pouvoir d'achat.

Les travailleurs ne veulent pas d'augmentation de salaires. Ils veulent un pouvoir d'achat suffisant, correspondant à un pouvoir de consommation réelle.

Il faut stabiliser les prix et tendre à la baisse du coût de la vie. Voilà le désir unanime des travailleurs.

Ils ajoutent — et ceci est douloureux — que, pour eux, le problème essentiel, voire le seul pour certains, c'est le problème du ravitaillement.

Qu'importent les salaires si le ravitaillement est insuffisant! Qu'importent les augmentations si l'on ne peut manger à sa faim! Voilà le premier problème à résoudre.

Devant cette situation qui devient tragique, il faut savoir ce que l'on veut et chercher les moyens de réaliser ce que l'on veut avant qu'il soit trop tard.

La vie est plus forte que nos discours. (*Rires à l'extrême gauche.*)

**M. Ramette.** Très bien!

**M. Demusois.** Parole très sage!

**M. Bouxom.** Monsieur Ramette, je m'étonne de vous voir sourire de tels propos.

Quant à moi, cette misère m'inquiète et j'essaie de voir clair dans cette situation pénible. (*Applaudissements au centre.*)

**M. Ramette.** Nous nous en sommes inquiétés bien avant vous.

**M. Bouxom.** Il n'est pas de mise de rire quand on traite de telles questions. (*Applaudissements au centre.*)

**M. Demusois.** On peut rire de vous sans rire du sujet que vous traitez.

Nous n'acceptons pas de leçon de vous, monsieur Bouxom.

**M. Bouxom.** Il y a manière de parler et de se tenir.

Ce que je dis ne peut choquer personne, il est des attitudes que nous n'admettons pas.

**M. Ramette.** Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous.

**M. Bouxom.** Il est curieux de constater qu'une certaine partie de l'Assemblée s'énerve chaque fois qu'un orateur autre que le sien traite des questions ouvrières, qui pourtant intéressent toute l'Assemblée. (*Applaudissements au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

La classe ouvrière ne doit pas être le monopole d'un parti. La classe ouvrière se trouve dans toute la France et nous sommes les représentants de toute la France. (*Nouveaux applaudissements au centre.*)

Je disais donc que la vie est plus forte que nos discours. Elle nous impose d'assurer coûte que coûte le minimum vital à ceux à qui il n'est pas garanti, sinon il n'est pas de paix sociale possible.

Quel doit être le minimum vital? On en parle beaucoup. J'ai même l'impression qu'à en trop parler, on ne saisit plus tout ce qu'il y a dans cette formule de guerre: minimum vital, c'est-à-dire la quantité incompressible d'argent indispensable pour acheter les produits nécessaires à la vie.

Le problème qui se pose pour les hommes est de disposer de la quantité indispensable d'argent, non point pour le luxe et le superflu, mais pour acheter les produits nécessaires à la vie.

Après discussions et en accord avec certaines organisations syndicales, on a fixé ce minimum vital individuel à 7.000 francs. Ne nous faisons pas d'illusion: ce chiffre est dépassé. Les études serrées faites d'après des exemples vécus montrent que c'est aux environs de 9.000 francs que se situe le minimum vital.

Mais tenons-nous en au chiffre de 7.000 francs: croyez-vous qu'il soit possible, sans attenter à sa vie, de donner un salaire inférieur à une personne seule, à un célibataire?

Si cela est vrai pour une personne seule, quel sera donc le minimum vital familial? Il faut être logique: si une personne seule ne peut vivre sans ce minimum vital, une famille ne peut non plus vivre sans un minimum vital familial.

Là aussi, chacun s'accorde: toutes les organisations syndicales, les organisations familiales, les statisticiens, M. Sauvy dans ses études officielles, pour reconnaître que la présence d'une personne dans un foyer représente un supplément de dépenses de 50 p. 100.

Si donc, et M. le ministre de l'économie nationale, je le constate, veut bien approuver cette déclaration, le minimum vital pour une personne est de 7.000 francs, il a été établi de façon précise qu'il faut 3.500 francs de plus par personne pour assurer le minimum vital familial.

Or, il faut bien constater que nous sommes très loin de ce chiffre. Si, fort heureusement, la majorité des travailleurs vivant seuls disposent du minimum vital indispensable, l'immense majorité des travailleurs chargés de famille en sont privés, ce qui revient à dire que la famille est sanctionnée et que, loin de l'aider, on néglige le problème réel qui se pose pour elle.

Pour que les portes de ce palais s'ouvrent sur la vie, faudra-t-il que les enfants et les mamans viennent battre ses murs de leurs réclamations afin d'obtenir justice?

Plus forte que les cris, les réclamations ou les mouvements de rues est la vie de nos enfants. Or, cette vie est menacée. Ces enfants peuvent-ils être les innocentes victimes des temps très durs que nous vivons? Nous les appelons à la vie et pour eux la parole célèbre s'applique: ils ont des droits sur nous. (*Applaudissements au centre.*)

Il faut donc assurer ce minimum vital qui doit correspondre à un pouvoir d'achat véritable qui ait, en contre-partie, un pouvoir de consommation réel. Il faut des salaires suffisants pour obtenir des denrées alimentaires en quantité suffisante et à des prix raisonnables.

Trop souvent, il s'est agi du porte-monnaie à remplir. Désormais, il s'agit de bouches à nourrir. Il faut le dire: les libertés secondaires doivent s'effacer devant cette liberté première qu'est la liberté de vivre. Il faut prendre les mesures propres à assurer ce droit à la vie. Si nous y manquions, nous pourrions alors redouter les pires conséquences, tant au point de vue de la santé qu'aux points de vue du moral de la nation et de l'ordre public. Si l'on a pu dire que « vendre affamé n'a pas d'oreilles », on peut dire aussi qu'il n'a plus de bras et qu'il ne lui reste que colère et révolte. On sait où cela peut mener! En vue de la solution de ce problème que nous ne pouvons éluder, que nous ne pouvons pas écarter de notre route parce qu'il s'agit de vies à sauver, le pays doit pratiquer une solidarité totale, solidarité qui doit s'exprimer dans les faits.

Ceux qui ont plus que le nécessaire doivent se restreindre pour assurer le nécessaire à ceux qui ne l'ont pas. Nos ressources doivent être réparties avec la plus grande équité. Cela suppose le resserrement de l'éventail des salaires, l'aménagement des salaires anormalement bas et l'attribution de primes de vie chère à toutes les catégories qui n'atteignent pas le minimum vital.

Bien sûr, il est légitime, en temps normal, que les augmentations de salaires se répercutent sur la totalité de l'éventail des salaires.

C'est justice: chacun doit recevoir le salaire que lui méritent sa compétence, son autorité, sa situation dans l'échelle sociale. Mais aujourd'hui, nous devons faire preuve d'esprit de sacrifice et de solidarité. Je le dis à ceux qui devront se contenter d'un large minimum vital pour permettre aux plus déshérités de vivre et pour le bien même de la nation. Celle-ci leur en sera reconnaissante et, en définitive, c'est le propre intérêt de ceux à qui nous faisons ainsi appel. (*Applaudissements au centre.*)

**M. Denis.** Que pensez-vous de la surproduction et de la spéculation?

**M. Bouxom.** Certes, on me répondra que cela représente assez peu, puisque les neuf dixièmes de la masse totale des salaires sont touchés par les salariés qui sont en bas de l'échelle, de sorte que, dit-on — mais ceci reste encore à vérifier — un dixième seulement de la masse des salaires se trouverait ainsi bloqué.

On ne conçoit pas, dans les milieux populaires, que de nombreux salariés ne disposent, en tout et pour tout, que de 7.000 francs par mois pour vivre, tandis que certains peuvent recevoir une augmentation de 9.000 francs par mois, augmentation bien supérieure, par conséquent, au salaire total d'un ouvrier.

Psychologiquement, cela est intolérable.

De même, si l'augmentation des salaires revêt un caractère général, elle aboutira, en fait, à pénaliser la légère augmentation du petit salaire, car l'excédent du minimum vital se répandra sur le marché.

Un pouvoir d'achat supplémentaire étant conféré, qui permettra de se procurer des choses essentielles que l'on ne trouve pas facilement, on verra alors ceux qui possèdent offrir des prix toujours plus élevés.

Pendant ce temps, les malheureux qui ne peuvent suivre restent condamnés à leur triste sort qui va s'aggravant.

C'est pourquoi ce serait un crime de vouloir supprimer le rationnement des denrées qui sont en quantité insuffisante et de rendre, en période de pénurie, la liberté aux secteurs dans lesquels on ne peut distribuer qu'un peu à chacun.

Ce serait, en fait, remplacer le ticket de rationnement par le billet de banque. Seuls les possédants pourraient manger à leur faim. (*Applaudissements au centre.*)

Donc, aménagement des salaires anormalement bas. Indemnités, primes de vie chère, élevant les salaires des catégories intéressées au niveau du minimum vital qui s'impose à nous. Esprit de solidarité également, que définissait d'ailleurs Léon Jouhaux quand, parlant des allocations familiales, il déclarait très justement que c'était une question de solidarité.

Il est indispensable que le taux de ces allocations soit très sensiblement augmenté. Il n'est nul besoin d'en démontrer la nécessité. Même les produits rationnés ne peuvent être achetés, les allocations actuelles ne conférant pas un pouvoir d'achat suffisant.

Il faut donc assurer rapidement — je sais qu'on ne peut y parvenir d'un seul coup — ce minimum vital familial dont je vous entretenais tout à l'heure.

Actuellement, avec un salaire de base de 7.000 francs et les allocations familiales, les ressources d'une famille de deux enfants s'élèvent à 11.200 francs, soit, pour vivre, 2.800 francs par personne et par mois. Une famille de trois enfants, dispose, sur les mêmes bases, de 14.000 francs, soit également 2.800 francs par personne.

Le minimum vital familial indispensable qui doit être octroyé sous peine de commettre une injustice grave serait, pour la famille de deux enfants, de 17.500 francs au lieu de 11.200 francs actuellement et de 21.000 francs pour la famille de trois enfants au lieu de 14.000 francs. Chaque membre de la famille disposerait ainsi d'un pouvoir d'achat de 4.370 francs.

Peut-on dire que le minimum vital familial garantissant à chacun un pouvoir d'achat mensuel de 4.370 francs — alors que, présentement, ce pouvoir d'achat n'est que de 2.800 francs — soit exagéré ?

Cet écart entre le minimum vital familial, que je viens de définir et la réalité, il est, hélas! comblé par la misère et par les privations. Vous sentez bien que cela ne peut pas durer. (*Applaudissements au centre.*)

Si l'on ne peut immédiatement — bien qu'il faille y tendre — ou le plus rapidement possible accorder le minimum vital familial absolu, il faut, tout de suite, aménager et augmenter sensiblement les allocations familiales. Or, il apparaît bien, d'après les statistiques publiées par les services officiels que la famille est pénalisée et souffre particulièrement. Nous devons protester contre ce fait.

Pourquoi ne pas appliquer au moins les lois des 20 mai et 22 août 1946 rendant automatique l'augmentation des allocations familiales et des salaires et permettant d'aligner les salaires de province sur ceux de la Seine pour fixer la base de calcul des allocations familiales? Pourquoi dans un domaine qui intéresse la fraction la plus éprouvée de la population le législateur, qui a exprimé sa volonté, n'est-il pas suivi par le Gouvernement? (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Il conviendrait d'aller au delà du vœu du législateur et d'augmenter immédiatement d'au moins 50 p. 100 toutes les allocations familiales. Ce faisant — et c'est indispensable — croyez bien que nous serons loin encore de permettre à l'ensemble des familles populaires d'accéder à une vie normale.

En appliquant l'augmentation que je préconise et en établissant le calcul sur la base de 7.000 francs, on constate que la famille de deux enfants aurait 13.300 francs, soit 3.325 francs par personne et par mois; la famille de trois enfants, 17.500 francs, soit 3.500 francs par mois et par personne. Est-il abusif de présenter une telle demande ?

Ce relèvement du pouvoir d'achat, qui ne peut être efficace, d'ailleurs, que s'il correspond à un relèvement du pouvoir de consommation, ne peut être accordé au secteur qui en a le plus besoin, celui de la famille, qu'en agissant sur les allocations familiales.

Comme je l'ai démontré, cette mesure serait non seulement la plus efficace, mais aussi la plus économique.

En effet, augmenter de 50 p. 100 les allocations familiales, c'est simplement augmenter de 6 p. 100 les cotisations sur les salaires. Le taux actuel de cotisation est de 12 p. 100; il passerait à 18 p. 100.

Si l'on ne veut pas se contenter d'accéder simplement aux désirs de la foule organisée et chercher au contraire à donner satisfaction aux besoins réels de la population de ce pays, c'est dans le sens que j'indique qu'il faut agir.

Verser un supplément de salaire de 6 p. 100 à un père de famille de trois enfants, cela représente, sur la base d'un salaire de 7.000 francs, une amélioration du pouvoir d'achat de 84 francs par personne et par mois. N'est-ce pas une dérision, alors qu'une augmentation de 6 pour cent du taux des cotisations apporterait finalement à cette famille, sous forme de relèvement des allocations familiales une amélioration du pouvoir d'achat de 700 francs par mois et par personne ?

Si l'on veut vraiment et courageusement aménager la vie du pays en fonction des besoins réels, c'est dans cette voie qu'il faut s'engager.

Cette justice distributive s'impose: il faut savoir résister à la tentation de ne satisfaire à des revendications que parce qu'elles font l'objet de pressions syndicales ou organisées. Ce qu'il faut, c'est d'abord vouloir être efficace.

Ma proposition n'a aucun caractère politique. Je ne fais qu'enregistrer les faits de la vie et ceux-ci, encore une fois, sont plus forts que nos théories et nos discours. (*Applaudissements au centre.*)

Procéder comme je viens de l'indiquer c'est répartir effectivement les ressources nationales au mieux, c'est aménager réellement le pouvoir d'achat, c'est vouloir vraiment assurer le minimum vital dans la mesure du possible, sans aggraver lourdement l'incidence sur les prix. Croyez-le bien, monsieur le ministre de l'économie nationale, quand les familles auront le pouvoir d'achat amélioré que nous réclamons pour elles, non seulement elles ne seront pas en mesure de s'adresser au marché noir pour satisfaire leurs besoins mais le marché noir lui-même sera moins florissant, parce que l'excédent dont disposent ceux qui s'y rendent sera réduit.

Ne point permettre que ces mesures soient prises rapidement, c'est, je pense l'avoir démontré à cette Assemblée, tourner le dos à la justice.

Sous prétexte que cette mesure ne nous est pas imposée par de grands mouvements de rue ou de grève, allons-nous, lâchement, laisser de côté les véritables intérêts d'une des catégories les plus intéressantes de la population de ce pays ?

Mesdames, messieurs, les enfants représentent le capital le plus précieux de la nation. C'est la santé, c'est la vie elle-même qui est en jeu. Est-ce faire montre d'économie que d'éviter simplement de répartir avec équité les ressources que nous possédons pour mieux sauvegarder l'avenir de la nation ? (*Très bien! très bien! au centre.*)

Solidarité sur le plan des ressources, minimum vital individuel, le pouvoir d'achat indispensable ne serait rien, je l'ai dit, s'il n'ouvrait le droit à un pouvoir de consommation réel. La plainte des travailleurs est unanime: « Améliorez notre ravitaillement en quantité et à un prix raisonnables. Ne laissez pas seulement à ceux qui ont de l'argent en excédent le droit de manger à leur faim. »

La justice en matière alimentaire s'impose aujourd'hui plus que jamais et en cette matière il faut être impitoyable car il s'agit d'un droit essentiel, le droit à la vie.

Dans un moment, Mlle José Dupuis traitera de ce problème du ravitaillement et présentera les suggestions du mouvement républicain populaire mais ne puis-je, dès à présent, me demander si l'on a fait preuve d'énergie suffisante pour que les quantités à consommer soient réparties au plus juste prix et selon les besoins ?

Les travailleurs ont-ils tort de ne pas admettre que le vin non distribué au rationnement se trouve chez les commerçants, mais à 75 et 80 francs le litre, et dans les débits à 20 francs le verre ? Auraient-ils tort de protester contre la généralisation facile des appellations contrôlées, qui n'a qu'un but: permettre à certains de faire fortune facilement ?

Ont-ils tort de ne pas comprendre que moins il y a de marchandises plus il y a de commerçants pour les distribuer, que moins il est possible d'assurer une répartition en fonction des demandes et plus il y a de commerçants qui interviennent pour se faire les distributeurs des rares marchandises existantes ?

On comptait en moyenne un commerçant par 8 habitants en 1914, un commerçant par 4,6 habitants en 1938. Au début de l'année 1946, 600.000 nouveaux commerçants ont ouvert boutique.

Il faut assainir la distribution.

C'est ainsi, par exemple, que dans l'arrondissement de Guingamp, il y avait avant la guerre, 10 marchands de bestiaux; il y en a maintenant 150 pour un bétail en diminution, et presque tous sont millionnaires.

Au moment où chacun trouve que la vie est trop chère on compte dix fois plus d'intermédiaires et qui empochent des millions payés par les consommateurs. (*Applaudissements au centre.*)

**M. le ministre de l'économie nationale.** Très bien!

**M. Bouxom.** Cette pléthore de commerçants avec si peu de marchandises à vendre incite aux tractations frauduleuses et à l'adhésion à un marché noir qui se manifeste sous une forme ou sous une autre, car ces commerçants, pour pouvoir subsister, ne peuvent se contenter des maigres quantités de marchandises qu'ils ont légalement le droit de vendre. Ils sont tentés de s'adresser, bien sûr, au marché noir et d'offrir les marchandises aux plus offrants.

Les intermédiaies sont trop nombreux. Ils sont inutiles; ils sont une des causes de la cherté de la vie.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Très bien!

**M. Bouxom.** Nous devons essayer de réduire leur nombre au strict minimum.

Sans cela, nous continuerons à voir — et les travailleurs n'ont point tort de trouver cela inadmissible — le kilo de pommes de terre acheté sept francs à la production en Ille-et-Vilaine, revendu vingt-quatre francs à Dieppe, comme je l'ai constaté il y a dix jours et une vingtaine de francs à Paris. Une différence aussi importante dans la période de misère que nous vivons, n'est-elle pas scandaleuse ?

La pomme de Savoie se paye 40 francs le kilo au producteur; elle est vendue 200 francs à Paris.

C'est dans ce domaine du ravitaillement que se trouvent les véritables scandales à un moment où les masses populaires ne peuvent vivre faute d'argent et de nourriture suffisante.

En admettant que des mesures en ce sens, mêmes énergiques, ne doivent pas apporter grande amélioration au ravitaillement général — mais elles auraient un caractère essentiellement psychologique — il n'est pas tolérable que les clients des

restaurants de luxe puissent se goberger en payant un repas deux ou trois mille francs. La misère pour beaucoup d'autres est telle que cela constitue une véritable provocation, une injure à ceux qui n'ont que cette somme pour vivre toute une quinzaine.

Il est admis, en Angleterre, qu'un restaurant ne peut servir un repas coûtant plus de 8 shillings, soit 200 francs. Il faudrait prendre la même mesure dans notre pays. Le prix d'un repas, quel que soit le restaurant, même avec des suppléments, ne devrait pas dépasser 200 francs. Une telle limitation permettrait au moins de respecter la misère des autres. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Certes, je le sais, cette mesure aurait surtout un effet psychologique, mais qu'on ne s'inquiète pas de ce que deviendrait les marchandises servies dans les bars de luxe et les restaurants à prix élevés, qu'on n'ait aucun souci de ce que l'on ferait de la viande achetée à prix d'or au marché noir: elle prendrait le chemin de la ville, on la trouverait sur la table des travailleurs, ce qui serait beaucoup mieux et il n'y aurait plus de bénéfices scandaleux.

Ce ne sont là, il est vrai, que des palliatifs; notre collègue, Mlle José Dupuis, vous dira, au nom de notre groupe, qu'en matière de ravitaillement nous devons pratiquer une large politique agricole.

Ce qu'il faut retenir déjà — sinon des mouvements de rue nous le rappelleraient — c'est qu'il faut réaliser la justice en matière alimentaire. Nous n'avons pas le droit de laisser subsister des occasions de scandales qui — est-il besoin de le dire ? — ne peuvent que troubler la paix sociale dont nous avons tant besoin.

Je m'excuse, mesdames, messieurs, d'avoir retenu trop longtemps votre attention.

**M. le président.** Pas du tout, monsieur Bouxom.

**M. Bouxom.** Je devais vous faire constater quelques réalités qu'il serait vain de passer sous silence.

Toute politique économique nouvelle serait vaine si elle ne répondait pas, d'abord, à cet impératif que j'indiquais au début de mon exposé: assurer le minimum vital, garantir un pouvoir de consommation vital.

Seuls ceux qui n'ont pas le courage de s'engager dans cette voie peuvent avoir la crainte de la classe ouvrière.

Quant à nous, nous lui faisons confiance. Elle a livré la bataille de la libération et sauvé la République. Elle restera sourde, dans son bon sens, aux appels et aux manœuvres, d'où qu'ils viennent, qui pourraient mettre la République en danger. (*Applaudissements au centre.*)

Elle s'est donnée sans réserve, avec un courage admirable, à cette nouvelle bataille, la bataille de la production.

Elle revendique pour les plus malheureux des siens le droit à la vie. Cela n'est-il pas légitime ?

Elle acceptera encore des sacrifices, à condition qu'ils soient équitablement répartis. Elle ne permettra pas que l'on sabote ou que l'on compromette pour des intérêts partisans, intérêts privés ou politiques, l'immense effort entrepris pour la renaissance française.

Que chacun, ouvrier, paysan, commerçant, industriel, et l'Etat le tout premier, fasse son devoir dans un esprit de solidarité totale, et ce pays de courage et de patriotisme assurera, parce qu'il le peut, s'il le veut, sa vie, aujourd'hui, demain son bien-être, et toujours son indépendance nationale. (*Applaudissements au centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mlle José Dupuis. (*Applaudissements au centre.*)

**Mlle José Dupuis.** Mesdames, messieurs, je voudrais me placer ici du point de vue des femmes et éviter les controverses de doctrine qui ont toujours éloigné les solutions au lieu de les favoriser.

Les maîtresses de maison et les mères de famille sont les grandes victimes des difficultés actuelles du ravitaillement. Elles ont trop souffert de la disette pendant les années d'occupation; elles ont passé trop d'heures debout dans ces désespérantes queues — qu'on avait appelé des files d'attente, sans doute pour les rendre plus douces — elles avaient trop attendu de la libération pour n'être pas déçues aujourd'hui.

Croyez bien, cependant, qu'elles ne s'épuisent pas en lamentations stériles ni en recherches infructueuses de responsabilités que chacun rejette sur l'autre.

Peu importe à nos ménagères que le Gouvernement soit partisan du libéralisme ou du dirigisme. Tous ces mots en « isme » qui paraissent dans les colonnes des journaux servent peut-être à cataloguer les problèmes, mais ne servent pas certainement à les résoudre.

Certains veulent tout contrôler; d'autres réclament la liberté à tout prix. Si les uns obtiennent la disparition de toutes les marchandises et les autres le rationnement le plus odieux de tous, celui du porte-monnaie, ils ont tous tort.

Les femmes savent qu'elles ont devant elles des années difficiles. Elles ont du courage pour les affronter. Elles ne demandent pas l'impossible, mais un peu de raison. Elles veulent d'abord la vérité. Il n'y a pas d'exemple que, la vérité étant connue, le peuple de France se soit dérobé à ses devoirs.

Pendant la guerre, alors qu'une puissance occupante nous cachait cette vérité, nous l'avons recherchée dans la douleur, et nous l'avons trouvée.

Maintenant que nous sommes entre nous, il est temps d'éclairer le peuple de France. Le devoir du Gouvernement, c'est d'informer et d'éclairer tous les Français, de les mettre en face de leurs responsabilités, de les appeler, tous sans exception, à prendre leur part de la bataille commune.

C'est maintenant qu'il faut gagner la paix, puisque nous voulons croire de tout notre cœur que la guerre est finie.

On parle un peu partout de la soudure. Il semble que ce soit le port à atteindre, une rive hospitalière où toute tempête s'apaisera.

Ceci est déjà une contre-vérité.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Parfaitement.

**Mlle José Dupuis.** L'an dernier, avec une belle récolte, on a voulu croire à l'abondance et on nous a fait manger notre pain blanc le premier.

Le réveil n'en a été que plus amer.

Il faut que l'on sache qu'il n'y aura pas cette année d'accalmie après la récolte, qu'il faudra dès le début incorporer des céréales secondaires au pain, et que le pain gris pour toute l'année vaut mieux que trois mois sans pain.

Il faut dire aussi que les rations seront maigres et que nous les payerons cher. J'ai lu dans la presse qu'on augmenterait le prix du pain de 2 francs 50 par kilogramme.

J'ai horreur de cette vérité distribuée au compte-gouttes.

Nous savons très bien qu'il faut augmenter le prix du blé, et que nous avons supprimé ici les subventions. Nous savons que le prix du pain dépassera 20 francs le kilo, mais nous sommes décidés à payer ce prix-là pour plus de justice. En moyenne, le pain représente, suivant le salaire, un travail journalier de cinq à quinze minutes.

Le Gouvernement a agi sagement en donnant à ceux dont le pouvoir d'achat est si faible qu'on se demande s'ils vivent ou s'ils attendent de mourir, une indemnité compensatrice de cette augmentation.

Là est la justice. Celle-ci ne consiste pas à demander au Gouvernement, c'est-à-dire au pays, de payer le pain de celui qui travaille cinq minutes pour le gagner ou même de celui qui n'a jamais travaillé.

Mes collègues agriculteurs ou économistes apporteront sans doute des considérations sur les nécessités de la production et des importations.

Je veux rester sur un plan plus modeste en me bornant aux préoccupations journalières des femmes de ce pays, aux problèmes où chaque jour se blessent les mères de famille.

On a dit, très spirituellement, mais peut-être surtout avec l'intention de faire un bon mot, que le dirigisme c'était le grain de blé dans l'estomac du porc et le grain de maïs dans celui de l'homme. Et on nous demande de toutes parts la liberté pour les céréales secondaires.

Mais qui ne voit qu'avec la prochaine récolte, si le Gouvernement rendait la liberté au marché des céréales secondaires, ce serait encore l'orge et le maïs à des prix doubles de celui du blé, et cela quel que soit d'ailleurs le prix du blé. (*Applaudissements au centre.*)

**M. le ministre de l'économie nationale.** Très bien!

**Mlle José Dupuis.** La même comédie recommencerait.

Ce n'est pas une question de doctrine économique. C'est une réalité. Et l'on peut dire que l'année prochaine le grain de blé et le grain de maïs devront se rejoindre dans l'estomac de l'homme, et que l'Etat a le devoir d'y veiller.

J'ajouterai que le pain gris doit être celui de tous. Il est scandaleux qu'aujourd'hui, où certains départements souffrent cruellement du manque de pain, on trouve, si l'on est suffisamment fortuné, du pain blanc dans l'arrière-boutique des boulangeries, fermées au commun des mortels.

Je sais bien que la répression n'est pas une bonne méthode.

Toutefois, si les boulangers savaient que leur commerce peut être fermé définitivement et qu'ils n'auront pas le droit de se rétablir, ils hésiteraient sans doute

avant de se livrer à de semblables pratiques. (*Applaudissements au centre.*)

Il n'est pas moins scandaleux que le commerce des faux tickets soit si répandu qu'on puisse s'en procurer partout sans difficulté et à des prix qui ne sont pas très élevés.

C'est aussi un scandale que les vrais tickets soient si mal gardés que tous les mois on puisse en voler des dizaines de milliers.

Ce sont tous ces abus qui ruinent la confiance des Français, qui font naître en eux ce sentiment de désespoir que ressentent ceux qu'on punit injustement, car seuls les honnêtes gens sont réellement rationnés.

Mettons un peu de propreté dans tout cela et les difficultés seront plus facilement acceptées.

La liberté totale nous rendrait-elle le bonheur ?

Nous en avons été privés si longtemps que certains maintenant semblent rêver à l'anarchie.

On réclame la liberté de la viande. Mais nous l'avons, monsieur le ministre, pourquoi ne pas le dire ? Cependant chaque semaine, en pleine période de production, les prix montent. Les boucheries parisiennes sont pleines de viande parce que les acheteurs sont ruinés.

On a beau parler du prix des transports, mais qui expliquera que la grillade de bœuf soit payée 250 francs le kilogramme à Rennes, à Angoulême ou à Figeac, et 400 francs à Paris ?

Le marché de la viande est désorganisé, et les ménagères de nos villes voudraient bien y voir clair.

Où serait l'atteinte à la liberté si les professions étaient obligées de s'organiser elles-mêmes, de se discipliner et de s'engager vis-à-vis de l'Etat ?

Nos administrations ont souvent manqué d'imagination et confondu rationnement avec organisation. Nous savons que la plupart des tickets sont inutiles, qu'ils occasionnent un travail considérable et sans fruit.

Mais qui pourra nier l'utilité d'assainir les marchés et d'éliminer des transactions les trafiquants nés du désordre ?

La réduction du nombre des cartes d'acheteurs des marchands de bestiaux est en soi une bonne mesure. Mais elle ne servira à rien si l'on ne favorise pas — à condition de ne pas l'imposer — la création d'associations professionnelles, si on ne dirige pas le marché, si on n'empêche pas le démarchage à la ferme, si l'on ne contrôle pas la circulation du bétail. (*Applaudissements au centre.*)

Toutes ces tâches ne peuvent être accomplies par l'Etat seul. Il doit travailler avec la profession, sans laquelle il ne peut rien, mais avec laquelle il peut remettre l'honnêteté en honneur.

Il doit avec elle envisager une répartition équitable sur tout le territoire, une harmonisation des prix, une politique de sécurité et de prévision pour les mois de pénurie.

Si les denrées étaient réparties équitablement, on pourrait arriver à l'égalité des Français devant le rationnement. On pourrait supprimer ces suppléments qui créent dans un même village des inégalités flagrantes.

On pourrait assouplir le système de répartition, s'acheminer par la liberté dont on parle tant, par l'intermédiaire d'un rationnement où le choix aurait sa place, et dont l'Angleterre et la Suisse nous ont donné des exemples.

Le marché de la viande est un des plus importants de tous. Par son prix excessif, la viande empêche toute harmonisation des prix agricoles. Tant que le prix de la viande sera plus élevé que celui du grain ou du lait nécessaire à la produire, nous aurons de grandes difficultés de collecte. Le prix de la viande est un prix clé, le régulateur du marché.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de donner l'occasion à l'Assemblée de discuter de l'organisation de ce marché. (*Applaudissements au centre.*)

Je pourrais passer en revue tous les produits alimentaires. Mais je veux pour aujourd'hui me borner à ces bases de notre nourriture.

On a dit, et c'est malheureusement vrai, que les deux tiers du salaire de l'ouvrier sont actuellement consacrés à sa nourriture.

On peut alors se demander avec angoisse comment il vivra lorsque la loi sur les loyers sera encore venue alourdir son budget et comment il se vêtira.

En effet, un autre grand souci des femmes est d'habiller leur famille convenablement et solidement.

On parle de réduire les importations de matières premières. C'est une dangereuse mesure, peut-être imposée par notre pauvreté, mais qui risque de tuer l'exportation future.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement envisage-t-il de donner la priorité absolue à toutes les fabrications de textiles utilitaires ?

Envisage-t-il également d'exiger de ceux qui s'engagent à effectuer ces programmes du soin, de l'intelligence et de l'honnêteté dans l'exécution ?

Nous aurons trop peu de laine, trop peu de coton pour les utiliser n'importe comment. Un programme utilitaire doit être un programme utile.

Nous sommes sûrs que plus d'un s'intéresse à ce problème. Là aussi, qu'on laisse à la profession un peu d'initiative. Mais qu'on exige d'elle une production qui réponde au souci des mères de famille, qui ne veulent pas séparer pour leurs enfants l'élégance de la solidité.

Toutes ces questions sont bien terre à terre et différentes des grandes idées souvent débattues à la tribune. C'est que les femmes ne sont pas exigeantes. Elles n'ont cure des théories.

Elles demandent simplement qu'on se penche humainement sur leurs misères et qu'on mette un peu d'ordre et de propreté dans la maison. Elles veulent que le bon sens ait le pas sur les doctrines. Elles veulent préserver la santé et l'esprit de leur famlile.

Elles demandent simplement à servir leur pays en préparant des générations qui sauront penser et lutter pour un peu plus de justice. (*Applaudissements au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bentaieb. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

**M. Bentaieb.** Mesdames, messieurs, je voudrais attirer votre attention sur la situation économique en Algérie et les anomalies que l'on peut constater.

J'ai entendu l'un de nos collègues parler de salaires ou traitements de 7.000, 14.000 et 21.000 francs par mois, pour un ouvrier ou un fonctionnaire, d'indemnités pour charges de famille.

Les fonctionnaires communaux d'Algérie souvent chargés de très nombreuse famille — il n'est pas rare qu'ils aient six ou huit enfants — touchent des indemnités presque insignifiantes, nullement en rapport avec les taux de la métropole. Vous imaginez combien lamentables sont leurs conditions de vie. Nos enfants ne sont pas considérés comme les vôtres. Cependant, vous les avez considérés comme les vôtres sur les champs de bataille.

J'appelle sur ce point l'attention de l'Assemblée. Il faut que vous nous considériez vraiment comme des hommes.

Nombre de fonctionnaires communaux, nommés par l'administration, ne gagnent que 2.000 francs par mois et ne reçoivent rien pour leurs enfants. Le dénuement les incite parfois à des actes de corruption et de rapine qui, pour être inexcusables en eux-mêmes, ont cependant une raison profonde, à laquelle la France se doit de remédier dans l'intérêt de son prestige même.

Quels sont les responsables ?

Les Français de la métropole ignorent tout. Nous les aimons. Mais il y a quelques racistes et même des musulmans malhonnêtes.

La corruption a commencé en Algérie dès 1830, et la plaie n'a jamais été désinfectée.

Les chefs de fraction, nommés par le sous-préfet, ne reçoivent pas de solde. On leur dit simplement: Vous êtes fonctionnaires, arrangez-vous.

Lors de l'établissement des rôles, le cultivateur qui possède 50 hectares ou 200 brebis s'entend dire par le chef de fraction: Si vous me donnez 1.500 francs pour nourrir mes enfants, je ne vous imposerai que pour moitié.

Le budget de l'Algérie subit les lourdes conséquences de cette malhonnêteté généralisée.

Je demande à l'Assemblée si elle entend que ce régime de corruption subsiste.

Quant aux ouvriers d'Algérie, même s'ils ont dix et douze enfants, ils ne reçoivent que 83 francs par jour. Ils sont mal vêtus, mal nourris et ils couchent par terre. Il n'est pas étonnant que, dans ce milieu, la mortalité infantile atteigne 50 p. 100.

Mais on sait faire appel à eux quand le besoin s'en fait sentir: aussi bien en 1939-1945 qu'en 1914-1918, on a envoyé un message au gouverneur général de l'Algérie pour lui demander des troupes.

La guerre finie, il convient de donner à manger à tous, de les éduquer, de chasser l'ignorance: on compte encore en Algérie trois millions d'enfants qui ne reçoivent pas la moindre instruction.

Telle est la situation en Algérie. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur la nécessité d'y apporter rapidement une amélioration. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Puisque nous sommes Français, nous devons bénéficier des mêmes lois que la métropole. Je rends hommage à ceux qui

nous ont permis d'être Français et sans lesquels je n'aurais pu monter aujourd'hui à cette tribune pour y dire le fond de ma pensée. J'espère que l'Assemblée l'entendra. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Horma Ould Babana. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Horma Ould Babana.** Mesdames, messieurs, je parlerai avec moins de passion que mon prédécesseur.

Dans la discussion de ces interpellations, je ne devrais pas intervenir puisque au fond il s'agit de la politique économique du Gouvernement dans la métropole. Il paraîtrait sage pour nos députés d'outre-mer de s'abstenir en un tel débat.

Mais il a été touché à un point un peu névralgique et délicat pour nous, élus des territoires d'outre-mer. La politique poursuivie depuis quelque temps met en jeu le sort des territoires d'outre-mer. Il semble qu'on limite peu à peu les avantages accordés à ces territoires, aussi bien sur le plan électoral que sur le plan économique. Nous craignons qu'on aboutisse à un renversement du gouvernement actuel pour lui en substituer un autre qui nous mènerait je ne sais où.

On constate depuis quelque temps une diminution sensible des contingents envoyés aux colonies. Les tissus manquent totalement, le sucre fait défaut. On se plaint qu'il n'y ait pas de véhicules, à tel point que nous sommes obligés d'utiliser des véhicules d'origine américaine et anglaise.

C'est là une très mauvaise politique pour la métropole. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Dans les territoires d'outre-mer seuls les véhicules français devraient être nombreux à circuler.

Nous demandons aussi un peu de vérité. Comme le demandait Mlle Dupuis, il faut qu'on nous dise où l'on veut nous conduire.

A l'Assemblée nationale, nous agissons contre nous-mêmes. Il faut avoir le courage de le dire parce que c'est la vérité: nous créons des difficultés au Gouvernement, et nous venons les étaler devant l'Assemblée. Cela n'est pas sérieux et relève des jeux d'enfants; or, nous ne sommes pas des enfants.

Les grèves qui ont éclaté, qu'elles soient générales ou perlées, ont été menées par des députés de l'Assemblée nationale. Nous ne nous rendons pas compte que chaque fois que nous augmentons le salaire des ouvriers, nous leur rendons la vie de plus en plus difficile. Nous n'avons pas voulu leur dire exactement ce qui est. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

En 1935, un fonctionnaire touchait 1.500 francs par mois; aujourd'hui, avec 50.000 francs il ne peut pas acheter autant qu'en 1935. Nous nous sommes servis de notre monnaie pour faire de la politique. Nous ne sommes pourtant pas à la veille des élections législatives. (*Sourires.*)

Nous avons marchandé notre monnaie pour faire de la politique. Or, une politique sans monnaie est inefficace. La monnaie exprime la volonté d'un peuple: le jour où vous réduisez à zéro la valeur de ce papier auquel il a conféré de la valeur, vous ramenez également à zéro votre propre rôle. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Aujourd'hui, la situation est difficile. Au lieu de soutenir le Gouvernement et d'affermir son autorité, c'est nous, il faut le reconnaître, qui l'empêchons de faire son travail: nous sommes tous contre lui. (*Sourires.*) Le Gouvernement ne sait plus quoi faire en présence de nos contradictions. Nous passons tout notre temps à l'interpeller et nous négligeons notre vrai travail parlementaire.

Pour nous donner satisfaction, il faudrait créer 620 places de ministre et les distribuer à tous les députés. Voilà la vérité. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

J'exprime les choses comme je les comprends. Tant que les socialistes seront au pouvoir, nos collègues communistes qui n'y sont plus nous tireront, permettez-moi l'expression, dans les jambes. (*Rires au centre.*)

Le jour où les socialistes quitteront le Gouvernement, si les communistes viennent au pouvoir je sais bien qu'alors nous serons beaucoup plus violents envers eux qu'ils ne le sont en ce moment envers nous. (*Exclamations et rires sur divers bancs.*)

Et pourtant, ce sont toujours les intérêts du peuple qui sont en jeu. Nous devons éclaircir la situation, car nous sommes en train de tromper le peuple.

Ce n'est pas en augmentant la quantité de papier que l'on donne aux ouvriers que l'on parviendra à leur donner satisfaction. Il ne sert à rien de leur dire: On est contre vous ou on est pour vous. Ce n'est pas sérieux.

Nous sommes ici plus de six cents qui représentons plus de cent vingt millions de personnes dispersées dans les cinq parties du monde. Or, nous perdons un peu la sympathie dont le monde nous entourait.

Ce ne sont pas les peuples d'outre-mer et le peuple français qui font de la mauvaise politique, mais nous, les élus de la métropole et des territoires d'outre-mer.

Nous ne voulons pas considérer les faits en eux-mêmes, nous nous cachons la vérité. Nous faisons nos affaires personnelles sans nous occuper de celles du peuple.

L'ouvrier ne s'en tient qu'aux réalités. Que lui importe de ne gagner que 50 francs, s'il peut faire vivre honnêtement sa famille avec 30 francs ? Il sera satisfait, je vous l'assure, de réaliser une économie de 20 francs.

Ce n'est pas en lui donnant beaucoup de monnaie de papier que vous le rendrez heureux. Que voulez-vous qu'il pense lorsqu'on lui demande 400 ou 500 francs pour un kilogramme de viande, tandis qu'en Afrique nous ne la payons que 40 francs ? Il faut reconnaître que la seule solution qui sauvera le pays est la politique de baisse.

Il faut dire qu'en ce moment, ce sont les colons, les capitalistes qui commandent, aussi bien dans la métropole que dans les territoires d'outre-mer. Ce n'est ni le Gouvernement, ni l'Assemblée nationale.

Chaque fois que l'Assemblée veut prendre une décision, une pression extérieure s'exerce et la menace. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Applaudissements sur divers bancs.*)

L'Assemblée est souveraine sur le papier. Elle l'est quand on veut bien qu'elle le soit, mais le jour où elle veut l'être elle-même, elle ne l'est pas du tout. Elle agit sous la pression soit du peuple, soit de certains de ses membres. Ce n'est pas ainsi que les choses devraient se passer.

Je résume ma pensée. Il nous faut suivre une politique générale de baisse des prix. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mais comment les 120 millions d'hommes qui composent l'Union française pourraient-ils s'entendre si les membres de l'Assemblée nationale ne sont pas eux-mêmes capables de s'entendre entre eux ? (*Rires et applaudissements au centre.*)

Les élus de la France d'outre-mer ne sont-ils pas considérés comme des élus de second ordre ? (*Protestations sur tous les bancs.*)

**M. le ministre de l'économie nationale.** Absolument pas.

**M. le président.** Vous êtes les égaux de tous vos collègues. (*Applaudissements.*)

**M. Horma Ould Babana.** Nous sommes des égaux! Je vous remercie, monsieur le président, de ces paroles. Je n'avais pas toujours eu cette pensée, mais je l'aurai à partir de ce moment. (*Applaudissements.*)

Nous sommes ici pour vous aider à faire une France telle qu'on pourra enseigner dans les écoles qu'il s'agit d'un grand pays de 120 millions d'habitants au lieu de dire: la France comprend 40 millions d'habitants et 60 millions de sujets coloniaux. Nous voulons vous aider surtout à faire une Union française franche et sincère. On dirait parfois que vous voulez nous soustraire une partie de ce que vous nous avez accordé. Mais, en agissant ainsi, vous vous affaiblissez vous-mêmes, et sur le territoire métropolitain même. Car les métropolitains, comme les autres, ne sont pas des sots et beaucoup se disent que si la Constitution n'a pas été respectée en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, il n'y a pas de raison pour qu'elle le soit pour la France métropolitaine.

Car la Constitution a beaucoup d'ennemis et ces ennemis sont ceux qui détiennent le pouvoir par la richesse. Ce sont tous les riches, croyez-moi, qui sont animés d'un esprit colonialiste et qui, comme tels, sont les adversaires de la Constitution et le resteront. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

**M. Jacques Duclos.** A bas le colonialisme!

**M. Horma Ould Babana.** Mais ce ne sont pas les seuls ennemis de la Constitution. Elle a aussi des adversaires en la personne des membres de l'Assemblée nationale et je peux vous dire pourquoi. (*Exclamations.*) C'est qu'il n'y a pas un parti politique qui n'espère s'approprier le pouvoir et s'emparer de ces malheureux vingt-huit portefeuilles ministériels. De là vient tout le mal. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Vous cherchez aujourd'hui à renverser un gouvernement socialiste! Pourquoi ne chercherez-vous pas, demain ou après-demain, à renverser un gouvernement républicain populaire, communiste ou du parti républicain de la liberté ? Vous devriez être au-dessus de toutes ces mesquineries. Quant à moi, pour le cas où le cabinet Ramadier serait renversé, ce cabinet qui est pour moi le Gouvernement de la vraie République démocratique, je vous conseille de choisir un président du conseil en dehors de l'Assemblée nationale, qui choisirait également en dehors d'elle tous ses ministres. De la sorte, il n'y aurait pas

de jaloux (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs.*) et on vivra en dictature!

En réalité, si vous faisiez votre travail, je ne serais pas obligé de vous dire tout cela. Augmenter les salaires de 40 ou de 50 p. 100, c'est faire une politique démagogique et trompeuse. Ce n'est en tout cas pas de la bonne besogne. L'ouvrier a, comme tout le monde, besoin d'une ferme politique de baisse des prix.

Je conclus, mes chers collègues, en vous demandant de bien vouloir réfléchir à ce que vous faites et de prendre conscience de vos devoirs ainsi que de vos responsabilités, pour que vive la France et que vive l'Union française. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barel. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Barel.** Mesdames, messieurs, j'ai hésité assez longtemps avant de venir traiter, dans cette discussion où l'économie n'est qu'un prétexte, de la question touristique. Mais il s'agit d'un problème d'ordre vraiment économique de la plus haute importance et c'est pourquoi j'ai cru nécessaire d'attirer une fois de plus l'attention de l'Assemblée sur le sujet primordial du tourisme, du thermalisme et du climatisme en France.

On en a déjà parlé, mais seulement à bâtons rompus et, si je peux dire, « à la sauvette ». Peut-être aujourd'hui pourrons-nous en parler plus longuement, pour connaître notamment la politique que le Gouvernement se propose de suivre dans ce domaine.

Le tourisme, vous le savez, pose un grand nombre de problèmes. Il touche à l'industrie hôtelière et aux transports, à de nombreuses petites industries qui se greffent sur lui et, en même temps, au commerce de luxe. C'est pour lui que se pose la question de l'exportation invisible, cette possibilité pour la France de se procurer de nombreuses devises étrangères. Il me suffira de rappeler aussi que plus d'un million de personnes avant la guerre vivaient du tourisme. Et le fait que tout cela a été souligné avec force, à cette même tribune, par plusieurs de nos collègues de tous les partis montre que notre accord est unanime sur ce sujet.

Mais je me pose souvent la question: le Gouvernement, pour sa part, est-il bien convaincu de la nécessité d'examiner avec la plus grande attention la question touristique? Veut-il vraiment faire quelque chose pour favoriser le développement du tourisme, du thermalisme et du climatisme dans notre pays? Fait-il le nécessaire pour aider l'industrie hôtelière et le crédit hôtelier? Notre pays est-il adapté aux besoins de 1947? A-t-on fait le maximum pour la reconstruction des hôtels et des pensions démolis?

Mon impression — j'ai déjà eu l'occasion de le dire à propos du budget des travaux publics — est que le Gouvernement pratique en l'occurrence une politique qui le porte par trop à « suivre le courant ». On dirait que, malgré lui, les gens voyagent; malgré lui, des touristes étrangers viennent en France et des touristes français se déplacent à travers notre pays. Deux exemples me suffiront pour montrer l'insuffisance de l'action gouvernementale en la matière.

Le premier exemple n'est qu'une constatation. On laisse actuellement se dissiper l'équipement hôtelier français. Très nombreux sont les hôtels transformés en appartements. Certes, les propriétaires ne peuvent pas toujours équilibrer leur budget; mais le Gouvernement devra examiner attentivement le cas de ces immeubles, parce qu'un jour prochain — du moins nous l'espérons — il sera indispensable d'avoir à notre disposition suffisamment de chambres et de restaurants pour accueillir les nombreux touristes.

Le deuxième exemple concerne le festival du film, de Cannes. Il nous faut presque mendier auprès du Gouvernement quelques crédits pour aider à la réalisation de cette importante manifestation internationale, qui a eu un magnifique succès en 1946 et a porté loin la renommée du cinéma français. Au moment même où l'on parle beaucoup du festival de Bruxelles, la France doit montrer qu'elle entend garder la première place dans tout ce qui touche à l'industrie cinématographique.

C'est pour toutes ces raisons que nous voudrions voir le Gouvernement examiner avec attention tous les problèmes touristiques. D'ailleurs, le moment est propice. Vous vous rappelez, en effet, qu'avant la guerre, d'autres pays en Europe avaient fait de grands efforts dans le domaine du tourisme et obtenu des résultats au détriment de la France. A l'heure présente, certains de ces mêmes pays ne sont plus aussi favorisés. L'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne ont subi des destructions. Leur situation politique n'est pas davantage favorable à une action en faveur du tourisme. Nous devons nous hâter pour profiter de l'occasion. L'Angleterre et la Suisse font de très grands efforts. Il faut que, de notre côté, nous agissions dans le même sens.

Je citerai quelques chiffres. En 1939, nous avons eu en France 1.911.000 étrangers; en 1930, deux millions, et plus tard, malgré les difficultés auxquelles nous avons eu à faire face, malgré la concurrence dont je vous ai parlé, les touristes sont restés nombreux. En 1937, 1.400.000 étrangers sont venus chez nous et 1 million en 1938. Le plan Monnet précise même qu'en 1938 notre balance commerciale avec l'étranger était équilibrée par un crédit de 17.800 millions, dans lequel le tourisme intervenait pour 4.400 millions, c'est-à-dire 25 p. 100.

La conclusion est évidente. Nous devons entreprendre une vigoureuse politique touristique. Pour cela il faut un chef d'orchestre et un chef d'orchestre visible; or, nous ne disposons que d'un chef d'orchestre clandestin (*Sourires*), le commissaire au tourisme, qui n'est, en réalité — et ici je ne fais pas une question de personne — qu'un simple chef de service, puisque le commissariat au tourisme n'est lui-même qu'un organisme technique.

Il faut qu'une véritable autorité coordonne tous les efforts, car le nombre des ministères intéressés au tourisme est considérable. Pour l'hôtellerie, c'est le ministère du ravitaillement. Le ministère des finances intervient pour établir et percevoir ces taxes sur l'hôtellerie qui soulèvent tant de protestations et qu'il faudrait aménager. Le ministère de la reconstruction doit rebâtir nos hôtels. Celui de la production industrielle doit prévoir et assurer le rééquipement de l'industrie hôtelière en draps, linge, vaisselle, couverts, etc., indispensables à la reprise de cette industrie. Le ministère des travaux publics doit organiser les transports. Le ministère des affaires étrangères s'occupe des accords internationaux pour l'entrée des devises étrangères. La publicité par la presse et la radio relève du ministre chargé de l'information. Le ministère du travail s'occupe des questions concernant le personnel, si importantes pour la bonne marche de l'industrie hôtelière. Le ministère de l'éducation nationale contrôle les écoles hôtelières, déjà nombreuses, et doit s'occuper des sites, des musées, des châteaux et de tous ces monuments historiques qui sont une des richesses de la France et un de ses principaux attraits pour les touristes étrangers. Le ministère de la santé publique s'occupe du thermalisme et du climatisme, pendant que le ministère de l'intérieur a la responsabilité des spectacles et des salles de jeux. Enfin, le ministère de l'économie nationale s'occupe des carburants, non moins indispensables au tourisme.

D'autre part, l'autorité qui coordonnera tous les efforts entrepris pour que le tourisme redevienne une industrie florissante en France doit avoir un plan. Elle doit également disposer de moyens financiers, car il s'agit en définitive de dépenses productives. Elle doit enfin être dotée de moyens de réalisation et de pouvoirs pour coordonner, en même temps que les activités de tous les services ministériels, les efforts des divers organismes privés intéressés.

Car, vous le savez, nombreuses dans ce pays sont les organisations qui s'occupent du tourisme, du thermalisme et du climatisme. Ce sont les divers syndicats d'initiative; c'est le Touring Club de France et l'Automobile-Club de France; ce sont les collectivités locales, les municipalités et les comités des fêtes. Tous ces efforts doivent être coordonnés. Il ne faut pas que, le même dimanche, se déroulent de grandes manifestations pouvant se concurrencer. Les réjouissances doivent être, au contraire, étalées dans un calendrier établi par une autorité apte à le faire, en accord avec tous les organismes intéressés.

Enfin, l'Assemblée elle-même doit avoir sa politique touristique et désigner de façon nette celle de ses commissions qui doit étudier les questions relatives au tourisme.

Actuellement, on ne sait au juste qui doit s'en occuper. Lorsqu'une proposition de loi ou de résolution est déposée sur le bureau de l'Assemblée, c'est la commission de l'éducation nationale qui en est saisie. On a fait là, pour ainsi dire, un calembour parce que dans les attributions de la commission de l'éducation nationale figure aussi la question des loisirs. Mais ces projets et propositions ne relèvent pas tellement de l'éducation nationale; en réalité, c'est le ministre des travaux publics qui est responsable du tourisme sous le prétexte que qui dit tourisme dit transport.

Selon nous, la commission qui peut, de façon très utile, s'occuper de cette question touristique est la commission des affaires économiques.

Il faut que nous nous entendions à ce sujet, pour que l'Assemblée ait elle-même une politique économique.

Je sais bien qu'à l'occasion de ce débat je ne dois pas entrer dans le domaine des affaires étrangères mais, ces jours-ci, on parle beaucoup de cette réunion des trois « grands » d'Europe, qui discutent sur le problème posé par le général Marshall. Celui-ci a dit qu'il est logique que les Etats-Unis fassent tout ce qu'ils peuvent pour aider à rétablir la santé économique du monde, sans laquelle la stabilité politique et la paix sont impossibles.

Très bien! Entendons cette voix. Il y a un excellent moyen d'aider la France, c'est de favoriser la venue de centaines de milliers de touristes américains.

Ce faisant, on rendra possible le relèvement économique du pays en contribuant à y faire entrer des dollars. En même temps, on fera plaisir à des milliers et, espérons-le, à des centaines de milliers de citoyens d'Amérique qui seront heureux, nous en sommes sûrs, de voir la France et C'y vivre pendant quelques jours.

C'est un excellent moyen pour nous de conserver nos voitures, nos tissus, de garder des objets manufacturés, des denrées dont nous avons besoin en France. Au lieu de payer nos importations avec des devises ou avec des produits français, nous pouvons les payer avec des bons de séjour.

Il faudrait pouvoir obtenir du blé, du charbon en donnant à la place des bons d'hôtel avec lesquels les touristes étrangers, et plus spécialement les touristes américains pourraient payer leur chambre dans les hôtels, les repas, des voyages, même les pourboires. Ce serait un excellent moyen pour nous d'économiser nos devises et d'en faire entrer de nouvelles.

Ces bons d'hôtel pourraient être établis de telle façon que les prix ainsi payés par les touristes étrangers correspondraient aux prix d'hôtels de leur propre pays: la spéculation, qu'il faudrait essayer d'éviter, serait supprimée.

Il existe, en effet, un scandale à ce sujet.

La revue *Les Nouvelles économiques* fournit les renseignements suivants:

« Un à deux millions de touristes dépensaient, en moyenne, annuellement, pendant l'entre-deux guerre, huit à dix milliards de francs 1939, soit environ 200 millions de dollars, bien que nos hôtels, médiocrement installés, n'aient pas pu réclamer les prix élevés pratiqués en Suisse, par exemple. L'apport britannique atteignait 50 p. 100; la participation américaine, 25 p. 100 du montant global.

« Dès la libération, le Gouvernement espérait trouver dans cette branche de notre économie un appoint sérieux en devises.

« Or, malgré tout, les recettes prévues de 25 millions de dollars, pour 1946, ont été seulement, en fait, de 20 millions.

« La perte était déjà sensible, mais elle s'amplifie dangereusement. On escomptait, en 1947, 150 millions de dollars — 18 milliards de francs —; en 1948, 275 millions de dollars; en 1949, 300 millions; en 1950, 320 millions. Ce sont là des prévisions qui sont inscrites dans le plan Monnet. Nous obtiendrons en 1947, selon toute vraisemblance, 40 millions de dollars.

« Assurément, il faudra veiller au développement d'une politique intérieure du tourisme, mais enfin, nous avons atteint le chiffre nécessaire de 500 mille voyageurs l'an dernier. Or, il est certain que ceux-ci ont dépensé en moyenne quelque chose comme 300 dollars par tête.

« Il reste qu'un marché noir insolent leur a permis de soustraire au Gouvernement français le bénéfice de leur présence. Non que beaucoup de nos hôtels aient recherché les trafiquants, mais ceux-ci sont venus leur proposer à domicile les affaires avantageuses. »

Je rappelle que c'est dans *Les Nouvelles économiques*, revue très sérieuse, que je trouve ces renseignements.

Il est, par conséquent, nécessaire de s'efforcer également de résoudre la question de la spéculation sur les devises étrangères.

Je pourrais, à ce sujet, citer les conversations que j'ai eues avec les directeurs d'hôtels de ma région, qui m'ont signalé le trafic sur les dollars, livres et autres devises.

Mais ne pensons pas qu'aux devises étrangères. Des Français circulent en France. Je sais bien que les difficultés actuelles raréfient les voyages, mais, qu'on le veuille ou non, des gens se déplacent, et il y aura des milliers de personnes, des fonctionnaires, des commerçants, des ouvriers qui, dans les prochaines semaines, partiront en vacances, bénéficiant de congés payés. Les dépenses des Français qui circulent constituent une source de revenus pour l'Etat puisque les hôtels payent des taxes.

Ainsi, une nouvelle forme du tourisme est née. Il nous a été difficile, en 1936, de faire accepter par les hôteliers l'idée de remplacer les touristes apportant beaucoup d'argent par des touristes en apportant moins mais étant beaucoup plus nombreux.

Cependant, l'idée a fait son chemin et il y a maintenant une nouvelle forme de tourisme, le tourisme collectif, le tourisme populaire, comme il y a, d'ailleurs, le thermalisme collectif, le thermalisme populaire.

Ce tourisme soit s'organiser. Il faut que le fonctionnaire, l'ouvrier, le petit commerçant, qui dispose de quelque argent et surtout de quelques jours, puisse venir à un guichet et avoir satisfaction tout de suite, au lieu de s'en aller individuellement, anarchiquement, à la recherche d'un billet et d'une station d'été ou d'hiver.

Il vaut mieux que ce tourisme soit organisé. L'embryon de cette organisation existe déjà en France, c'est « Tourisme et travail » qui, depuis 1936, a donné de ses possibilités de réalisation des preuves qui sont un sûr garant de l'avenir.

M. le ministre des travaux publics a récemment déclaré qu'il ne voulait pas aider une organisation qui serait le prolongement d'un groupement politique. M. le ministre des travaux publics s'est laissé emporter par son éloquence et, certainement, ses paroles ont dépassé sa pensée.

S'il a voulu dire que « Tourisme et travail » est influencé par un parti politique, il s'est trompé; j'en ai trouvé la preuve dans un journal syndical, l'organe de la Confédération française des travailleurs chrétiens, dans lequel je lis ce qui suit:

« Tourisme et travail » est une association reconnue et aidée par le Gouvernement, essentiellement à la disposition des adhérents des organisations syndicales qui l'ont fondé et qui se proposent d'organiser techniquement les loisirs des travailleurs.

« Aucune orientation politique, confessionnelle ou philosophique.

« Le conseil d'administration groupe des représentants de la C. F. T. C., de la C. G. T., des mouvements de jeunesse — l'Union de la jeunesse républicaine de France et les scouts de France — et quelques personnes qualifiées.

« ...Développement très rapide. En 1945, quelques milliers d'adhérents; en 1947, 1.300.000, la grande majorité étant le fait d'adhésions collectives.

« ...Campements en France, en zone d'occupation française en Allemagne, en Afrique du Nord, à la Martinique, à la Guadeloupe et dans différents territoires de l'Union française. »

Cette citation suffit, je pense, à démontrer que « Tourisme et travail » n'est pas le prolongement d'un parti, d'une formation politique, mais est, au contraire, un moyen d'union entre tous les travailleurs.

Cette forme nouvelle de tourisme, ce tourisme collectif est un complément au tourisme de luxe.

J'ai dit qu'il doit être organisé. Il doit l'être pour la satisfaction de ceux qui le pratiquent et aussi pour la prospérité de notre industrie hôtelière.

Je répète que c'est le rôle de « Tourisme et travail ».

Le secret de cette organisation, c'est d'être en accord avec les organisations syndicales, avec toutes les organisations syndicales.

« Tourisme et Travail » diminue le prix de revient des séjours de vacances en aménageant rationnellement les centres de repos — l'exploitation est moins coûteuse pour les hôteliers —, en utilisant des lieux de séjour moins connus. Les grandes stations de notre pays sont ainsi décongestionnées et l'on peut envisager des prix de pension moins élevés.

« Tourisme et Travail » compte diminuer encore le prix de revient en envisageant une saison plus longue.

Je demande à M. le ministre de l'économie nationale de faire au plus tôt le nécessaire pour que, déjà cette année — et nous espérons que pour 1948 la réalisation sera meilleure — les congés payés soient étalés sur l'année entière, au lieu de n'être accordés qu'au cours du mois d'août ou des derniers jours de juillet à fin août.

Le Gouvernement aidera ainsi tous ceux qui souhaitent se déplacer en France et désirent se donner de bonnes vacances, et toute l'industrie hôtelière et les activités annexes.

« Tourisme et Travail » a institué depuis cette année ce qu'on appelle les carnets-vacances.

Le travailleur, en prévision de son congé payé, peut verser une partie de ses économies à un carnet-vacances de « Tourisme et Travail ».

Je sais que la somme que je vais citer n'est pas élevée, mais c'est déjà un début intéressant: cette année, par les carnets-vacances, « Tourisme et Travail » a pu réunir 20 millions de francs.

Nous sommes sûrs que si l'on n'y met pas d'entraves, si l'on se convainc de l'utilité de cette organisation, « Tourisme et Travail » deviendra un organisme très utile pour le développement en France du tourisme populaire et aidera grandement les travailleurs, ouvriers, fonctionnaires, petites gens qui sont en vacances.

Je veux résumer mes quelques observations sur le tourisme en quelques propositions.

Nous estimons nécessaire d'attribuer le tourisme soit à une vice-présidence du conseil, soit au ministre de l'économie nationale, et cela dans le but de coordonner tous les services des divers ministères intéressés et tous les organismes s'occupant de tourisme et de thermalisme.

de jaloux (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs.*) et on vivra en dictature!

En réalité, si vous faisiez votre travail, je ne serais pas obligé de vous dire tout cela. Augmenter les salaires de 40 ou de 50 p. 100, c'est faire une politique démagogique et trompeuse. Ce n'est en tout cas pas de la bonne besogne. L'ouvrier a, comme tout le monde, besoin d'une ferme politique de baisse des prix.

Je conclus, mes chers collègues, en vous demandant de bien vouloir réfléchir à ce que vous faites et de prendre conscience de vos devoirs ainsi que de vos responsabilités, pour que vive la France et que vive l'Union française. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barel. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Barel.** Mesdames, messieurs, j'ai hésité assez longtemps avant de venir traiter, dans cette discussion où l'économie n'est qu'un prétexte, de la question touristique. Mais il s'agit d'un problème d'ordre vraiment économique de la plus haute importance et c'est pourquoi j'ai cru nécessaire d'attirer une fois de plus l'attention de l'Assemblée sur le sujet primordial du tourisme, du thermalisme et du climatisme en France.

On en a déjà parlé, mais seulement à bâtons rompus et, si je peux dire, « à la sauvette ». Peut-être aujourd'hui pourrons-nous en parler plus longuement, pour connaître notamment la politique que le Gouvernement se propose de suivre dans ce domaine.

Le tourisme, vous le savez, pose un grand nombre de problèmes. Il touche à l'industrie hôtelière et aux transports, à de nombreuses petites industries qui se greffent sur lui et, en même temps, au commerce de luxe. C'est pour lui que se pose la question de l'exportation invisible, cette possibilité pour la France de se procurer de nombreuses devises étrangères. Il me suffira de rappeler aussi que plus d'un million de personnes avant la guerre vivaient du tourisme. Et le fait que tout cela a été souligné avec force, à cette même tribune, par plusieurs de nos collègues de tous les partis montre que notre accord est unanime sur ce sujet.

Mais je me pose souvent la question: le Gouvernement, pour sa part, est-il bien convaincu de la nécessité d'examiner avec la plus grande attention la question touristique? Veut-il vraiment faire quelque chose pour favoriser le développement du tourisme, du thermalisme et du climatisme dans notre pays? Fait-il le nécessaire pour aider l'industrie hôtelière et le crédit hôtelier? Notre pays est-il adapté aux besoins de 1947? A-t-on fait le maximum pour la reconstruction des hôtels et des pensions démolis?

Mon impression — j'ai déjà eu l'occasion de le dire à propos du budget des travaux publics — est que le Gouvernement pratique en l'occurrence une politique qui le porte par trop à « suivre le courant ». On dirait que, malgré lui, les gens voyagent; malgré lui, des touristes étrangers viennent en France et des touristes français se déplacent à travers notre pays. Deux exemples me suffiront pour montrer l'insuffisance de l'action gouvernementale en la matière.

Le premier exemple n'est qu'une constatation. On laisse actuellement se dissiper l'équipement hôtelier français. Très nombreux sont les hôtels transformés en appartements. Certes, les propriétaires ne peuvent pas toujours équilibrer leur budget: mais le Gouvernement devra examiner attentivement le cas de ces immeubles, parce qu'un jour prochain — du moins nous l'espérons — il sera indispensable d'avoir à notre disposition suffisamment de chambres et de restaurants pour accueillir les nombreux touristes.

Le deuxième exemple concerne le festival du film, de Cannes. Il nous faut presque mendier auprès du Gouvernement quelques crédits pour aider à la réalisation de cette importante manifestation internationale, qui a eu un magnifique succès en 1946 et a porté loin la renommée du cinéma français. Au moment même où l'on parle beaucoup du festival de Bruxelles, la France doit montrer qu'elle entend garder la première place dans tout ce qui touche à l'industrie cinématographique.

C'est pour toutes ces raisons que nous voudrions voir le Gouvernement examiner avec attention tous les problèmes touristiques. D'ailleurs, le moment est propice. Vous vous rappelez, en effet, qu'avant la guerre, d'autres pays en Europe avaient fait de grands efforts dans le domaine du tourisme et obtenu des résultats au détriment de la France. A l'heure présente, certains de ces mêmes pays ne sont plus aussi favorisés. L'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne ont subi des destructions. Leur situation politique n'est pas davantage favorable à une action en faveur du tourisme. Nous devons nous hâter pour profiter de l'occasion. L'Angleterre et la Suisse font de très grands efforts. Il faut que, de notre côté, nous agissions dans le même sens.

Je citerai quelques chiffres. En 1939, nous avons eu en France 1.911.000 étrangers; en 1930, deux millions, et plus tard, malgré les difficultés auxquelles nous avons eu à faire face, malgré la concurrence dont je vous ai parlé, les touristes sont restés nombreux. En 1937, 1.400.000 étrangers sont venus chez nous et 1 million en 1938. Le plan Monnet précise même qu'en 1938 notre balance commerciale avec l'étranger était équilibrée par un crédit de 17.800 millions, dans lequel le tourisme intervenait pour 4.400 millions, c'est-à-dire 25 p. 100.

La conclusion est évidente. Nous devons entreprendre une vigoureuse politique touristique. Pour cela il faut un chef d'orchestre et un chef d'orchestre visible; or, nous ne disposons que d'un chef d'orchestre clandestin (*Sourires*), le commissaire au tourisme, qui n'est, en réalité — et ici je ne fais pas une question de personne — qu'un simple chef de service, puisque le commissariat au tourisme n'est lui-même qu'un organisme technique.

Il faut qu'une véritable autorité coordonne tous les efforts, car le nombre des ministères intéressés au tourisme est considérable. Pour l'hôtellerie, c'est le ministère du ravitaillement. Le ministère des finances intervient pour établir et percevoir ces taxes sur l'hôtellerie qui soulèvent tant de protestations et qu'il faudrait aménager. Le ministère de la reconstruction doit rebâtir nos hôtels. Celui de la production industrielle doit prévoir et assurer le rééquipement de l'industrie hôtelière en draps, linge, vaisselle, couverts, etc., indispensables à la reprise de cette industrie. Le ministère des travaux publics doit organiser les transports. Le ministère des affaires étrangères s'occupe des accords internationaux pour l'entrée des devises étrangères. La publicité par la presse et la radio relève du ministre chargé de l'information. Le ministère du travail s'occupe des questions concernant le personnel, si importantes pour la bonne marche de l'industrie hôtelière. Le ministère de l'éducation nationale contrôle les écoles hôtelières, déjà nombreuses, et doit s'occuper des sites, des musées, des châteaux et de tous ces monuments historiques qui sont une des richesses de la France et un de ses principaux attraits pour les touristes étrangers. Le ministère de la santé publique s'occupe du thermalisme et du climatisme, pendant que le ministère de l'intérieur a la responsabilité des spectacles et des salles de jeux. Enfin, le ministère de l'économie nationale s'occupe des carburants, non moins indispensables au tourisme.

D'autre part, l'autorité qui coordonnera tous les efforts entrepris pour que le tourisme redevienne une industrie florissante en France doit avoir un plan. Elle doit également disposer de moyens financiers, car il s'agit en définitive de dépenses productives. Elle doit enfin être dotée de moyens de réalisation et de pouvoirs pour coordonner, en même temps que les activités de tous les services ministériels, les efforts des divers organismes privés intéressés.

Car, vous le savez, nombreuses dans ce pays sont les organisations qui s'occupent du tourisme, du thermalisme et du climatisme. Ce sont les divers syndicats d'initiative; c'est le Touring Club de France et l'Automobile-Club de France; ce sont les collectivités locales, les municipalités et les comités des fêtes. Tous ces efforts doivent être coordonnés. Il ne faut pas que, le même dimanche, se déroulent de grandes manifestations pouvant se concurrencer. Les réjouissances doivent être, au contraire, étalées dans un calendrier établi par une autorité apte à le faire, en accord avec tous les organismes intéressés.

Enfin, l'Assemblée elle-même doit avoir sa politique touristique et désigner de façon nette celle de ses commissions qui doit étudier les questions relatives au tourisme.

Actuellement, on ne sait au juste qui doit s'en occuper. Lorsqu'une proposition de loi ou de résolution est déposée sur le bureau de l'Assemblée, c'est la commission de l'éducation nationale qui en est saisie. On a fait là, pour ainsi dire, un calembour parce que dans les attributions de la commission de l'éducation nationale figure aussi la question des loisirs. Mais ces projets et propositions ne relèvent pas tellement de l'éducation nationale; en réalité, c'est le ministre des travaux publics qui est responsable du tourisme sous le prétexte que qui dit tourisme dit transport.

Selon nous, la commission qui peut, de façon très utile, s'occuper de cette question touristique est la commission des affaires économiques.

Il faut que nous nous entendions à ce sujet, pour que l'Assemblée ait elle-même une politique économique.

Je sais bien qu'à l'occasion de ce débat je ne dois pas entrer dans le domaine des affaires étrangères mais, ces jours-ci, on parle beaucoup de cette réunion des trois « grands » d'Europe, qui discutent sur le problème posé par le général Marshall. Celui-ci a dit qu'il est logique que les Etats-Unis fassent tout ce qu'ils peuvent pour aider à rétablir la santé économique du monde, sans laquelle la stabilité politique et la paix sont impossibles.

Très bien! Entendons cette voix. Il y a un excellent moyen d'aider la France, c'est de favoriser la venue de centaines de milliers de touristes américains.

Ce faisant, on rendra possible le relèvement économique du pays en contribuant à y faire entrer des dollars. En même temps, on fera plaisir à des milliers et, espérons-le, à des centaines de milliers de citoyens d'Amérique qui seront heureux, nous en sommes sûrs, de voir la France et d'y vivre pendant quelques jours.

C'est un excellent moyen pour nous de conserver nos voitures, nos tissus, de garder des objets manufacturés, des denrées dont nous avons besoin en France. Au lieu de payer nos importations avec des devises ou avec des produits français, nous pouvons les payer avec des bons de séjour.

Il faudrait pouvoir obtenir du blé, du charbon en donnant à la place des bons d'hôtel avec lesquels les touristes étrangers, et plus spécialement les touristes américains pourraient payer leur chambre dans les hôtels, les repas, des voyages, même les pourboires. Ce serait un excellent moyen pour nous d'économiser nos devises et d'en faire entrer de nouvelles.

Ces bons d'hôtel pourraient être établis de telle façon que les prix ainsi payés par les touristes étrangers correspondraient aux prix d'hôtels de leur propre pays: la spéculation, qu'il faudrait essayer d'éviter, serait supprimée.

Il existe, en effet, un scandale à ce sujet.

La revue *Les Nouvelles économiques* fournit les renseignements suivants:

« Un à deux millions de touristes dépensaient, en moyenne, annuellement, pendant l'entre-deux guerre, huit à dix milliards de francs 1939, soit environ 200 millions de dollars, bien que nos hôtels, médiocrement installés, n'aient pas pu réclamer les prix élevés pratiqués en Suisse, par exemple. L'apport britannique atteignait 50 p. 100; la participation américaine, 25 p. 100 du montant global.

« Dès la libération, le Gouvernement espérait trouver dans cette branche de notre économie un appoint sérieux en devises.

« Or, malgré tout, les recettes prévues de 25 millions de dollars, pour 1946, ont été seulement, en fait, de 20 millions.

« La perte était déjà sensible, mais elle s'amplifie dangereusement. On escomptait, en 1947, 150 millions de dollars — 18 milliards de francs —; en 1948, 275 millions de dollars; en 1949, 300 millions; en 1950, 320 millions. Ce sont là des prévisions qui sont inscrites dans le plan Monnet. Nous obtiendrons en 1947, selon toute vraisemblance, 40 millions de dollars.

« Assurément, il faudra veiller au développement d'une politique intérieure du tourisme, mais enfin nous avons atteint le chiffre nécessaire de 500 mille voyageurs l'an dernier. Or, il est certain que ceux-ci ont dépensé en moyenne quelque chose comme 300 dollars par tête.

« Il reste qu'un marché noir insolent leur a permis de soustraire au Gouvernement français le bénéfice de leur présence. Non que beaucoup de nos hôtels aient recherché les trafiquants, mais ceux-ci sont venus leur proposer à domicile les affaires avantageuses. »

Je rappelle que c'est dans *Les Nouvelles économiques*, revue très sérieuse, que je trouve ces renseignements.

Il est, par conséquent, nécessaire de s'efforcer également de résoudre la question de la spéculation sur les devises étrangères.

Je pourrais, à ce sujet, citer les conversations que j'ai eues avec les directeurs d'hôtels de ma région, qui m'ont signalé le trafic sur les dollars, livres et autres devises.

Mais ne pensons pas qu'aux devises étrangères. Des Français circulent en France. Je sais bien que les difficultés actuelles raréfient les voyages, mais, qu'on le veuille ou non, des gens se déplacent, et il y aura des milliers de personnes, des fonctionnaires, des commerçants, des ouvriers qui, dans les prochaines semaines, partiront en vacances, bénéficiant de congés payés. Les dépenses des Français qui circulent constituent une source de revenus pour l'Etat puisque les hôtels payent des taxes.

Ainsi, une nouvelle forme du tourisme est née. Il nous a été difficile, en 1936, de faire accepter par les hôteliers l'idée de remplacer les touristes apportant beaucoup d'argent par des touristes en apportant moins mais étant beaucoup plus nombreux.

Cependant, l'idée a fait son chemin et il y a maintenant une nouvelle forme de tourisme, le tourisme collectif, le tourisme populaire, comme il y a, d'ailleurs, le thermalisme collectif, le thermalisme populaire.

Ce tourisme soit s'organiser. Il faut que le fonctionnaire, l'ouvrier, le petit commerçant, qui dispose de quelque argent et surtout de quelques jours, puisse venir à un guichet et avoir satisfaction tout de suite, au lieu de s'en aller individuellement, anarchiquement, à la recherche d'un billet et d'une station d'été ou d'hiver.

Il vaut mieux que ce tourisme soit organisé. L'embryon de cette organisation existe déjà en France, c'est « Tourisme et travail » qui, depuis 1945, a donné de ses possibilités de réalisation des preuves qui sont un sûr garant de l'avenir.

M. le ministre des travaux publics a récemment déclaré qu'il ne voulait pas aider une organisation qui serait le prolongement d'un groupement politique. M. le ministre des travaux publics s'est laissé emporter par son éloquence et, certainement, ses paroles ont dépassé sa pensée.

S'il a voulu dire que « Tourisme et travail » est influencé par un parti politique, il s'est trompé; j'en ai trouvé la preuve dans un journal syndical, l'organe de la Confédération française des travailleurs chrétiens, dans lequel je lis ce qui suit:

« Tourisme et travail » est une association reconnue et aidée par le Gouvernement, essentiellement à la disposition des adhérents des organisations syndicales qui l'ont fondé et qui se proposent d'organiser techniquement les loisirs des travailleurs.

« Aucune orientation politique, confessionnelle ou philosophique.

« Le conseil d'administration groupe des représentants de la C. F. T. C., de la C. G. T., des mouvements de jeunesse — l'Union de la jeunesse républicaine de France et les scouts de France — et quelques personnes qualifiées.

« ...Développement très rapide. En 1945, quelques milliers d'adhérents; en 1947, 1.300.000, la grande majorité étant le fait d'adhésions collectives.

« ...Groupements en France, en zone d'occupation française en Allemagne, en Afrique du Nord, à la Martinique, à la Guadeloupe et dans différents territoires de l'Union française. »

Cette citation suffit, je pense, à démontrer que « Tourisme et travail » n'est pas le prolongement d'un parti, d'une formation politique, mais est, au contraire, un moyen d'union entre tous les travailleurs.

Cette forme nouvelle de tourisme, ce tourisme collectif est un complément au tourisme de luxe.

J'ai dit qu'il doit être organisé. Il doit l'être pour la satisfaction de ceux qui le pratiquent et aussi pour la prospérité de notre industrie hôtelière.

Je répète que c'est le rôle de « Tourisme et travail ».

Le secret de cette organisation, c'est d'être en accord avec les organisations syndicales, avec toutes les organisations syndicales.

« Tourisme et Travail » diminue le prix de revient des séjours de vacances en aménageant rationnellement les centres de repos — l'exploitation est moins coûteuse pour les hôteliers —, en utilisant des lieux de séjour moins connus. Les grandes stations de notre pays sont ainsi décongestionnées et l'on peut envisager des prix de pension moins élevés.

« Tourisme et Travail » compte diminuer encore le prix de revient en envisageant une saison plus longue.

Je demande à M. le ministre de l'économie nationale de faire au plus tôt le nécessaire pour que, déjà cette année — et nous espérons que pour 1948 la réalisation sera meilleure — les congés payés soient étalés sur l'année entière, au lieu de n'être accordés qu'au cours du mois d'août ou des derniers jours de juillet à fin août.

Le Gouvernement aidera ainsi tous ceux qui souhaitent se déplacer en France et désirent se donner de bonnes vacances, et toute l'industrie hôtelière et les activités annexes.

« Tourisme et Travail » a institué depuis cette année ce qu'on appelle les carnets-vacances.

Le travailleur, en prévision de son congé payé, peut verser une partie de ses économies à un carnet-vacances de « Tourisme et Travail ».

Je sais que la somme que je vais citer n'est pas élevée, mais c'est déjà un début intéressant: cette année, par le carnet-vacances, « Tourisme et Travail » a pu réunir 20 millions de francs.

Nous sommes sûrs que si l'on n'y met pas d'entraves, si l'on se convainc de l'utilité de cette organisation, « Tourisme et Travail » deviendra un organisme très utile pour le développement en France du tourisme populaire et aidera grandement les travailleurs, ouvriers, fonctionnaires, petites gens qui sont en vacances.

Je veux résumer mes quelques observations sur le tourisme en quelques propositions.

Nous estimons nécessaire d'attribuer le tourisme soit à une vice-présidence du conseil, soit au ministre de l'économie nationale, et cela dans le but de coordonner tous les services des divers ministères intéressés et tous les organismes s'occupant de tourisme et de thermalisme.

Nous désirons également qu'au commissariat au plan de modernisation et d'équipement on crée une commission de tourisme, qui aurait également à établir un plan pour le développement du tourisme dans notre pays.

Nous désirons ensuite la constitution rapide du comité consultatif national du tourisme, puis la réalisation des moyens propres à sauvegarder l'équipement hôtelier et thermal de la France et de toute l'Union française.

Je demande à ce sujet, personnellement, que s'instaure le plus tôt possible dans notre Assemblée la discussion de la proposition de loi que, dans les trois assemblées, j'ai eu l'honneur de déposer, sur la réglementation de la vente des hôtels, de façon à exiger des vendeurs l'obtention préalable de l'autorisation d'une commission du ministère chargé du tourisme, pour éviter que, par la transformation des hôtels en appartements, soit diminuée notre capacité de réception.

Nous désirons également que soient attribués à « Tourisme et Travail », qui pourrait être institutionalisé, des crédits et aussi des immeubles, et encore la garantie de crédit fournie par l'Etat pour l'organisation des vacances pour tous.

Nous voulons également demander au Gouvernement le développement à travers la France et à travers l'Union française d'un réseau de maisons de jeunes, dont quelques-unes existent déjà, qui permettront la réception de caravanes.

Nous insistons enfin pour que les services du ministère des affaires étrangères se préoccupent de la question des devises étrangères par le canal du tourisme et que des propositions soient faites à divers gouvernements afin que soient passés des accords commerciaux avec les pays étrangers sur la base des bons d'hôtels qui se raient donnés en payement de nos importations, selon un pourcentage à débattre, de façon que les étrangers puissent visiter notre pays, profiter de ses sites, de ses monuments et également de ses magnifiques stations thermales.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations que je désirais présenter sur le tourisme, à l'occasion d'un débat qui, je le sais, est plus politique qu'économique. Mais, une fois de plus, nous aurons fait entendre notre voix pour réclamer une politique du tourisme français. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sourbet.

**M. Sourbet.** Mesdames, messieurs, c'est au nom du groupe paysan et en mon nom personnel que je prends la parole.

La situation actuelle me fait un devoir de monter à cette tribune, surtout après les exposés de certains de nos collègues, notamment de M. Gazier.

Nous sommes, en effet, désagréablement surpris d'entendre l'éloge du dirigisme, de ce dirigisme aveugle qui est pratiqué depuis trop longtemps.

Je demande à ceux-là même qui en sont partisans s'ils ont la mémoire assez courte pour avoir déjà oublié que nous avions récolté suffisamment de blé pour passer l'année et faire une soudure honnête avec du bon pain.

Vous savez tous ce qui s'est passé; je n'y reviendrai pas. Mais je veux dire au Gouvernement ce qu'il importe de faire pour l'avenir.

Notre récolte en blé va être très médiocre, pour ne pas dire très mauvaise. Il importe donc de ne pas perdre un seul grain de blé. C'est possible. Pour cela, il faut fournir aux agriculteurs des céréales secondaires afin de leur permettre de nourrir leurs animaux à un prix raisonnable.

Cette année on a semé beaucoup d'orge et d'avoine — vous en savez les raisons — au préjudice du blé, d'ailleurs.

Il aurait fallu d'abord — c'est probablement fait; à tout le moins, sans doute, est-on en train d'examiner la question — relever le prix du blé d'une façon sensible et, en tout cas, ne pas craindre de l'ajuster sur le prix du blé importé.

**M. Kir.** Très bien!

**M. Sourbet.** Mais, pour que les prix des céréales secondaires ne montent pas, il est indispensable d' en importer, monsieur le ministre.

Vous me direz, peut-être, que ces importations vont provoquer une sortie de devises inutile.

A cela, je peux répondre que les céréales dont certains pays disposent coûtent moins cher que le blé et prendront cependant la place du blé que le paysan français serait tenté de garder.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Vous croyez, monsieur Sourbet, que l'on trouve facilement ces céréales dans le monde et qu'il suffit d'en demander!

**M. Sourbet.** Vous avez trouvé du maïs pour notre consommation, heureusement d'ailleurs,...

**M. le ministre de l'économie nationale.** Mais avec quelles difficultés!

**M. Sourbet.** ...et peut-être coûte-t-il moins cher en Amérique.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Oui, un peu moins.

**M. Sourbet.** Il sera peut-être bon d'en importer à nouveau.

De tout temps — je n'invente rien — nous avons importé des céréales secondaires parce que la France ne se suffit pas à elle-même à cet égard.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Nous pouvions en importer parce qu'il y en avait dans le monde.

**M. Sourbet.** Il y en a peut-être encore aujourd'hui. En tout cas, si vous essayez d'en trouver, je vous en féliciterai.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Nous ne faisons rien d'autre depuis six mois.

**M. Sourbet.** Il faut poursuivre vos efforts. Indirectement, c'est du blé que vous aurez ainsi trouvé; de plus vous aurez normalisé le marché du grain.

Car, vous le savez, monsieur le ministre, si le paysan n'a pas de céréales secondaires, il a des animaux à nourrir; il est donc tenté de garder son blé. Mais, cette année, il n'a pas le droit d'agir ainsi, puisque le peu de blé que nous avons sera indispensable à la confection du pain en mélange avec les céréales secondaires, comme l'a dit un de nos collègues.

Nous savons que nous sommes appelés à manger du pain gris. Nous y sommes résignés, mais à condition qu'il contienne au moins tout le blé dont nous disposons.

**M. Kir.** Très bien!

**M. Sourbet.** Avant la guerre, je l'ai dit, nous étions importateurs de céréales secondaires. Rien n'est changé. Il faut donc en importer aujourd'hui. Le paysan ne demande qu'à livrer son blé; mais il faut le payer et mettre à sa disposition les autres céréales dont il a tant besoin.

Revenant au dirigisme et m'adressant à ceux qui en sont partisans, je leur demande s'ils ont dirigé le vin vers une destination inconnue. Car, monsieur le ministre, vous avez toujours promis quelques litres par mois, mais rarement vous avez tenu parole.

Les consommateurs peuvent trouver du vin en vente libre dont le prix s'établit aux environs de 80 francs le litre. Mais n'êtes-vous pas surpris que l'on trouve autant de vin en vente libre? Car il y en a! Cependant, la liberté porte seulement sur 5 p. 100 des vins de consommation courante.

Pourquoi vous êtes-vous arrêté à ce pourcentage? C'était pour dédommager les producteurs dont le vin était taxé à un prix trop bas, soit 140 francs le degré-hectolitre.

Ici, j'ouvre une parenthèse pour demander à notre collègue, M. Gazier, de quelle variété de vin il parlait lorsqu'il disait que le vin était au coefficient 32. Ce n'était pas de ce vin à 14 francs le litre, je suppose! Ce n'était certainement pas, non plus, du vin à appellation contrôlée.

Il faut que vous sachiez, en effet, que l'entre-deux-mers se vend actuellement 50 francs le litre au maximum à la propriété et que les caves en sont copieusement garnies. Mais il y a les taxes. Il ne s'agit donc plus du coefficient 32, car l'addition des droits de circulation, des taxes au profit du fonds de solidarité, de la taxe à la production, et des taxes particulières fait que le producteur doit payer, pour sortir son vin du chai, jusqu'à 30 p. 100 de taxe *ad valorem*, soit 43 p. 100 du prix d'achat. Il en résulte que, sans intermédiaire, à la vente directe du producteur au consommateur, la régie prélève dans ma région 34 francs par litre simplement pour autoriser la sortie des chais.

Je demande au Gouvernement de vouloir bien considérer que, jusqu'en 1939, les droits sur le vin étaient de 35 francs par hectolitre, contre 3.400 francs aujourd'hui, soit un coefficient d'augmentation de 100.

C'est peut-être ce à quoi faisait allusion M. Gazier; mais il ne s'agit pas d'une augmentation du prix du vin à la propriété; ce sont les taxes qui sont trop lourdes. Là est l'explication du prix élevé du vin d'appellation contrôlée et du fait qu'il ne se vend pas.

Comme toujours, l'impôt excessif tue l'impôt et, les transactions étant presque nulles, il n'y a plus de rentrée dans les caisses des contributions indirectes.

Mais comment se fait-il qu'il y ait autant de vin sur le marché libre? C'est fort simple: Les vins de consommation courante ne supportent que 10 p. 100 de droits *ad valorem;* or, il suffit de mélanger une quantité infime de vin de consommation courante avec du vin d'appellation contrôlée pour que celui-ci perde son appellation et ne soit plus taxé qu'à 10 p. 100. Tout le monde y perd et le consommateur lui-même n'a plus la garantie de l'appellation contrôlée.

Il importe donc de remédier au plus tôt à cette conséquence de la fiscalité qui pa-

ralyse le marché des vins. Je demande à M. Gazier de s'inspirer du projet de loi de notre collègue M. Guyon; il y trouvera les véritables causes de la cherté du vin.

N'oublions pas que notre pays était exportateur de bons vins. Or, actuellement, l'étranger refuse nos produits. Ils sont trop chers. Cependant, plus que jamais, nous avons besoin de devises.

En ce qui concerne la viande, la C. G. A. nous offre un plan. Il faudra savoir s'y tenir, mais d'une façon durable, car les changements successifs ne donnent rien de bon, nous en avons eu bien des preuves.

**M. le ministre de l'économie nationale.** D'accord.

**M. Sourbet.** Ce qu'il faut surtout c'est interdire la vente à l'étable et reprendre au plus tôt la pratique de la vente sur foire. C'est un des principaux remèdes susceptibles de pallier la crise de la viande.

**M. le ministre de l'économie nationale.** D'accord.

**M. Sourbet.** Tout à l'heure, on parlait de maquignons, de marchands marrons. Ceux-là n'opèrent pas sur les foires. Ils achètent à l'étable, parce qu'ils ne pourraient le faire ailleurs. Ce sont eux qui portent les responsabilités essentielles aujourd'hui.

Au moment de l'expérience Blum, certains éleveurs ont vendu les veaux à 80 francs le kilogramme, ce qui prouve que le paysan, bien conduit, est capable de faire son devoir.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Le prix du veau s'est même abaissé jusqu'à 65 francs le kilogramme.

**M. Sourbet.** Je vous remercie de cette précision.

Mais, que s'est-il passé presque aussitôt? Des acheteurs des villes ont payé les veaux 126 et 130 francs le kilogramme; pourquoi le paysan n'aurait-il pas demandé 150 francs? Et la course folle des prix a recommencé.

Le paysan était prêt à livrer à un prix normal. Il aurait fallu fixer un plafond et prendre les mesures nécessaires pour qu'on s'y tienne.

Que deviennent, aujourd'hui, l'ouvrier, le rentier, le Français moyen dans ce cycle infernal de la hausse des prix?

Il faut à tout prix arrêter cette hausse. C'est possible sans dirigisme effréné. Il faut, de manière pressante, demander aux paysans de faire leur devoir qui, en l'occurrence, de fournir de la viande à un prix normal.

Mais si l'on peut faire appel à la conscience des paysans, il ne faut pas les tromper. Votre tâche est plus difficile aujourd'hui, monsieur le ministre, car le paysan qui a vu des veaux se vendre au double du prix qu'il avait lui-même accepté n'est pas prêt désormais à faire son devoir vis-à-vis d'un Gouvernement qui l'a trompé.

Tout à l'heure, on nous a dit qu'il y avait beaucoup trop de commerçants et que les prix doublaient du producteur au consommateur.

C'est peut-être vrai, mais il faudra demander au Gouvernement d'être lui-même plus économe, car, toutes les charges qu'il fait supporter au producteur, au commerçant, au détaillant, c'est, en fin de compte, le consommateur qui en fait les frais.

Que l'Etat réduise donc d'abord lui-même son train de vie! (*Très bien! très bien, à droite.*)

**M. Kir.** Voilà!

**M. Sourbet.** Qu'il donne l'exemple! Que fait-il de cette multitude d'employés, de fonctionnaires mal payés, qui coûtent si cher cependant et ne font que des aigris?

Que l'Etat reprenne son rôle, son véritable rôle!

La direction par l'Etat est à repousser; c'est l'étatisme et le marxisme; de cela, nous ne voulons pas. Mais nous ne sommes pas, non plus, partisans d'un libéralisme effréné.

Actuellement, il faut revenir progressivement à la liberté; plus tard, avec les accords américains, s'affirmera la nécessité d'une organisation et d'une orientation professionnelles et interprofessionnelles.

L'Etat ne sait pas gérer. Nous voulons qu'il soit arbitre et juge; nous ne voulons pas qu'il soit patron. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Crouzier.

**M. Jean Crouzier.** Mesdames, messieurs, au cours de ce débat un certain nombre d'orateurs appartenant aux différents groupes de l'Assemblée sont venus à cette tribune défendre, avec la même conviction, les uns la politique économique préconisée par le Gouvernement depuis sa constitution, les autres la thèse du libéralisme.

L'objet de mon interpellation n'est pas de faire le procès de cette étatisation larvée qu'est le dirigisme en général.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Qui donc en parle?

**M. Jean Crouzier.** Il est infiniment plus modeste. J'entends limiter mes observations à la question du rationnement des textiles.

Je dois dire tout d'abord que les plus fervents adeptes des théories si chères à M. le ministre de l'économie nationale ont parfois reconnu, devant les furieux assauts dont ils étaient l'objet, que certaines réglementations pourraient être assouplies dans un avenir plus ou moins éloigné.

Le 4 mai dernier, M. le président du conseil déclarait que, dans les semaines à venir, il serait nécessaire de maintenir et peut-être même de renforcer les contraintes.

Tel n'est pas l'avis d'un certain nombre de groupes de cette Assemblée qui ont accueilli ces paroles avec ce qu'il est convenu d'appeler, en style parlementaire, des mouvements divers.

Tel n'est pas non plus l'avis des commerçants, des industriels et des artisans, ni celui des consommateurs dont les récentes manifestations témoignent d'un état d'esprit qui appelle toute l'attention et toute la vigilance des pouvoirs publics.

La fermeté s'impose certes, mais elle n'exclut pas, loin de là, l'assouplissement immédiat de certaines réglementations.

Ce n'est pas sans une vive satisfaction que nous avons lu dans la presse le communiqué qui a clôturé les entretiens qu'ont eus, le 2 juin dernier, avec le président du conseil, les représentants de la confédération générale des petites et moyennes entreprises.

D'après ce communiqué, le Gouvernement aurait manifesté son intention de poursuivre désormais une politique de retour progressif à la liberté dans tous les secteurs où ce retour n'entraînerait aucun désordre dans les prix de distribution.

La suppression des points textiles est notamment envisagée, mais la décision ne sera prise que lorsque les amendements nécessaires au programme de production seront intervenus.

Cette réserve m'inquiète un peu et je crains qu'en réalité elle ne permette au Gouvernement de renvoyer aux calendes grecques une mesure qui aurait dû être prise depuis longtemps.

Un mois s'est écoulé depuis la publication du communiqué auquel je viens de faire allusion et aucune décision n'est intervenue. Je voudrais essayer de convaincre les partisans du système actuel — je sais qu'ils demeurent nombreux — et ceux qui n'envisagent la suppression de ce système que sous condition, de la nécessité de l'abandon immédiat et total du rationnement des textiles pour le secteur civil et de son remplacement par un retour à la liberté absolue, aussi bien sur le plan de la production que sur celui de la répartition. (*Applaudissements à droite.*)

Il n'est pas douteux que, pendant un certain temps, l'utilisation de bons et des cartes textiles s'avéra comme une mesure indispensable pour arriver à une juste répartition d'articles dont la rareté n'était pas contestable. Mais ce système ne devait pas tarder à être faussé.

Ainsi que l'a indiqué l'un de nos collègues dans l'exposé des motifs d'une proposition de loi dont il est l'auteur, « la première entorse à cette réglementation fut l'apparition des points de récupération qui donna naissance à un trafic clandestin particulièrement important ».

Et puis furent émises de nouvelles feuilles de tickets, avec, pour conséquence, la péremption des anciens tickets. Que font alors les mères de famille? Elles se précipitent chez les négociants en tissus et articles textiles et déposent en compte — ceci n'est peut-être pas très régulier, mais humainement impossible à éviter — tous les points qui n'ont pas été utilisés et qu'elles désirent avant tout ne pas perdre. J'ai dans mon dossier des documents qui prouvent que certains consommateurs ont remis à des commerçants, 500, 1.000 et parfois 1.500 points inutilisés. Les comptes de points se gonflent alors dans des proportions considérables, puisqu'ils passent de 550 millions pour le mois de décembre 1946 à 810 millions pour janvier 1947 et à 2.360 millions pour février, alors que sur la base des points distribués aux consommateurs, le mouvement mensuel ne devrait pas dépasser 600 millions de points.

Cette inflation de points — car cette opération, qui crée une prospérité factice, n'est pas spéciale au domaine financier — eut pour résultat immédiat de faire tomber le cours des points textiles au marché noir de 6 francs et plus à 0,50 franc.

Toutes les mères de famille vous diront qu'il est maintenant possible de se procurer des quantités de points pratiquement illimitées à ce prix de 50 centimes. Et ce trafic, vous le savez, s'effectue dans une clandestinité à peine voilée.

Comment expliquer le nombre considérable de points inutilisés par les consommateurs et déposés en compte aux commerçants, ou cédés dans les conditions que je viens d'indiquer ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** Par un inflation de points en novembre dernier.

**M. Jean Crouzier.** Pas seulement pour cette raison.

L'explication est simple: le pouvoir d'achat des consommateurs est insuffisant. Il ne permet à ceux-ci d'acheter qu'une fraction des textiles dont ils faisaient l'acquisition en 1938. C'est là le premier facteur dont il faut tenir compte lorsqu'on aborde ce problème du rationnement des textiles.

Voici quelques chiffres:

Si une famille de quatre personnes, le père, la mère et deux enfants de plus de trois ans, utilisait la totalité des points dont elle dispose, soit 644 par an — et, bientôt 750, grâce aux suppléments prévus pour les enfants — elle dépenserait mensuellement 2.150 francs, contre 188 francs en 1938. Admettons que le budget actuel de cette famille soit de 12.000 francs par mois contre 2.000 francs en 1938; on constate, alors qu'elle doit conserver aux achats de vêtements et de textiles 18 p. 100 de ses revenus, contre 9,4 avant la guerre. Le pouvoir d'achat des Français, en ce qui concerne les textiles, se trouve donc réduit de 50 p. 100. J'ajoute qu'en réalité cette réduction est plus importante encore par suite de l'accroissement considérable de la part réservée à l'alimentation dans les budgets familiaux.

Il s'agit là, évidemment, d'un problème de politique générale qu'il ne m'appartient pas de traiter ici. Je me contente de souligner la répercussion de la situation économique et financière du pays sur la part réservée à l'achat des vêtements dans un modeste budget familial.

J'en viens maintenant au deuxième aspect du problème: l'état actuel de notre production textile.

Les statistiques officielles indiquent que les filatures françaises ont fabriqué, en 1938, pour tous les secteurs, 358.000 tonnes de produits (laine, coton, lin, soieries, etc.) et qu'on peut tabler, pour 1947, sur une production de 314.000 tonnes.

D'après la commission de modernisation du textile, sur ces chiffres, le secteur civil proprement dit figure pour 210.000 tonnes, en 1938, et 156.000 tonnes, en 1947, si les prévisions du plan qui a été établi se réalisent.

La comparaison de ces deux chiffres est intéressante, car elle prouve que la production française, pour le secteur civil, atteindra, cette année, en valeur absolue, 75 p. 100 de celle d'avant guerre.

L'administration prétend que nos besoins actuels sont nettement supérieurs au montant de la production, notamment cette année où, par suite des délais nécessaires à la transformation des produits, nous absorbons seulement la production de 1946 qui n'atteignait pas le chiffre de celle prévue pour 1947.

Dans ces conditions, les services du ministère de la production industrielle se refusent à envisager le retour à la liberté complète du marché tant que l'équilibre entre la production et les besoins nationaux n'aura pas été réalisé, ce qui peut nécessiter encore un certain nombre d'années.

Ceci, mes chers collègues, c'est la théorie.

Voyons rapidement, si vous le voulez-bien, ce qu'il en est sur le plan pratique.

Tout d'abord, il est difficile d'évaluer avec une certaine précision les besoins réels du marché.

En effet, ainsi que l'écrivait dernièrement, dans une revue économique, un spécialiste de la question, « la méthode qui consiste à considérer, par exemple, qu'il y a 20 millions d'individus à habiller et que, pour fournir un complet par an, à la masse des consommateurs, il faut 20 millions multiplié par trois, soit 60 millions de mètres de tissu, ne correspond à rien dans la réalité. Un employé porte un complet tous les jours, un ouvrier ne le porte que pendant un certain nombre d'heures par jour, un paysan ne le porte que le dimanche seulement. Est-il logique de considérer que ces trois catégories de consommateurs achèteront autant de complets les uns que les autres ? Certes pas. D'où la difficulté de faire une évaluation qui ne soit pas entachée d'erreurs considérables. »

« Si en 1938, poursuit le journaliste, en période de surproduction, on avait adopté les mêmes modes d'évaluation, on serait arrivé à cette démonstration paradoxale que la production textile d'alors était insuffisante pour faire face aux besoins du marché intérieur. »

Par ailleurs, mesdames, messieurs, l'affirmation selon laquelle la consommation moyenne à retenir par tête d'habitant est de 5,200 kg de textiles par an, ne correspond plus à rien, puisque, ainsi que je viens de le démontrer, le pouvoir d'achat des consommateurs ne permet à ceux-ci d'acheter qu'une partie de cette quantité théorique.

En résumé, on peut donc affirmer que rien ne justifie le maintien du système de rationnement des textiles, puisque le pouvoir d'achat ne permet pas à l'immense majorité des consommateurs d'acquérir les articles textiles auxquels donne droit le rationnement uniforme de tous les Français, tel qu'il est calculé en divisant la production par le nombre des parties prenantes.

**M. le ministre de l'économie nationale.** De quel pouvoir d'achat parlez-vous ? De celui d'il y a deux mois ? De celui d'aujourd'hui ? De celui de demain ? C'est un élément qui varie.

**M. Mallez.** Celui de demain, il vaut mieux n'en pas parler!

**M. Jean Crouzier.** Je parle du pouvoir d'achat de ce jour et je souhaite qu'il reste ce qu'il est, ou qu'il augmente dans les mois à venir.

**M. Kir.** Mais il diminue chaque jour!

**M. Jean Crouzier.** Il est prudent de s'en tenir au pouvoir d'achat actuel.

D'autre part, rien ne justifie le maintien de ce système puisque l'approvisionnement des consommateurs est assuré pour 1947 à concurrence d'environ 75 pour cent des achats de 1938.

Je voudrais dégager maintenant, très objectivement et en quelques mots, les avantages immédiats que comporterait l'abandon de cette réglementation compliquée et parfaitement inutile du rationnement des textiles, et ce indépendamment de l'immense satisfaction qu'éprouveraient les industriels, les commerçants et les consommateurs, qui, pour une fois, sont entièrement d'accord.

Il importe, en premier lieu, de chiffrer le coût actuel, pour l'économie française, des formalités qu'impose ce rationnement.

Le feuillet de tickets textiles revient à 1 franc environ, ce qui, pour l'ensemble de la population, représente une dépense approximative de 40 millions.

Les dépenses du service central des comptes de points de l'administration des P. T. T., sans compter le coût des opérations dans les bureaux de poste, s'élèvent à 300 millions.

Les services de la section textile de l'O. C. R. P. I. et du contrôle général de la répartition coûtent environ 25 millions.

Les fédérations syndicales de l'habillement et du commerce ont mis sur pied des services qui préparent le travail de l'O. C. R. P. I., ce qui nécessite une dépense de 10 millions.

Il est difficile d'évaluer les dépenses qu'engagent les entreprises commerciales et industrielles pour faire fonctionner le système.

Certes, si le petit commerçant effectue lui-même, après une journée bien remplie ou le dimanche, la longue et fastidieuse besogne que constitue le collage des tickets qu'il a détachés, il n'en reste pas moins que les heures qu'il consacre à ce travail représentent pour lui une perte de temps, donc d'argent.

Négligeons-la cependant et contentons-nous de chiffrer la dépense afférente au personnel spécialisé qui a dû être embauché par les tissages ou les entreprises de confection en gros ou en détail de moyenne ou de grande importance.

Pour être en-dessous de la réalité, estimons, premièrement, que sur 250.000 titulaires de comptes de points, 3 p. 100 seulement d'entre eux, soit 7.500, emploient un personnel spécialisé dans les points; deuxièmement, que ces 7.500 entreprises n'utilisent chacune qu'une personne à ce travail. Eh bien! On arrive à une dépense annuelle de 750 millions.

Si donc on récapitule toutes ces dépenses improductives, on atteint le chiffre de 1 milliard 125 millions par an.

Quant au personnel utilisé, sans compter celui des mairies et des préfectures, il dépasse 8.700 employés répartis dans les services suivants: service des points des P. T. T., 1.100; O. C. R. P. I. (section textile et contrôle), 100; fédérations syndicales, 50; entreprises commerciales et industrielles, 7.500.

Ne croyez-vous pas, mesdames, messieurs, que, dans les circonstances actuelles, s'impose impérieusement l'orientation de tout ce personnel inutile vers des activités véritablement productives ? (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

**M. Kir.** Vous avez raison. C'est là qu'est la solution, c'est la solution de l'avenir. Il n'y en a pas d'autre.

**M. Crouzier.** Je vous remercie de cette approbation.

**M. Kir.** Me permettez-vous d'ajouter une observation ?

**M. Crouzier.** Je vous en prie.

**M. Kir.** En face de la crise, nous sommes tous animés du même sentiment: nous avons tous le désir d'en sortir. Vous venez de signaler un des moyens les plus efficaces qui nous le permettront.

Dans de nombreuses administrations, il existe des employés en surnombre qui souffrent eux-mêmes de ne pas travailler davantage. J'en connais — ils me l'ont dit — qui sont honteux de passer au guichet à la fin du mois pour toucher un traitement qu'ils n'ont pas l'impression d'avoir gagné. Il faudrait les recaser dans d'autres secteurs où ils deviendraient des producteurs. Alors, le budget serait facilement équilibré et la production s'en trouverait accrue; de plus, l'esprit civique marquerait un net progrès.

Nous ne devons pas attendre le rétablissement de la situation de je ne sais quel magique tour de force. C'est par l'effort de tous les citoyens braqués vers les mêmes objectifs que nous reprendrons notre place dans la marche en avant sur la route de la civilisation et du progrès. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

**M. Jean Crouzier.** Je vous remercie de cette approbation.

Cette perte de main-d'œuvre est, en effet, une des causes majeures du marasme actuel.

La mise au travail des oisifs, comme le réclament certaines organisations ouvrières ? D'accord. Mais aussi le retour dans le circuit économique normal de gens dont le travail ne correspond plus à rien.

Lorsque, dans une usine, une machine tourne à vide, non seulement elle ne participe plus à l'œuvre commune, mais souvent elle nuit à l'ensemble de la production de cette usine dont elle diminue le rendement.

Je vous en prie, monsieur le président du conseil, assez de tracasseries, assez de travail stérile, assez de trafic de points!

Le rationnement des textiles est devenu illusoire. Au surplus, il est coûteux et irritant.

Cela est tellement évident que trois propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à supprimer les points de textiles ont été déposées sur le bureau de cette Assemblée par des députés de nuances politiques fort différentes.

Aussi, le Gouvernement ne peut-il se soustraire plus longtemps à une mesure qui apparaît, non pas comme une simple possibilité, mais comme une absolue nécessité: le retour immédiat et sans restrictions à la liberté du commerce des textiles. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Martel.

**M. Louis Martel.** Mes chers collègues, comme délégué de l'Assemblée au comité national du tourisme, je voudrais rappeler, dans ce débat économique, l'intérêt que nous avons à réorganiser cette branche essentielle de notre activité.

Le tourisme, tout le monde le sait, jouait un rôle très important dans notre balance commerciale avant la guerre.

Depuis un demi-siècle, le tourisme et les activités qui s'y rattachent apportaient à notre économie tant de devises et de ressources que c'était l'exportation invisible la plus importante. Elle dépassait de beaucoup les exportations visibles les plus favorables, celles des produits de luxe ou des vins.

Puisque nous sommes dans un débat de politique économique, au moment même où le Gouvernement s'apprête à dresser un nouveau plan de notre redressement, je voudrais insister d'une façon très rapide mais très pressante sur l'urgence et la nécessité de donner à notre tourisme une activité et une importance plus grandes. Nous avons un besoin impérieux de devises étrangères pour payer les importations indispensables à notre subsistance et à la reprise de notre production; c'est un moyen de nous les donner rapidement. Le tourisme, le thermalisme et le climatisme, en dehors de l'effet psychologique important qu'ils apportaient à la propagande et au bon renom de la France à l'étranger, assuraient à nos finances publiques une source de revenus et d'impôts qui nous manque aujourd'hui.

Des efforts ont déjà été faits mais il en reste à faire sur le plan législatif et sur le plan gouvernemental.

Si le tourisme intéresse plusieurs commissions parlementaires — celles des finances, des affaires économiques, des moyens de communication, du ravitaillement, de l'éducation nationale —, il n'en reste pas moins que, pour le moment, il est rattaché au ministère des travaux publics et des transports, puisque le commissariat général au tourisme dépend de ce ministère. Il faut donc que les différentes commissions touchées par cette activité fassent un effort de coordination et n'hésitent pas à renvoyer immédiatement à la commission des moyens de communication et des travaux publics toutes les questions concernant le tourisme.

A mon avis, il importe peu que ce soit l'une ou l'autre de ces commissions qui en soit spécialement chargée, l'essentiel est que les efforts soient centralisés et coordonnés, et ils ne peuvent l'être efficacement que par la commission qui se rattache au même ministère que le tourisme.

Un effort a déjà été fait sur le plan privé par la création du comité national d'action des industries touristiques, thermales et climatiques, mais il faudrait que le Gouvernement donnât à cet effort une impulsion plus grande.

En effet, sur le plan privé, nous voyons que toutes les branches d'activité qui se rattachent au tourisme et à l'hôtellerie se sont groupées pour mettre leurs efforts en commun et pour éviter les dispersions et les contradictions du passé.

L'association des maires des stations thermales, les représentants de la fédération nationale de l'hôtellerie, du syndicat national des médecins des stations thermales et climatiques, des établissements thermaux, des agences de voyages, des syndicats d'initiative et des casinos ont adhéré à ce comité de coordination et travaillent en commun avec des délégués de l'Assemblée nationale.

Un autre effort a été fait, et nous en rendons hommage au Gouvernement: je veux parler de la création ou, plus exactement, de la remise en vigueur du comité national consultatif du tourisme.

Mais il ne suffit pas de créer ces organismes, il faut les aider et passer rapidement aux réalisations pratiques.

Puisqu'il s'agit aujourd'hui de devises et de balance commerciale, un gros effort doit être fait pour que les étrangers reviennent dans notre pays comme ils en avaient autrefois l'habitude.

Je sais bien que, jusqu'à présent, nous avons rencontré d'énormes difficultés, notamment au sujet des changes et de la compensation privée. Mais, si le ministère de l'économie nationale et celui des finances se penchaient sur ce problème, il serait possible de faire venir les étrangers chez nous, comme ils vont dans d'autres pays. Les étrangers qui vont en Suisse savent qu'avec une livre par jour, ils sont assurés de trouver une pension et d'y vivre normalement.

Ne pourrait-on prendre des mesures analogues en vue de permettre aux Anglais, aux Américains, de séjourner chez nous dans des hôtels confortables, comme en Suisse, pour une livre par jour ? Il n'est pas impossible de trouver une solution. Je demande au Gouvernement de poursuivre son effort en faveur du tourisme populaire. Si les devises étrangères apportent, en temps normal, un gros appoint à notre balance commerciale, il ne faut pas oublier que le tourisme populaire fait vivre nos petites et moyennes stations et constitue une source appréciable de revenus pour le fisc.

Nous nous associons donc entièrement à l'effort fait pour le tourisme populaire, notamment par Tourisme et Travail, en raison, non seulement des nécessités économiques, mais aussi de la valeur sociale d'un tel mouvement.

Enfin, un effort doit être accompli en vue de la reconstruction et du réequipement des hôtels détruits ou dévastés.

Certes, il y a énormément à faire dans le domaine de la reconstruction et je n'ignore pas qu'il existe des priorités. Mais on a vu des propriétaires réparer, reconstruire, réorganiser, aménager leurs hôtels. Dans la région des Alpes, notamment, certains hôtels de Chamonix et d'autres stations, qui avaient été dévastés par des occupations successives, sont maintenant réparés, leurs propriétaires ayant dépensé parfois plusieurs millions pour leur remise en état. Or, ils n'ont reçu jusqu'à présent aucun acompte. Si une avance leur était versée, ils pourraient acheter et remplacer ce qui a été réquisitionné ou pillé, l'argenterie, la literie, la lingerie qui leur manquent, et ils pourraient ouvrir immédiatement, car ils sont prêts.

Mais puisque nous discutons des interpellations relatives aux questions économiques et puisque le Gouvernement va reviser sa politique dans ce domaine, il importe que le tourisme soit intégré d'une façon effective au plan Monnet, non seulement pour tenir compte de quelque quinze ou vingt milliards de devises étrangères qu'il doit nous rapporter, mais pour lui donner un essor nouveau. Il faut que le tourisme soit compris dans le plan de reconstruction économique de notre pays.

Telles sont les observations que je voulais présenter. J'espère que le Gouvernement voudra bien en tenir compte. Il semble que ses efforts doivent s'orienter tout naturellement vers le développement d'une industrie qui, avant la guerre, constituait l'élément principal de notre vie économique. Nous avons besoin de devises étrangères, nous avons à faire face à un déficit de notre balance commerciale. Tournons-nous vers le tourisme qui représentait la plus importante de nos exportations et qui, à lui seul, couvrait 75 p. 100 de notre déficit commercial. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

**M. le président.** L'Assemblée voudra sans doute renvoyer la suite du débat à cet après-midi. (*Assentiment.*)

— 4 —

**DEMANDE D'INTERPELLATION**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Charles Serre une demande d'interpellation sur la politique générale que le Gouvernement entend poursuivre en Algérie pour apaiser les passions partisanes et réaliser le progrès social par l'union loyale franco-musulmane.

Conformément à l'article 91 du règlement, M. Charles Serre demande que son interpellation soit jointe à celle de M. Cadi Abd el Kader ayant le même objet et dont la discussion a été fixée au 4 juillet.

Le Gouvernement ne fait pas obstacle à la jonction.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi ordonné.

— 5 —

**REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Aujourd'hui, à seize heures, 2e séance publique:

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Gazier, sur la politique économique et financière du Gouvernement;

2° De M. Viollette, sur la politique économique du Gouvernement;

3° De M. Triboulet, sur le « dirigisme », notamment en matière de ravitaillement.

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à midi cinq minutes.)*

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
PAUL LAISSY.

---

COMPTE RENDU *IN EXTENSO*. — 86e SEANCE

**2e séance du mardi 1er juillet 1947.**

SOMMAIRE


1. — Procès-verbal: M. Livry-Level, Mme la présidente.

2. — Politique économique et financière du Gouvernement. — Suite de la discussion d'interpellations.

Discussion générale (*suite*): MM. Pierre André, Palewski, André Philip, ministre de l'économie nationale; René Pleven, Triboulet, Gaillard, Rousseau.

Renvoi à demain de la suite de la discussion.

3. — Règlement de l'ordre du jour: Mme la présidente, MM. Louis Rollin, Valentino.

4. — Inscription d'affaires sous réserve qu'il n'y ait pas débat.

5. — Renvoi pour avis.

6. — Reprise du règlement de l'ordre du jour.

7. — Dépôt d'un projet de loi.

8. — Dépôt d'une proposition de résolution.

9. — Transmission d'avis émis par le Conseil de la République.


**PRESIDENCE DE Mme GERMAINE PEYROLES, vice-présidente.**

La séance est ouverte à seize heures.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

**Mme la présidente.** Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

**M. Livry-Level.** Je demande la parole.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Livry-Level.

**M. Livry-Level.** Mesdames, messieurs, me rendant au Palais-Bourbon, tout à l'heure, j'ai constaté, en traversant le pont de la Concorde, la présence de nombreuses forces de police.

J'ai d'abord cru que M. le ministre de l'intérieur avait voulu, pour répondre à une récente intervention, me prouver qu'il y avait de nombreux policiers à Paris. J'ai appris ensuite que ces forces de police se trouvaient là pour protéger notre Assemblée.

J'attire votre attention sur le fait que cette protection par la police porte atteinte à notre dignité. Cette précaution ne me semble pas nécessaire à un moment où nous multiplions les efforts pour reconstruire ou, du moins, pour essayer de reconstruire le pays et où chacun de nous fait tout ce dont il est capable. Pourquoi déranger des forces de police qui doivent avoir mieux à faire que de nous protéger ? Il me semble que nous sommes assez grands pour nous garder nous-mêmes. Nous sommes majeurs et n'avons pas besoin que l'on veille sur nous.

Je demande donc que l'on fasse cesser ce scandale, qui consiste à déranger une grande partie de la police de Paris pour protéger une Assemblée qui n'en a pas besoin. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**Mme la présidente.** Monsieur Livry-Level, permettez-moi de vous répondre par deux observations.

Tout d'abord, la remarque que vous venez de faire ne s'applique pas au procès-verbal, surtout à celui dont l'adoption est proposée à l'Assemblée. A la rigueur cette remarque pourrait trouver place à l'ouverture de la prochaine séance à propos du procès-verbal de la présente séance; elle ne concerne vraiment pas celui de la séance de ce matin. Mais je ne vous chicanerai pas sur ce point.

**M. Kir.** M. Livry-Level est un homme d'avant-garde. (*Sourires.*)

**Mme la présidente.** En second lieu, monsieur Livry-Level, le stationnement de forces de police autour du Palais-Bourbon n'est du ressort ni de la présidence, ni du bureau de l'Assemblée.

Ce dernier, vous le savez bien, a mission de garantir l'ordre à l'intérieur du Palais-Bourbon, aussi bien dans l'hémicycle que dans les couloirs et dans les tribunes. Sur ce point vous pouvez me faire confiance; votre présidente de séance saura maintenir et sauvegarder l'ordre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. Charles Benoist.** Qui a ordonné cette espèce d'état de siège ?

**Mme la présidente.** Veuillez me permettre d'achever, je vous donnerai la parole ensuite, si vous me la demandez. (*Très bien! très bien!*)

Quant au reste, monsieur Livry-Level, il appartient au Gouvernement et au préfet de police de faire respecter l'ordre aux alentours du Palais-Bourbon.

Permettez-moi d'ajouter que, la semaine dernière, on a reproché au Gouvernement d'avoir laissé des groupes nombreux de manifestants s'approcher trop près des grilles derrière lesquelles nous devons délibérer en toute souveraineté et en toute sérénité.

Aujourd'hui, nous entendons formuler le reproche contraire.

**M. Maurice-Petsche.** C'est une question de discrétion.

**Mme la présidente.** Je crois que nous pouvons rester à la fois très disciplinés et très vigilants et que tant qu'il y aura des députés tels que vous, monsieur Livry-Level, ni la République, ni l'ordre ne seront en danger. (*Applaudissements et rires.*)

Personne ne demande la parole sur le procès-verbal ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

**POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU GOUVERNEMENT**

**Suite de la discussion d'interpellations.**

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Gazier, sur la politique économique et financière du Gouvernement;

2° De M. Viollette, sur la politique économique du Gouvernement;

3° De M. Triboulet, sur le « dirigisme », notamment en matière de ravitaillement.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Pierre André.

**M. Pierre André.** Mesdames, messieurs, le parti républicain de la liberté remercie à la fois le Gouvernement et M. Gazier, ce dernier pour avoir déposé une demande d'interpellation sur la politique économique, et le Gouvernement pour en avoir accepté aussitôt la discussion. Cette interpellation nous permettra de préciser certains principes et notre doctrine.

La politique économique du Gouvernement ne doit poursuivre qu'un seul objectif: rétablir en France un minimum de justice sociale et de prospérité. Un gouvernement digne de ce nom ne travaille pas au bénéfice d'une catégorie sociale et au détriment d'une autre, il ne cherche pas à élever une classe de la société par l'abaissement d'une autre classe; il travaille dans l'intérêt général et poursuit une politique uniquement basée sur le bien-être de l'ensemble de la nation.

C'est en vertu de ce principe que nous répudions pour notre part le dogme de la lutte inévitable des classes et que nous préconisons, au contraire, la politique de collaboration des classes sociales, en raison même de leur interdépendance, sous le contrôle, la surveillance et l'arbitrage de l'Etat. (*Applaudissements à droite.*)

**M. Kir.** Très bien!

**M. Pierre André.** Nous pensons que les intérêts de tous les Français sont étroitement solidaires. Opposer l'intérêt de l'Etat à celui des entreprises privées, l'intérêt de l'agriculture à celui du commerce, l'intérêt de l'employeur à celui du salarié, l'intérêt du producteur à celui du consommateur, c'est établir artificiellement entre les Français des catégories arbitraires et répandre de dangereux germes de division.

En effet, il n'y a pas d'Etat prospère sans entreprises privées prospères, et réciproquement. Tout homme est à la fois producteur et consommateur. Employeurs et salariés sont associés de bon ou de mauvais gré dans la production de l'entreprise. Leur sort commun est lié à sa prospérité.

Une mauvaise récolte est cause de mévente pour le commerçant. Une industrie languissante plonge à son tour dans le marasme le commerce et l'agriculture. Cette vue, un peu plus complexe peut-être, mais certainement plus vraie, des rapports entre les hommes, offre la clef de la plupart des problèmes qui nous préoccupent.

Nous répudions donc, pour notre part, le principe de la lutte des classes; nous le considérons comme un principe de guerre civile larvée qui ne tue pas des hommes, mais détruit sûrement des richesses. Nous lui opposons le principe de la collaboration indispensable des classes et de toutes les catégories sociales, créatrice de richesse, de bien-être et de paix intérieure.

Le but de l'activité économique d'une nation, quoi qu'on essaye de nous faire dire, n'est pas le profit. Le profit n'est qu'un moyen et non pas une fin; la fin, c'est d'élever le niveau de vie par la mise à la disposition de l'ensemble des Français d'une masse de biens de consommation aussi considérable que possible.

Mais on ne répartit que ce qui est produit. Dans une France ruinée et appauvrie par cinq années de souffrances, de privations, de pillage, il faut produire beaucoup, vite et bien. Mais pour produire, il faut d'abord commencer par nourrir les ouvriers. Il est vain d'espérer une augmentation nouvelle de la production si les tables des familles ouvrières ne sont pas garnies.

Tout le monde en convient. Nous ne différons d'avis que sur les moyens employés. Vous me permettrez de vous dire ce que nous pensons de ce problème qui commande celui de la production.

Tout d'abord, nourrir les ouvriers, cela implique évidemment une étroite collaboration interalliée. Nous ne devons pas, pour autant, nous reposer paresseusement sur l'aide de l'étranger pour nourrir les ouvriers français. Nous savons tous que cette aide coûte fort cher. Nous devons stimuler notre production agricole afin de vivre sur nos propres ressources, et nous sommes contraints de poser ici le problème, non pas du dirigisme et du libéralisme, mais bien celui du contrôle des prix. Je ne crois pas aux batailles verbales sur les mots en « isme »... (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

**M. André Philip,** *ministre de l'économie nationale.* Très bien!

**M. Pierre André.** ...ni aux doctrines et aux doctrinaires.

En matière économique, je crois aux lois naturelles, qui ont fait leurs preuves depuis que les hommes vivent en société.

Le rôle de l'Etat dans la production se borne, pour nous, à surveiller, à prévoir, à informer, à contrôler, parfois à suppléer, mais jamais à gérer ni à diriger. Le rôle de l'Etat est également d'harmoniser la production.

En sortant de ce rôle d'arbitre, de juge impartial, l'Etat émiette son autorité, la compromet et, finalement, se discrédite.

Depuis 1940, nous vivons sous le régime du contrôle des prix. Nous pensons que le contrôle des prix ne parvient à supprimer quelques inégalités sociales que pour en créer d'autres qui ne sont pas moins choquantes. Contrairement à l'opinion généralement admise, le contrôle des prix n'empêche pas la hausse des prix. En effet, les prix officiels sont, économiquement parlant, des prix fictifs. A côté de la marchandise offerte au prix officiel se crée un marché parallèle où les prix sont libres, mais ces prix du marché parallèle sont majorés d'une prime de risque qui les porte à un niveau que les prix libres, sans contrôle, n'atteindraient pas.

**M. le ministre de l'économie nationale.** La preuve du contraire, c'est que lorsqu'on a supprimé le contrôle, les prix libres se sont établis à un niveau supérieur aux prix du marché noir.

**M. Pierre André.** Si vous voulez bien attendre la fin de ma démonstration, monsieur le ministre de l'économie nationale, vous verrez que je réponds aussi à cette objection.

Le prix contrôlé, limité, fixé par l'Etat, démoralise le commerçant honnête respectueux de la taxe, parce qu'il crée et multiplie la fraude. Le fraudeur s'enrichit rapidement et le contrôle des prix aboutit à cette monstruosité qu'il crée le profit sans travail. Il favorise la création d'une classe odieuse de nouveaux riches qui insultent à notre indigence, font étalage de leur luxe insolent et se moquent du devoir fiscal.

Le contrôle des prix écrase le commerçant honnête parce que l'Etat, frustré des impôts que le trafiquant lui dérobe, est contraint de faire peser de plus en plus lourdement le poids de la dette publique sur le commerçant honnête.

Le contrôle des prix décourage le producteur, l'entrepreneur ou le salarié, en multipliant les vexations. Il émousse ce puissant aiguillon qu'est l'intérêt privé.

Vous me permettrez de vous citer un exemple que j'ai particulièrement étudié. Depuis 1940, le prix des véhicules automobiles d'occasion est fixé par le ministère de l'économie nationale. Il est interdit de vendre une voiture d'occasion à un prix supérieur à 80 p. 100 du prix de la voiture neuve.

A quel résultat cette réglementation stricte a-t-elle abouti ?

Si nous prenons l'exemple d'une 11 chevaux Citroën d'un type courant, nous constatons que, dans l'*Argus de l'automobile*, qui publie les statistiques et les prix officiels établis par l'économie nationale, cette voiture est cotée 138.000 francs. Or, il est impossible d'acheter aujourd'hui une voiture de 11 chevaux Citroën à ce prix de 138.000 francs. Tout le monde sait qu'elle se vend couramment 400.000 francs.

Mais qui vend ces voitures d'occasion à un prix trois fois supérieur à la cotation officielle de l'économie nationale ?

Le garagiste honnête, patenté, qui a pignon sur rue, ne peut pas se permettre de transgresser ainsi la loi; il risquerait les foudres du contrôle économique. On a vu alors s'établir, depuis 1940, ce qu'on appelle les garagistes en chambre, qui trafiquent sur les voitures d'occasion; ils n'apparaissent pas ouvertement dans le marché qui s'établit entre le vendeur et l'acheteur, et ainsi l'Etat est frustré chaque année de cinq à six milliards d'impôts par les gens qui échangent les voitures pour le compte de l'acheteur et du vendeur, sans faire apparaître de facture et sans payer la taxe de transaction.

C'est tellement vrai, et vous l'avez tellement compris, que vous avez voté, comme le Conseil de la République, une loi qui consacre désormais la liberté du commerce des voitures automobiles d'occasion.

Vous pourrez m'objecter que, comme il ne s'agit pas d'un produit que nous fabriquons actuellement, mon exemple ne vaut rien. Je voudrais vous en citer un second, également pris sur le vif, de l'immoralité à laquelle conduit la fixation des prix par vos services.

Un industriel m'a rendu visite il y a quelque temps et m'a présenté deux balances: un jouet d'enfant, fabriqué en bois, assez grossièrement peint de couleurs claires et une petite balance Roberval de précision, de la même dimension que le jouet en bois.

Cette balance Roberval de précision est en fer, les plateaux sont en cuivre et les poids ont été poinçonnés par le vérificateur des poids et mesures.

Or, le ministère de l'économie nationale a fixé le prix de 355 francs pour le jouet et celui de 357 francs pour la balance de précision Roberval. (*Rires à droite.*)

Le contrôle des prix, à notre avis, freine la production et l'oriente à contre-sens. Pourquoi ? Parce qu'il a tendance, et c'est normal, à taxer à bon marché, et souvent à trop bon marché, des marchandises indispensables, et à laisser une liberté relative de fabrication et de profit aux objets de luxe. L'exemple de la balance de précision et du jouet le prouve surabondamment.

Cette déplorable tendance a pour résultat de décourager le producteur de marchandises indispensables et de l'inciter à se tourner vers la production de marchandises rentables. C'est humain, c'est inévitable.

Vous l'avez senti et compris, puisque vous avez récemment voté une loi accordant une surprime aux cultivateurs qui consentent encore à semer du blé. Pourquoi l'avez-vous fait, sinon parce que vous saviez que les agriculteurs se détournaient de la culture du blé, taxé à un prix trop bas, et préféraient la culture des céréales secondaires et des plantes fourragères, qui rapportent davantage.

Cependant, quand nous réclamons le retour à la liberté des prix, des voix s'élèvent pour nous répondre que la liberté n'est concevable que dans l'abondance.

Mes chers collègues, je m'en excuse, mais je crois que c'est une erreur. C'est un sophisme. C'est confondre, comme M. René Mayer, je crois, le faisait remarquer récemment, le moyen et la fin.

La liberté des prix et des transactions n'est pas une fin en soi, mais un moyen. La liberté est un moyen qui nous conduira à cette fin qu'est l'abondance. Nous pen-

sons qu'il est vain d'espérer l'abondance sans la liberté.

L'abondance est impossible dans un régime de vexations, de brimades, de contrôle, de paperasserie et de bureaucratie, qui entrave les producteurs comme les commerçants.

Ni les paysans, ni les industriels ne produiront davantage pour vendre au-dessous du prix de revient ou du prix de remplacement, pour être visités, traqués et requis. Nous affirmons que seule la liberté permettra de retrouver l'abondance, et qu'il faut commencer par la rendre aux Français.

Mais j'entends bien la seconde objection que vous ne manquerez pas de nous faire: la liberté, c'est la hausse des prix.

Nous croyons qu'il s'agit là d'un autre sophisme.

La liberté a pour effet de stimuler la production et de susciter la concurrence. Une production accrue, un plus grand nombre de marchandises jetées sur le marché, c'est la fin de la hausse, c'est l'amorçage de la baisse.

C'est une loi d'économie politique vieille comme le monde, vérifiée dans tous les temps et dans tous les pays.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Voulez-vous me permettre un mot ?

**M. Pierre André.** Je vous en prie.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Vous nous dites que la liberté crée l'abondance. Croyez-vous que la liberté va permettre de produire davantage de charbon et d'acier ? C'est là tout le problème, car la production industrielle française est actuellement limitée par les quantités de charbon et d'acier dont nous disposons. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Pierre André.** Nous sommes d'accord sur ce sujet particulier.

*Au centre.* C'est l'essentiel!

**M. Pierre André.** Une production accrue, disais-je, une plus grande quantité de marchandises jetées sur le marché, c'est la fin de la hausse, c'est l'amorçage de la baisse.

La liberté suscite la concurrence. La concurrence, c'est la guerre toute pacifique que se font les distributeurs et répartiteurs naturels que sont les commerçants pour s'attacher et retenir la clientèle.

Cette guerre se fait entre commerçants, au bénéfice et pour le profit du consommateur. Et le nerf de la guerre de concurrence, c'est la meilleure qualité au plus juste prix.

Pour répondre à l'objection que vous venez de me faire, monsieur le ministre, je me permets de vous rappeler qu'au début de mon exposé, que vous avez peut-être écouté d'une oreille un peu distraite...

**M. le ministre de l'économie nationale.** Pas du tout.

**M. Pierre André.** ... j'avais remarqué qu'il fallait commencer par une collaboration interalliée pratique et vraie, ce qui résoudrait le problème du charbon, du pétrole et des matières premières. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le ministre de l'économie nationale.** Là aussi, il faut tenir compte de quelques petites difficultés techniques. (*Sourires.*)

**M. Pierre André.** La concurrence, mais c'est le miracle que nous avons vu s'opérer récemment, dès que la liberté eût été rendue au commerce des œufs. Nous avons vu alors les marchands nous en offrir treize à la douzaine.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Indice 16 par rapport à l'avant guerre, c'est là le miracle!

**M. Pierre André.** Lequel d'entre nous, laquelle d'entre vous, mesdames, oserait soutenir que sous le régime de la taxe, nous avons connu le régime bienfaisant des treize œufs à la douzaine ?

Suscitant la concurrence et stimulant la production, la liberté est un facteur de baisse des prix et le meilleur moyen de rétablir l'abondance.

Nous attendons, pour notre part, avec confiance, les résultats du retour à la liberté pour le marché de la viande.

Cette liberté est possible. Aucune des mauvaises raisons qui nous ont été opposées n'est valable en l'espèce.

Nous avions 15.621.000 bovins en 1938 et 15.128.000 en 1946. En 1947, le chiffre de 1938 sera dépassé.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Et en poids ?

**M. Pierre André.** Nous avions 7.126.000 porcins en 1938 et 5.277.000 en 1946. Mais nous savons que ces chiffres sont faussés par une augmentation considérable de l'élevage familial qu'il est impossible de chiffrer.

Seule, la situation du cheptel ovin n'est pas rétablie. Nous avions 9.800.000 têtes en 1938 et seulement 7.159.000 en 1946.

Mais ces chiffres, puisés à la meilleure source, nous permettent de dire que la liberté totale peut être rendue au marché de la viande.

Contestez-vous ces chiffres, monsieur le ministre, ou mon raisonnement ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** Je conteste votre raisonnement parce qu'il est basé sur des quantités et non pas sur des poids.

Or, vous savez que si le cheptel est reconstitué en quantité, il est très loin de l'être en poids, et c'est cela qui est important. (*Mouvements divers à droite.*)

**M. Louis Rollin.** Ce n'est pas ce que dit le président de la confédération générale des agriculteurs.

**M. Pierre André.** Je suis navré, monsieur le ministre, d'être obligé de vous contredire.

Jusqu'ici, je n'avais pas cité mon auteur. Je possède des chiffres, que j'ai notés au fur et à mesure des déclarations, faites par M. Ramadier, président du conseil, à la commission du ravitaillement, le mardi 3 juin, à dix heures.

Contrairement à ce que vous affirmez, M. le président du conseil a déclaré que non seulement ces chiffres étaient exacts, mais encore que ce sont ceux de 1946, que, pour 1947, ils seront beaucoup plus importants et que la cadence de l'élevage a été reprise depuis l'année dernière en France, aussi bien en quantité qu'en poids. (*Applaudissements à droite.*)

C'est pourquoi ces chiffres, puisés à la meilleure source, nous permettent de déclarer que la liberté totale peut être rendue au marché de la viande.

Nous affirmons également que les prix ne se maintiendront pas aux cours élevés que nous connaissons, à une condition cependant, c'est que la monnaie soit consolidée, l'inflation jugulée, le budget équilibré, que les réformes annoncées soient réalisées, que la confiance renaisse dans la solidité du franc.

En effet, la seule cause profonde de la hausse des prix, c'est l'inflation. Et la liberté est impuissante à enrayer la hausse des prix que provoque irrésistiblement l'avilissement du pouvoir d'achat de la monnaie.

Quand l'Etat comble son déficit budgétaire ou ses besoins de trésorerie par des émissions de papier-monnaie, il diminue le pouvoir d'achat des consommateurs, il ne crée pas de richesses nouvelles, il déplace la richesse à son profit. La perte subie par les détenteurs de papier-monnaie déprécié se traduit, se matérialise dans la hausse des prix.

Si les prix sont libres la hausse apparaît immédiatement dans toutes les boutiques. C'est un prétexte à maudire la liberté, prétexte saisi aussitôt par les théoriciens politiques qui aimeraient se livrer à leurs fantaisies financières sans que le public se rendît compte de leurs néfastes conséquences.

Les théoriciens croient ou feignent de croire que l'on peut donner aux uns sans retirer aux autres et faire de l'inflation en comprimant les prix. Ils répandent dans le public cette idée absurde que seule la rapacité des producteurs et des intermédiaires contribue à la hausse des prix.

Ils affirment aussi qu'un gouvernement énergique, par des décrets ou des lois, possède le pouvoir de les faire baisser.

Quels résultats obtiennent nos théoriciens ?

Dans le secteur « organisé », selon le mot employé par M. Gazier: S. N. C. F., Houillères, Electricité de France, les effets de l'inflation apparaissent instantanément et les prix montent en flèche, ou bien le déficit s'accroît si l'Etat décide le blocage des anciens prix.

Là où la production est libre et dispersée, comme c'est le cas pour les denrées agricoles, la marchandise disparaît du marché contrôlé et dirigé et rejoint le marché clandestin, où les prix, grossis de la prime du risque, bien protégés contre la concurrence, atteignent des niveaux très supérieurs à la normale.

Là où la production est concentrée — c'est le cas de la plupart des objets manufacturés et de l'industrie lourde — la taxation paraît efficace parce que la surveillance est aisée.

Mais son efficacité même entraîne de véritables désordres. L'industrie ne peut indéfiniment produire à perte. Elle mange ses réserves et ne les remplace pas.

La marchandise disparaît, là aussi, et la pénurie s'accroît.

Nous possédons un exemple type, auquel je vous demande de réfléchir, du méfait du contrôle des prix et de la taxation dans le domaine de la propriété bâtie.

Depuis 1919, la loi limite le prix des loyers. Dans ce domaine, toute liberté a disparu. La réussite est parfaite. Les résultats sont sous nos yeux.

Alors qu'avant la guerre de 1914, les Français consacraient 10 à 20 p. 100 de leur revenu à leur loyer ils n'en dépensent plus aujourd'hui que de 1 à 2 p. 100 pour ce loyer,

Aucun épargnant ne construit plus. Les propriétaires ne peuvent plus réparer leurs immeubles. Les jeunes ménages ne peuvent créer un foyer faute de logement.

La crise des loyers, aggravée par les destructions de la guerre, est la plus grave que nous ayons à résoudre. Si nous n'y portons pas un prompt remède, dans trente ans, les Français coucheront sous des toiles de tente.

La vraie cause de l'abaissement du pouvoir d'achat des travailleurs et de la classe moyenne, de la misère des retraités et des rentiers réside, non pas dans ce qu'un orateur appelait comiquement les excès de la liberté, mais dans les méfaits de l'inflation.

On ne passe pas impunément de 40 milliards de billets en circulation à près de 800 milliards. La France est aussi trop pauvre aujourd'hui pour entretenir 1 million 600.000 fonctionnaires, au lieu des 600.000 de 1935.

La liberté favorise le riche, nous dit-on, alors que la répartition et la réglementation permettent au pauvre de s'approvisionner.

Nous avons montré la fausseté de cet argument et nous pourrions ironiser sur les résultats actuels à ce point de vue.

Mais nous pensons que les défenseurs farouches d'un système que la France rejette unanimement ne peuvent nier que la répartition étatique crée des inégalités choquantes.

Entre les mains d'un gouvernement, qu'il soit autoritaire ou démocratique, la répartition est un moyen de favoriser ceux qui le servent. Il peut, à ses fonctionnaires et à ses partisans, assurer des privilèges par de multiples moyens: groupements d'achats, cantines, coopératives, sans parler des attributions de licences, de bons d'achat et de bons matières faites plus libéralement à la clientèle des hommes au pouvoir.

C'est là, incontestablement, un moyen de gouvernement et d'action que n'auraient jamais osé rêver les despotes

Le système actuel n'est plus défendu que par des théoriciens, généreux peut-être, mais aveuglés par leurs illusions, par les fraudeurs de toute espèce dont il multiplie les profits avec les risques et par l'armée innombrable des fonctionnaires dont il est le moyen d'existence, quand ils sont honnêtes, et d'enrichissement rapide, quand il ne le sont pas. (*Applaudissements à droite.*)

Nous avons, disais-je, au début de mon exposé, le devoir de produire, de produire beaucoup, de produire vite et bien.

Pour produire, il faut nourrir les ouvriers.

J'ai indiqué les moyens que nous préconisons afin de ramener l'abondance sur les tables familiales.

Je les résume: étroite collaboration interalliée, retour à la liberté des prix et des transactions, stabilité de la monnaie.

Est-ce suffisant pour obtenir des travailleurs l'effort de production sans lequel nous ne pourrons refaire la France et assurer l'avenir de nos enfants ?

Non! Il faut que les salariés aient intérêt — un intérêt personnel — à produire plus et mieux. Nous ne reconstruirons pas la France en travaillant moins qu'en 1938.

Nous vivons sous le régime de la semaine de quarante heures, appelée semaine légale. C'est M. Léon Blum qui a, pour la première fois, employé le terme de semaine normale pour les quarante-huit heures.

Il est souhaitable que le travail français soit orienté vers la semaine normale. Encore faut-il que les employeurs et les salariés soient intéressés à passer du stade des quarante heures à celui des quarante-huit heures.

Augmenter le nombre des heures de travail, afin de produire davantage et de permettre aux ouvriers de gagner davantage, non seulement par un salaire accru, mais encore par un abaissement du prix de revient, donc du prix de vente, tel est le problème.

Il se heurte à des difficultés qui sont nées des charges sociales qui grèvent lourdement les budgets des entreprises et des salariés.

L'entreprise supporte en moyenne quarante pour cent de charges sur la totalité des salaires versés.

Si nous prenons comme exemple un prix moyen d'heure de main-d'œuvre fixé à 40 francs, nous pouvons faire le calcul suivant: quarante heures à 40 francs font 1.600 francs; 40 p. 100 de charges représentent 640 francs, soit au total 2.240 francs.

Le prix de revient de l'heure d'ouvrier est donc de 56 francs pour quarante heures de travail.

Si nous passons à la semaine normale de quarante-huit heures de travail, du fait de la majoration obligatoire de 25 p. 100 des heures de travail au delà des quarante heures, nous obtenons: quarante heures à 40 francs, 1.600 francs; huit heures à 50 francs, 400 francs, soit 2.000 francs; charges, 40 p. 100: 800 francs. Ce qui donne un total de 2.800 francs et porte le prix de revient de l'heure à 58 francs 35 au lieu de 56 francs.

Mais si la durée de la semaine de travail est portée au delà de la durée de la semaine normale et passe de quarante-huit à cinquante heures, les deux heures supplémentaires subissent une majoration de 50 p. 100.

Le prix de revient de l'heure est alors de 59 francs 36.

Donc, pour l'entreprise, plus le nombre d'heures de travail augmente, plus le prix de revient est élevé.

Mais il en serait autrement si l'Etat consentait à soulager les entreprises et les salariés du poids des charges sociales pour la partie dépassant la durée de la semaine légale.

Pour une semaine de quarante heures, à 40 francs l'heure, majorée des 40 p. 100 de charges, le prix de revient de l'heure, nous l'avons vu, est de 56 francs.

Pour 48 heures, le prix de revient est porté à 58,35 francs l'heure. Mais si l'Etat consent à ne pas percevoir les charges sociales au delà de 40 heures, le prix de revient de l'heure est abaissé à 55 francs.

L'ouvrier perçoit 40 heures à 40 francs, soit 1.600 francs, 8 heures à 50 francs, soit 400 francs; au total, 2.000 francs. Les charges ne s'appliquant qu'à 1.600 francs représentant 640 francs, soit un total général de 2.640 francs.

Ainsi, l'idée que nous soumettons au Gouvernement et à l'Assemblée mérite, nous semble-t-il, d'être retenue, puisque les prix de revient des entreprises seraient diminués et les salaires augmentés.

Il n'est pas nécessaire de démontrer que le salarié travaillant 48 heures au lieu de 40 recevrait 1.600 francs de plus par mois sans aucune retenue. Mais les salariés bénéficieraient entièrement de leur effort, puisque aucune retenue ne serait opérée sur les salaires au delà de 40 heures, soit au titre des charges sociales, soit au titre de l'impôt cédulaire. Ils bénéficieraient également de l'abaissement du prix de revient et, par conséquent, du prix de vente.

Le consommateur, de son côté, bénéficierait, pour l'ensemble de la production, de l'abaissement du prix de revient. L'Etat lui-même gagnerait en impôts, grâce à l'accroissement du chiffre d'affaires, ce qu'il paraîtrait abandonner sur les charges sociales.

Cette suggestion nous paraît intéressante et nous déposerons une proposition de loi dans ce sens. Nous ne pensons pas que ce soit là une panacée, mais un moyen pratique, qui ne présente aucune difficulté d'application, de soulager immédiatement à la fois les entreprises, les salariés et les consommateurs.

On se presse un peu trop, nous semble-t-il, de dresser l'acte de décès du libéralisme économique tempéré par l'organisation professionnelle et gardé des excès toujours possibles par le contrôle de l'Etat.

Ce n'est pas la première fois que notre pays traverse une crise financière grave au sortir d'une guerre épuisante. Et pourtant! Ne pouvons-nous évoquer le prodigieux redressement qui suivit la guerre de 1870-1871 et qui arrachait un cri de stupéfaction et de regret à Bismarck ?

Dès 1878, la IIIe république organisait à Paris une exposition universelle qui faisait l'admiration du monde. Et Bismarck, stupéfait de la puissance de notre industrie, de notre commerce et de notre agriculture, s'écriait: « Que n'ai-je demandé 10 milliards à la France au lieu de 5 ? La vitalité de ce pays est stupéfiante ! ».

Peut-on rappeler à l'Assemblée nationale qu'en 1928, dix ans après la guerre de 1914-1918, la dernière tuile était posée sur la dernière maison à reconstruire et que, malgré les crises provoquées par la première guerre mondiale, le peuple français était incomparablement plus heureux en 1939 que la plupart des peuples d'Europe ?

Cependant, mes chers collègues, les redressements qui étonnèrent le monde, après 1870 comme après 1918, ont eu lieu dans un climat de liberté économique exagérée. Les bienfaits du système l'emportaient sur ses défauts, si l'on en juge impartialement d'après les résultats obtenus.

Quand on cherche à tirer argument de la cherté des prix du secteur libre, oublie-t-on la part énorme prélevée par l'Etat sur les marchandises libérées ?

L'Assemblée sait-elle que les caves des viticulteurs de la région bordelaise sont remplies de vins qui ne se vendent plus parce que, lorsque le producteur demande 30 francs pour rémunérer son effort, le fisc perçoit 90 francs d'impôts ?

Lorsqu'on a ajouté à ce prix initial de 30 francs les 90 francs de droits, le coût du transport, la marge bénéficiaire du grossiste et celle du détaillant, les impôts et les taxes que ces derniers doivent acquitter, le litre de vin est finalement vendu 140 à 160 francs dans nos villes.

La fiscalité excessive est, comme l'inflation, une cause de vie chère. C'est pourquoi je n'hésite pas à reprendre mon refrain: il faut alléger les charges qui pèsent sur l'Etat pour soulager le contribuable.

La voie que nous traçons est toute droite: d'abord la collaboration interalliée parce que nous ne pouvons pas nous en passer, ensuite le retour à la liberté des prix et des transactions, le maintien de la monnaie à son taux actuel sans inflation ni dévaluation, l'accroissement de la production et le retour à la semaine normale à la condition que tout le profit de cette augmentation soit réservé au producteur et que l'Etat renonce à percevoir des charges sociales qui frustrent les salariés d'une fraction de leur gain sur la partie des salaires qui dépasse les 40 heures de la semaine légale.

Enfin, le retour à la liberté des prix et transactions doit permettre de rendre à leurs occupations d'avant guerre les centaines de milliers de fonctionnaires créés depuis 1940, ceux que nous appelons les fonctionnaires d'occasion qui grèvent lourdement le budget de l'Etat, des départements et des communes.

Leur licenciement doit permettre un allégement des charges qui pèsent sur le contribuable et, par conséquent, une diminution des prix.

Je désire, enfin, appeler l'attention de l'Assemblée sur un aspect du problème qui me paraît d'une importance capitale et d'une extrême gravité.

Mon ami M. Vieljeux rappelait l'autre jour au Conseil de la République cette pensée de Jaurès: « Le courage est de chercher la vérité et de la dire ».

Après avoir réfléchi à la situation de la France en 1947, je crois de mon devoir de vous dire ce que je pense être la vérité, suivant le conseil du tribun socialiste français.

Il est faux de prétendre qu'il est impossible de rendre la liberté à la presque totalité des produits et des marchandises. Mais, à travers les dénégations des amis du dirigisme, on devine autre chose que le souci du retour à la prospérité.

Pour une minorité de l'Assemblée, le dirigisme est le moyen le plus efficace, le plus facile de paralyser l'économie française et de préparer l'avènement du marxisme totalitaire.

Pourquoi ? Parce qu'en fixant arbitrairement le prix de vente, le taux de marge, on possède le moyen de faire disparaître le profit, de tuer certaines branches de l'industrie, de les nationaliser par étranglement, de faire passer progressivement l'économie tout entière dans le giron de l'Etat. On réalise, par le moyen du contrôle des prix, un totalitarisme de fait en attendant le totalitarisme de droit.

Vous réservez à l'Etat toutes les ressources du pays avec le soin de les répartir comme bon lui semble et vous prétendez que les citoyens auront encore le droit de penser et d'agir comme il leur plaît !

Comment le feraient-ils si, même en se groupant, ils n'ont pas le moyen, avec leurs seules ressources, de créer une entreprise, une école, un journal; s'ils doivent implorer de l'Etat, non seulement une autorisation, mais encore les moyens matériels les plus élémentaires.

Il est impossible que les bons esprits de l'Assemblée continuent à soutenir le régime bâtard et non viable que nous subissons, qui possède tous les inconvénients sans aucun des avantages des deux systèmes opposés.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Nous sommes d'accord sur ce point.

**M. Pierre André.** Le communisme, au moyen d'une dictature politique extrêmement rigoureuse qui supprime toute liberté individuelle, transforme les hommes en robots et peut obtenir des résultats grandioses partout où le travail du robot est contrôlable, c'est-à-dire dans la grande industrie. Il a la faculté, incontestablement, de créer une économie de puissance.

Le libéralisme économique tempéré par le contrôle de l'Etat, que nous préconisons, qui fait appel au seul ressort de l'intérêt privé, peut être très puissant, lui aussi, et réaliser à coup sûr une économie de bien-être.

Mais un système qui détend le ressort de l'intérêt privé sans employer la force, la contrainte, le knout, ne peut aboutir qu'au néant.

Entre le libéralisme contrôlé et le communisme, il faut donc choisir. Si vous voulez éviter le second, il faut revenir immédiatement au premier. Les circonstances politiques offrent à la France, pour la dernière fois peut-être, l'occasion de faire ce choix.

Le provisoire est fini. Nos institutions définitives sont en vigueur. Notre Assemblée, élue pour cinq ans, possède la stabilité politique qui faisait défaut à ses devancières. Ce délai est plus que suffisant pour permettre à la liberté de porter ses fruits.

Les hommes d'Etat courageux qui rétabliront la liberté verront renaître l'activité économique, l'abondance sur tous les marchés, le bien-être dans les maisons. Ils verront s'édifier les logements qui manquent si cruellement à notre peuple. La France alors ne tardera pas à renaître et à relever ses ruines. Elle retrouvera sa prospérité passée, sans être contrainte d'imposer à ses enfants des sacrifices inhumains. Elle verra refleurir sur son sol, avec les œuvres de l'art et du progrès humain, cette douceur de vivre dont nous ne parlons plus qu'au passé.

Avec la puissance économique, elle assurera son indépendance dans le monde de fer où nous sommes, hélas! condamnés à vivre. Elle occupera à nouveau le premier rang dans le monde parce qu'elle sera, grâce au génie de ses ingénieurs, de ses artisans, de ses ouvriers qualifiés, de ses artistes et de ses écrivains, le pays de la qualité, qui triomphera toujours des pays où la production de masse n'est orientée que vers la quantité.

C'est à construire cette France, libérée de la tyrannie de l'argent comme de celle de l'Etat, que nous travaillons et que nous convions tous les hommes de bon sens à travailler avec nous, dans la concorde des citoyens, sous l'autorité bienfaisante et respectée d'un gouvernement qui comprendra que, pour bien gouverner, il faut gouverner peu en s'inspirant de cette règle d'or: Seule, la considération de l'intérêt général doit guider les actes du pouvoir exécutif. (*Applaudissements à droite.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Palewski. (*Applaudissements au centre.*)

**M. Palewski.** Mes chers collègues, un orateur du Conseil de la République a dit, il y a quelques jours: Nous venons de colmater le front financier, il faut maintenant construire derrière ce barrage.

Je crois, effectivement, qu'après avoir pris les mesures financières nécessaires pour éviter une inflation brusquée, il est indispensable maintenant de rechercher dans quelles conditions doit être définie la politique économique du pays.

La situation économique, la politique économique, tels sont, au demeurant, les problèmes essentiels que notre Assemblée doit résoudre.

On a dit justement que la querelle entre le libéralisme et le dirigisme n'avait pas de sens et que le problème réel était de savoir comment rendre au pays sa santé économique. Pour pouvoir construire derrière le barrage, il est nécessaire de dire quelle est la situation actuelle du pays.

L'économie française n'a pas encore reconstitué les réserves de puissance nécessaires pour assurer une production sans à-coups, en matières premières comme en main-d'œuvre.

Il y a pénurie mondiale pour certaines matières premières essentielles, comme le charbon et les corps gras. Un effort humain et matériel gigantesque est réclamé aux pays ruinés, à l'Europe tout entière, à la France.

Les moyens financiers manquent dans les pays qui, comme le nôtre, ont supporté le fardeau de deux terribles guerres.

Ruine matérielle en France, par suite de la diminution de la valeur de l'actif national, production insuffisante, échanges limités entre produits industriels et produits agricoles: voilà des faits patents.

On constate le déficit, né du coût des mesures arbitraires prises pendant l'occupation, de la lourdeur excessive de l'administration française par suite de la création d'organismes para-étatiques et fonctionnarisés, par suite également d'un ralentissement de la productivité provenant tant de l'usure des hommes, de la pénurie de main-d'œuvre, que de l'usure du matériel, du manque de matières premières et de l'insuffisance de la coordination entre l'œuvre industrielle et l'œuvre agricole.

Dans une large mesure, ce ralentissement provient aussi des difficultés d'adaptation des professionnels aux nouvelles formes de la vie économique nationale.

Le déséquilibre entre les prix agricoles et les prix industriels provoque trop souvent une élévation des prix de vente au détail des produits agricoles; le déséquilibre entre les salaires et le coût de la vie, entre les salaires industriels et les salaires agricoles, pèse sur toute notre vie économique.

Si la pénurie des biens de consommation et des biens d'équipement justifie l'établissement de priorités, l'on doit constater une insuffisance notoire de la répartition et des systèmes employés dans ce do- et des systèmes employés dans ce domaine.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Très bien!

**M. Palewski.** Les conséquences de la situation que je viens de décrire sont, vous le savez, tragiques.

C'est l'insuffisance de nos exportations et la nécessité d'importations massives. C'est donc le déséquilibre de la balance des comptes et, par voie de conséquence, une hémorragie financière, la fuite devant la monnaie, la destruction de l'épargne, l'instabilité de la vie et une fiscalité de

jour en jour plus pesante et plus mal répartie, par suite même des incohérences de la vie économique.

Il faut nous pencher sur les souffrances des travailleurs, des faibles et des vieux, sur les souffrances des familles.

Mais dans le même moment monte peu à peu la terrible asphyxie économique. C'est une production industrielle qui plafonne ou même qui diminue, par suite de la réduction des quantités de charbon dont notre industrie peut avoir l'usage. C'est une production agricole notoirement insuffisante par suite de causes naturelles, du déséquilibre entre les prix agricoles, de l'inflation monétaire et, surtout, de l'incertitude terrible que sentent peser sur eux les paysans découragés par la perte de valeur de la monnaie. Ce sont les salaires dont la hausse est encore fragmentaire, mais qui tend à se généraliser, et des prix agricoles, industriels, dirigés également vers la hausse.

Comment réagir contre ces tendances redoutables ? Comment briser l'étreinte autour de nous ? Comment sortir de ce cercle qui se rétrécit sans cesse ? Les remèdes, il faut bien le dire, sont aussi connus que le mal.

C'est l'organisation de la production et sa rationalisation, pour éviter les doubles emplois et le gaspillage, pour augmenter le rendement et supprimer les déficits que l'Etat doit solder. C'est la rationalisation de la consommation, la rationalisation de l'emploi, celle du charbon, du carburant, de toutes les formes d'énergie.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Très bien !

**M. Palewski.** C'est aussi la diminution du coût de la vie par l'harmonisation des prix agricoles, par une action directe qui peut, dans certains cas, provenir du fait d'importations ou de projections massives sur le marché, sans doute, mais qui doit aussi provenir d'une vraie politique de la terre, éternelle nourricière des hommes, en activant l'échange des produits agricoles et des produits industriels, en favorisant la production d'articles d'utilité sociale, et en maintenant à la terre la main-d'œuvre nécessaire.

Enfin, il est indispensable de prévoir une politique judicieuse des salaires sans hausse généralisée, mais avec l'octroi, dans un esprit de justice, de primes familiales de vie chère.

C'est le seul moyen, à nos yeux, d'éviter que se referme le cycle infernal. Mais cela suppose également un sacrifice peut-être momentané, mais en tout cas indispensable: la diminution des frais de l'Etat, la diminution du train de vie des citoyens, le rigoureux équilibre des finances publiques, l'équilibre des budgets des entreprises nationales et des services publics, la stricte délimitation du secteur public et du secteur concurrentiel.

Le statut des services publics et des entreprises nationales devra comporter, s'il est nécessaire, l'abandon par l'Etat au secteur privé de tout ce qui n'est pas d'intérêt public, indispensable à la vie de la nation, et dont la gestion se révélerait déficitaire.

**M. Kir.** Très juste.

**M. Palewski.** Ce terrible diagnostic a été fait et refait à satiété. Pourquoi ce travail d'analyse n'a-t-il jamais servi ? Pourquoi ces solutions simples n'ont-elles pas été appliquées ? Parce que nous avons, il faut le reconnaître, pratiqué une politique d'économie trop souvent incohérente, à la petite semaine.

**M. Desjardins.** Nous l'avons toujours dit.

**M. Palewski.** Parce que, si nous avons un plan d'équipement et de reconstruction, nous n'avons ni un plan économique ni surtout, dans ce domaine, une volonté d'action suffisante pour dominer une situation incontestablement difficile et faire le choix et les options nécessaires à un moment donné de notre vie nationale et internationale; parce que, comme le disait excellemment, l'autre jour, M. Pflimlin, nous rusons avec les mots, avec la vie, avec la vérité et que le peuple français, lassé, anémié, se désespère. Il se souvient de la période qui a précédé la guerre et garde la nostalgie trompeuse des années d'autrefois.

Une politique économique, ce sont sans doute des prises de position immédiates. Mais ce sont surtout et avant tout un programme, des plans et des perspectives d'avenir.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Très bien !

**M. Palewki.** Mais ce que je voudrais dire maintenant, ce sont les conditions nécessaires pour éclairer les perspectives lointaines de la politique économique vers laquelle nous devons tendre.

Ce qu'il faut d'abord, c'est un programme économique dont la nation entière prend la responsabilité, un programme revu, corrigé, approuvé par le Parlement. Or, rien de pareil n'existe. Le Parlement délibère et vote le budget; mais il n'a jamais été saisi d'un plan économique véritable (*Applaudissements au centre*), d'un plan à longue échéance, avec des chapitres et des programmes annuels.

**M. de Menthon.** Très bien !

**M. Palewski.** Or, de même que nous avons discuté le budget, nous devrions pouvoir discuter un plan économique, le cas échéant, en cours d'exercice même.

En présentant, au nom de la commission des affaires étrangères, l'avis sur le projet de loi portant budget extraordinaire, j'avais eu l'honneur, à cette tribune, de soulever un certain nombre de problèmes et de préciser diverses conditions préjudicielles à l'exécution du plan. Je disais, et je m'excuse de le rappeler, que certaines questions préjudicielles devraient recevoir satisfaction pour que le plan de rééquipement et de reconstruction puisse dérouler ses perspectives sur un nombre d'années suffisant; que devraient être évoqués et résolus les problèmes de la recherche scientifique, de la durée et du rendement du travail, les problèmes de la main-d'œuvre, et de sa qualification, le problème de l'équilibre des prix et des salaires, assurant un niveau de vie convenable aux travailleurs, la confiance en la monnaie, les possibilités d'importation, les crédits d'Etats étrangers, les conditions d'emploi des crédits privés étrangers, l'investissement de l'épargne française.

Or, je vous le demande, quelles réponses ont été faites à ces questions ? Quel programme à longue échéance le Gouvernement nous a-t-il soumis ? Le Parlement s'est-il prononcé sur les options de politique économique qu'impose le plan Monnet, options sur lesquelles la nation entière doit être appelée à donner son avis, par l'intermédiaire de ses représentants ? A-t-on jugé que ces conditions préjudicielles pour que le plan Monnet puisse être poursuivi étaient actuellement réalisées ? (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Jamais nous n'en avons sérieusement discuté. C'est une lacune d'autant plus grave que l'exécution d'un plan d'équipement et de reconstruction, qui demeure indispensable, ne peut se faire si ne se trouvent pas réalisées ces conditions préjudicielles dont je viens de parler. Or ce n'est pas le cas à l'heure présente et ce fait remet en cause, il faut avoir le courage de le dire devant la nation, toute l'exécution du plan Monnet lui-même.

Il y a là une lacune que je considère comme très grave et que pourrait combler, dans une large mesure, la proposition de loi déposée par M. Lespès et dont je souligne l'actualité et l'importance.

En soumettant à l'Assemblée nationale, avant le vote du budget, un programme économique à long terme avec des tranches annuelles, on apporterait un élément d'unité d'action gouvernementale dont la valeur ne saurait vous échapper. (*Applaudissements au centre.*)

Mais cela est-il suffisant ? Non, certes. Car il faut, en plus d'une unité d'action, une unité d'autorité au sein du Gouvernement. Comment appliquer un programme, quand de multiples directions ministérielles chevauchant les unes sur les autres paraissent trop souvent n'avoir d'autre but que de défendre un intérêt particulier au lieu de se courber sous une loi commune ? Ministère de l'économie nationale! Commissariat au plan! Qui a vraiment défini leurs attributions respectives et leur autorité ? (*Applaudissements au centre.*)

Qui est responsable devant le Parlement et devant le pays ? Politique industrielle, politique agricole, politique des prix de l'un ou de l'autre ministère, politique du ministère de l'économie nationale, politique d'importation et d'exportation, politique économique internationale morcelée entre les différents ministères. Ah! messieurs, que de chevauchements, que de suppressions possibles!

M. Armengaud, au Conseil de la République, disait, il y a quelques jours, qu'on peut citer des doubles emplois qui, du point de vue industriel, tout au moins, sont très frappants. « Si nous considérons le ministère de l'économie nationale, ajoutait-il — nous constatons qu'il y a, à la fois, une direction des programmes et une direction des approvisionnements dont les activités se chevauchent dans une très large mesure. Si vous prenez les plans de production, vous trouvez: au ministère de l'économie nationale, la direction des programmes; à la présidence du Gouvernement, un commissariat au plan; au ministère de la production industrielle, la coordination industrielle. Ces trois organismes, dans trois départements différents, se font en fait une véritable concurrence pour établir des plans de production différents, ce qui conduit automatiquement à des conflits entre services, alors que leur refonte permettrait d'avoir une continuité dans l'action et de réaliser des économies sensibles, en utilisant infiniment mieux des techniciens capables qui, actuellement, perdent la moitié de leur temps à se battre les uns contre les autres. » (*Applaudissements au centre.*)

**M. Louis Rollin.** Il faut procéder à cette réorganisation.

**M. Palewski.** Que de suppressions possibles, chaque ministère ayant trop souvent une ou plusieurs directions attachées à

résoudre, suivant des intérêts divergents, les mêmes problèmes, à l'économie nationale, à l'agriculture, à la production industrielle, au ravitaillement ! J'ai sous les yeux un projet de réforme administrative; il contient deux pages de suppressions possibles et de coordinations réalisables dans les services des différents ministères.

Ah ! messieurs, comme notre ami M. Lecourt a raison de demander qu'une commission de la réforme administrative, dont l'autorité devrait être égale à celle de la commission de la Constitution, soit formée au sein de notre Assemblée nationale pour réaliser ce travail rendu indispensable par l'usure d'une vie administrative qui date de cent cinquante ans, ce qui permettrait certainement de rendre à la France le courage et la force de renaître ! (*Applaudissements au centre.*)

Comment un Français épris traditionnellement de clarté peut-il, je vous le demande, se retrouver dans cet imbroglio où vous vous perdez lorsque, à propos de questions économiques, vous êtes dans la nécessité, pour soutenir des intérêts légitimes, d'aller dans tel ou tel ministère ? Vous avez tous constaté comme moi la difficulté de trouver d'abord à quel ministère il faut s'adresser pour résoudre tel problème économique; puis, dans le ministère déterminé, dans quelle direction ou dans quel service il convient de se rendre. (*Très bien ! très bien ! au centre.*)

Un programme économique national, une réforme de structure gouvernementale dans le sens d'une concentration de l'autorité et de la responsabilité sont indispensables. Mais il faut y ajouter, à cause de l'importance actuelle du problème, une réforme profonde de la répartition, dans son objet, dans ses buts et dans ses moyens.

Il faut avoir le courage de dire que la liberté doit être rendue au commerce chaque fois que cela est possible, mais que, par contre, toutes les fois que l'Etat reconnaîtra l'impérieuse nécessité de défendre les prix menacés par une liberté rendue pour des matières indispensables à la vie et à la subsistance de chacun, il faut alors, au contraire, établir sur des bases nouvelles les procédés nécessaires de répartition.

La réforme de la répartition à envisager doit se faire par catégories de produits. On pourra faire usage, à cet égard, du rapport du comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics; il y a là matière à des conclusions et à des réflexions. C'est une réforme à propos de laquelle il convient que le Gouvernement prenne ses responsabilités.

Un programme économique national, par conséquent, une réforme de la structure gouvernementale, une réforme de la répartition, à laquelle il faut ajouter une réforme de la fiscalité, la confiance et les moyens donnés à des hommes pour mener à bien cette tâche écrasante de coordination, d'action, d'autorité, cela est nécessaire; mais cela n'est pas encore suffisant.

Il n'y a pas de politique économique possible, lorsque le Parlement a défini les buts et les moyens, lorsque le Gouvernement a, de son côté, défini les méthodes de réalisation, si toutes les forces associées dans la production ne sont pas également associées à l'action gouvernementale, si elles ne partagent pas volontairement toutes les responsabilités avec, en contre-partie, une part limitée de l'autorité dans la branche professionnelle considérée.

Voilà pourquoi je persiste à penser qu'il n'y a pas de politique économique possible s'il n'y a pas d'organisation professionnelle fondée sur la liberté, c'est-à-dire sur le libre consentement des professionnels, dont la réunion sans doute, sera provoquée, stimulée par l'Etat, dont les responsabilités collectives envers la nation seront clairement définies si ne sont point créés des groupements qui unissent toutes les forces actives de la production: chefs d'entreprises, cadres et salariés, agissant suivant les programmes approuvés par le Parlement, avec l'aide de l'autorité de l'Etat, sous le contrôle de l'Etat, et prenant leur part de responsabilité dans l'exécution des tâches qui leur sont normalement dévolues.

Ces organisations professionnelles doivent tendre, avant tout, à la rationalisation de la production, de la distribution et de la consommation.

On ne saurait oublier, en effet, que le retard de la France dès avant la guerre, du point de vue du rendement, provient de l'absence trop fréquente d'organisation rationnelle.

Parmi les causes essentielles du mal, il en est deux qu'il importe de souligner ici.

D'abord, l'ignorance et le scepticisme des intéressés. Beaucoup de Français manquent de formation économique, ignorent l'efficacité de l'organisation ou sont prévenus contre elle par des préjugés sociaux.

D'autre part, il faut bien dire qu'à défaut d'une organisation économique bien charpentée, facilitant les recherches en commun, la diffusion des informations, les échanges d'expériences, les ententes de coopération et de spécialisation, le progrès des méthodes est nécessairement lent et fragmentaire.

C'est ainsi que certaines entreprises peuvent individuellement augmenter leur rendement, mais que l'ensemble des entreprises se trouvent entravées par suite du manque d'informations et de directives.

En résumé, un programme économique, défini et approuvé par le Parlement, une réforme de structure gouvernementale, une réforme de répartition et de la fiscalité, une organisation professionnelle dans laquelle l'autorité et la responsabilité des professionnels eux-mêmes auront été clairement définies, voilà, à mon sens, les impératifs catégoriques d'une véritable politique économique sur le plan national. (*Applaudissements au centre.*)

Mais, mesdames, messieurs, je vous le demande, est-ce qu'une politique nationale est suffisante, à l'heure présente, pour résoudre les problèmes qui se posent à notre pays ? Non ! Vous le savez comme moi. Car les problèmes économiques d'aujourd'hui dépassent le plan strictement national, ils sont à l'échelle internationale et souvent à l'échelle mondiale.

Le problème de l'énergie, le problème des crédits et des investissements sont des problèmes internationaux au premier chef. Est-il besoin de souligner ici que, sur ces deux problèmes capitaux, rien ne peut être fait sans un plan et sans un programme de caractère international ?

Sans doute quelques accords sont-ils intervenus. Je n'aurai garde d'oublier les résultats qui ont été obtenus par notre ministre des affaires étrangères en ce qui concerne le charbon, résultats à longue échéance sans doute et qui prendront toute leur valeur pour la Sarre lors de l'intégration future, pour la Ruhr si la production charbonnière augmente.

Mais cela n'est point suffisant. Ici, comme sur le plan national, un programme international doit être établi et débattu entre les Etats afin que l'effort commun tienne compte de tous les facteurs. Et parmi ces facteurs, il y a les justes réparations que doivent recevoir les pays épuisés par la guerre.

Il y a des nécessités nationales qui doivent être reconnues: l'élévation du niveau de vie de la masse des travailleurs, la nécessité même de favoriser tous ceux qui apportent dans le monde l'incalculable richesse de leur génie dans la transformation des matières premières et l'utilisation de l'énergie pour le plus grand bien de l'humanité entière.

Il importe qu'avec toute la prudence nécessaire, mais aussi avec la volonté tendue d'aboutir à un résultat positif, tous les plans nationaux, les plans métropolitains et les plans des territoires d'outre-mer, soient confrontés, harmonisés et qu'il en résulte, en définitive, d'abord un plan européen, plus tard un plan international d'organisation économique, à l'échelle mondiale. (*Applaudissements au centre.*)

Il faut, mesdames, messieurs, je le crois très profondément, penser la politique économique française à l'échelle du monde, sous peine de sombrer dans la plus absurde anarchie, la plus dangereuse aussi pour la paix et pour la vie des hommes.

Il faut faire vite, parce qu'il y a des situations intérieures dans les Etats qui réclament des solutions rapides.

Il faut dire quels seront les organismes d'études qui seront compétents: organismes publics et organismes privés internationaux.

Il faut préparer les migrations de main-d'œuvre indispensables, il faut préparer les coordinations douanières qui se révéleront nécessaires.

La France, mesdames, messieurs, ne s'est certes pas dérobée au devoir de participer à cette union de tous les Etats européens pour sauver l'économie et la paix du monde.

Au surplus, c'est la raison autant que l'intérêt, le sentiment de nos devoirs autant que celui de nos responsabilités, qui commandent notre action.

Nous avons, nous et l'Europe, un besoin impérieux de matières premières et de machines. Nous avons, nous et l'Europe, un besoin impérieux de crédits pour les acheter. Nous avons, nous et l'Europe, à stimuler la production industrielle et la production agricole et, sur un plan économique européen, à permettre d'équitables répartitions.

Ici encore, c'est un problème international. Ce n'est pas, ce ne peut pas être un problème de banques ou de concentration bancaire internationale. C'est un problème d'investissement de fonds publics. C'est un problème d'investissement de fonds privés, non pas en ordre dispersé, mais suivant un plan nettement défini.

Nous avons applaudi aux paroles qui ont été prononcées par le général Marshall. Les Etats détenteurs d'or et de crédits doivent venir à l'aide des Etats ruinés par la guerre, pour rétablir la santé économique du monde, mais à la condition que ces Etats eux-mêmes établissent un plan commun de reconstruction européenne. (*Applaudissements au centre.*)

Pour que la liberté de chaque Etat soit sauvegardée, il faut, je l'ai dit, un programme de reconstruction et de rééquipement européen et international et, par conséquent, un accord entre toutes les nations de bonne volonté.

Mais il faut encore — et ceci est notre propre affaire — un programme national de distribution interne des crédits et de sauvegarde de la souveraineté économique de notre pays.

Pour les investissements publics comme pour les investissements privés, il faut un programme de distribution de crédits et de matière, fonction du rendement des entreprises dans le secteur concurrentiel comme dans les exploitations nationales. Il faut assurer la sécurité et la rentabilité des prêts.

Mais, avant tout, il faut tendre avec la dernière énergie à l'équilibre de notre balance des comptes, car, en définitive, la condition de notre indépendance c'est surtout le payement par nos exportations des importations que nous sommes obligés de faire.

C'est donc le développement nécessaire des exportations qui doit servir, au bout d'un long et prévoyant effort, à financer les importations pour assurer à la fois l'indépendance nationale et la souveraineté française dans le cadre même de l'Union française.

**M. Michelet.** Très bien!

**M. Palewski.** On vous a dit, mesdames, messieurs, qu'avant la guerre le déficit de la balance était soldé par le tourisme et par nos déplacements à l'étranger, ce qui n'est plus aujourd'hui. On vous a dit qu'en 1946, 200 milliards de déficit avaient été couverts par des emprunts étrangers. On vous a dit que depuis la libération 300 milliards avaient été empruntés et que sur ces 300 milliards une somme trop faible avait été consacrée à des achats de biens d'équipement. C'est à tout prix l'équilibre qu'il faut atteindre et pour le présent il faudra sans doute ralentir le rythme de nos importations, quitte à reprendre et à renouveler notre effort demain lorsque les conditions préjudicielles à la réalisation effective du plan Monnet dont je vous parlais tout à l'heure auront été réalisées.

Ce ce sont pas là des buts chimériques, des perspectives très lointaines; ce sont au contraire des perspectives qui doivent se traduire par des réalités, sous peine de voir réduit à néant l'effort financier que notre Assemblée vient d'approuver, ce colmatage dont je parlais au début de cet exposé.

Demain, si nous le voulons, l'afflux des biens de consommation et d'équipement favorisera la baisse du prix des produits agricoles et des produits industriels.

Il provoquera et il renforcera l'équipement public par le développement des échanges entre les producteurs agricoles et les producteurs industriels.

Les plans internationaux doivent assurer les sauvegardes nécessaires pour maintenir l'indépendance économique des Etats et la sécurité des prêteurs.

Dans ces conditions, devant ce but à atteindre, que signifient toutes les querelles de politique.

Sur le plan national comme sur le plan international, ce qu'il faut c'est transformer la vie économique, c'est faire succéder à l'ère de l'aventure capitaliste, qui a eu sa grandeur mais qui est close aujourd'hui, l'ère de l'organisation rationnelle par des programmes qui assurent la prévoyance dans le domaine économique par une organisation réalisée par l'Etat, avec le concours des professionnels, par un commandement assuré par l'Etat lui-même et, au sein de l'Etat, par une autorité pleinement responsable, sous le contrôle du Parlement et, dans le domaine international, sur la foi des justes conventions.

Telles peuvent être les données essentielles d'une politique économique. Il est urgent que le Gouvernement donne son accord sur un tel programme, ou, plutôt, pose les premiers fondements de cet édifice.

Alors, je vous l'assure, la politique économique donnera la santé, gage de la paix, à notre pays.

Ce qu'il faut, c'est, évidemment, améliorer dans l'immédiat la vie matérielle de nos concitoyens, donner l'indispensable à tous, et avant tout aux foyers et aux familles, pépinières des jeunes Français, réduire le train de vie de l'Etat, rationaliser et coordonner.

Il faut le dire et le répéter, afin que les Français le sachent: l'Etat, comme maints particuliers à l'heure actuelle, mène un train de vie hors de proportion avec les ressources et les moyens de notre pays. Nous sommes, j'en suis persuadé, d'accord sur les buts à atteindre. Ce sont les méthodes employées qui sont mauvaises.

Il faut secouer la routine de ces méthodes. Il est indispensable de supprimer le cloisonnement des responsabilités, de rétablir la véritable valeur des notions d'autorité et de justice, de résoudre les problèmes d'après une nouvelle échelle des valeurs.

Il faut réaliser, comme je l'ai dit, la réforme administrative, la réforme fiscale, qui seules assureront de véritables économies budgétaires.

Il faut repenser la politique agricole en fonction des buts que se propose le pays tout entier.

Je ne me dissimule pas que la tâche est immense, mais elle est à la mesure d'hommes libres et courageux, qui sauront prendre leurs responsabilités, qui sauront, s'il le faut, braver toutes les impopularités, qui diront la vérité dont ce pays a soif.

C'est quand un peuple désespère qu'un régime peut être menacé; et c'est alors que la volonté froide, mais tenace, d'une équipe d'hommes résolus, assure la victoire de la raison, du bons sens, et sauve le pays. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'économie nationale. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. André Philip,** *ministre de l'économie nationale.* Mesdames, messieurs, avant d'aborder le fond même du débat et l'analyse des problèmes économiques que nous avons maintenant à résoudre, je voudrais essayer, une bonne fois, d'en terminer, au moins dans cette enceinte, avec les pseudo-débats qui ne correspondent pas à la réalité et que l'on a voulu instituer encore une fois au cours de cette discussion, en particulier avec l'opposition que l'on cherche à faire apparaître entre ce qu'on appelle libéralisme et dirigisme.

Il y a là deux problèmes différents, qui interfèrent sans cesse, ce qui, je crois, est une cause de confusion dans nos débats.

Les uns sont partisans du libéralisme économique, d'autres estiment que l'époque est maintenant terminée du « laissez-faire, laissez-passer »...

**M. Louis Rollin.** Tout le monde est de cet avis!

**M. le ministre de l'économie nationale.** ...et que nous sommes maintenant entrés, non seulement sur le plan national, mais aussi dans le domaine international, dans un temps où les Etats comme les organismes internationaux doivent faire œuvre de direction générale, établir des plans de production et d'investissement et assurer la coordination de l'ensemble des activités productrices.

L'économie dirigée, c'est la reconnaissance du fait que l'Etat doit intervenir, de façon permanente, dans la vie économique de notre époque, qu'il ne peut plus laisser les intérêts privés faire jouer les facteurs essentiels de la production.

La direction de l'économie postule le plan et la réalisation du plan par la mise entre les mains de l'Etat des moyens essentiels de production, qui sont, d'une part, les matières premières indispensables, d'autre part, le crédit.

Nous pourrons, le jour où nous en aurons le temps, ouvrir le débat entre les partisans du libéralisme économique et les partisans de l'économie dirigée. Mais nous sommes aujourd'hui en face d'un autre problème, en face du fait « pénurie » résultant de la guerre et de l'époque de reconstruction qui suit la guerre.

Dans les époques de pénurie s'impose à tous les pays, qu'ils soient partisans de l'économie libérale ou de l'économie dirigée, ce que l'on a de tout temps appelé l'économie de guerre, c'est-à-dire le rationnement, c'est-à-dire la répartition auxquels tous les pays ont été obligés de recourir pendant les hostilités et, en général, pendant les quatre ou cinq années qui ont suivi, en vue de faire face aux besoins de la reconstruction, tant qu'ils n'en avaient pas en suffisance des moyens essentiels.

Il n'est pas question aujourd'hui d'un débat théorique entre l'économie libérale et l'économie dirigée; il s'agit de la nécessité que nous rencontrons du rationnement et de la répartition, ne correspondant à aucune doctrine, à aucun désir de quiconque, mais découlant de la reconnaissance d'une réalité qui, pendant quelque temps encore, demeurera une réalité de pauvreté, de pénurie, la réalité d'une production insuffisante.

Et lorsque nous examinons les problèmes qui se posent, il nous faut donc, pour chaque produit, considérer quel est maintenant et quel sera dans le proche avenir le niveau de la production et l'importance de la demande, rechercher quel lien existe entre ce produit et les autres produits, car les mêmes matières premières peuvent s'orienter vers la fabrication de produits différents, tandis que les demandes peuvent également, suivant les prix et les régimes de vente, s'orienter vers tel ou tel produit. Cet examen, nécessaire pour chaque cas doit permettre de prendre les décisions qui tiennent compte de la réalité du moment.

Or, la réalité du moment quelle est-elle, et quelle en a été l'évolution au cours de ces six derniers mois ?

Au mois de décembre dernier, nous étions encore dans une période dont chacun se souvient, qui avait été caractérisée

par une hausse générale, d'abord des salaires et des prix agricoles, ensuite de l'ensemble des prix. Nous avions le sentiment d'être emportés par une sorte d'avalanche, d'où résultait, chaque mois, une aggravation de la situation économique et de la situation financière.

Il semblait que nous étions entrés dans cette phase où, hélas! nous ont précédé la plupart des autres pays de l'Europe libérée, où l'inflation prend de telles proportions qu'elle échappe à tout contrôle, à toute discipline et à toute possibilité de freinage.

C'est alors que le Gouvernement Léon Blum et celui-ci, qui lui a succédé, se sont engagés dans la politique qui a été marquée par les deux étapes de baisse du 1er janvier et du 1er mars, visant à réaliser une baisse des prix pour aboutir ensuite à leur stabilisation générale dans l'harmonie.

Il est certain que cette politique s'est heurtée, tant du côté industriel que du côté agricole, à des difficultés sérieuses de réalisation.

Du côté industriel, elle supposait, lorsque nous avons imposé certaines baisses de prix qui ont mis des branches industrielles entières dans une situation de non-profit extrêmement dure et difficile au cours du semestre qui vient de s'écouler, une augmentation de la production permettant assez rapidement d'étaler les frais généraux sur un plus grand nombre de produits, afin de rendre de nouveau les entreprises rentables au niveau des prix que nous avions fixé.

Cette augmentation de production s'est faiblement manifestée. L'indice général de la production, qui était de 90 en octobre, s'était abaissé à 89 en décembre, est remonté à 95 en mars, à 96 en avril et se trouve à peu près stabilisé maintenant au chiffre de 95.

Nous savons par ailleurs que, dans les six mois qui viennent, nous n'avons pas de chance d'enregistrer une augmentation sensible de notre production, parce que nous sommes limités par les disponibilités en charbon et en acier.

Il n'est donc pas question de méthode, mais des moyens dont nous disposons.

La grève des mineurs, en France, vient de nous coûter près de 500.000 tonnes de charbon. Quant aux importations de charbon étranger, elles sont atteintes elles aussi, car si nous avions enregistré une amélioration au cours des derniers mois et si nous pouvons en espérer encore dans l'avenir, la grève des mineurs, aux Etats-Unis, a réduit à 600.000 tonnes l'allocation française de charbon pour le mois de juillet.

Nos stocks sont plus faibles que l'an passé. Par conséquent, même si les évaluations que nous faisons actuellement se révèlent pessimistes, si nous avons d'heureuses surprises, celles-ci permettront simplement de reconstituer les stocks indispensables à la veille de l'hiver, pour éviter de connaître la situation où s'est trouvée l'Angleterre en février dernier et dont nous savons les conséquences.

Nous sommes donc contraints de baser nos répartitions de charbon sur les disponibilités actuelles et de réserver l'excédent qui pourrait nous venir cet été de l'étranger à la reconstitution exclusive de nos stocks; nous ne pouvons envisager maintenant aucune répartition supplémentaire.

Il en résulte que nous n'avons pas, à courte échéance, dans les six mois qui viennent, de possibilités sérieuses d'augmentation de la production. Celle-ci va continuer à plafonner, mais, il faut le dire, à un niveau élevé, car, je l'indiquais tout à l'heure, nous atteignons maintenant sensiblement 95 p. 100 de la production d'avant-guerre. Nous approchons donc le niveau d'avant-guerre.

Tout à l'heure, un orateur évoquait ce qui s'était passé au lendemain de l'autre guerre. Je rappelle que ce n'est qu'à la fin de 1923 qu'a été atteint le niveau de production d'avant 1914.

En sorte que, cette fois, alors que nous avons beaucoup plus souffert, que nous avons subi davantage de destructions, que nous avons été coupés du reste de l'univers pendant quatre ans, que notre outillage n'a pu être renouvelé, que nos stocks ont été épuisés, que nous sortons donc plus atteints, plus affaiblis de cette guerre que de la précédente, le relèvement de notre production s'est effectué à un rythme beaucoup plus rapide qu'au lendemain de 1918.

Ce sont des faits que l'opinion publique doit connaître, à côté des vérités amères que j'ai dites. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Pierre André.** L'opinion publique ne s'en aperçoit guère!

**M. le ministre de l'économie nationale.** Elle ne s'en aperçoit guère parce que vous et les journaux qui vous soutiennent passez votre temps à lui dire le contraire! (*Protestations à droite. — Applaudissements à gauche et au centre.*)

Elle ne s'en aperçoit guère parce que le peuple de France ne se rend pas suffisamment compte, d'une part, des progrès qui ont été réalisés au cours des récentes années et, d'autre part, des difficultés terribles qu'il a présentement à surmonter, auxquelles il aura encore à faire face pendant une assez longue période, difficultés qui demandent, de la part de chacun, des sacrifices, de la discipline, un oubli de soi, acceptés dans le seul intérêt national.

Et la façon dont certains affirment partout que la liberté, le laissez-faire résoudraient tous les problèmes, ne crée pas le climat nécessaire à notre redressement. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Mutter.** Ce n'est pas nous, tout de même, qui avons déclenché les grèves! Adressez-vous à vos collègues d'en face.

**M. Jacques Duclos.** Ne vous énervez pas!

**M. le ministre de l'économie nationale.** Chacun aura son tour.

J'ai indiqué les difficultés que nous avons rencontrées. Cependant, en ce qui concerne l'industrie, nous avons à peu près réussi.

Nous avons enregistré, au début, une certaine baisse des prix industriels, suivie de leur stabilisation au niveau de l'indice 759, au cours des derniers mois.

Dans le domaine agricole, l'action a été beaucoup plus difficile. C'était évidemment un peu une gageure de s'engager dans une politique de baisse des prix, à la veille de l'hiver, au moment où normalement on enregistre une hausse saisonnière des prix agricoles, au moment où, pour le principal des produits agricoles, on héritait de la politique imprévoyante pratiquée au cours de l'été précédent où, sous prétexte de réaliser une politique de double secteur du prix de la viande, on avait jeté sur le marché, pendant la période d'abondance, toute la viande disponible, sans prévoir un plan de congélation, sans faire aucun effort pour mettre en réserve la quantité de viande indispensable pour l'hiver. (*Applaudissements à gauche.*)

Si bien que, pendant l'hiver, nous nous sommes trouvés devant une pénurie qui pose d'ailleurs, je vous l'indiquais tout à l'heure, un problème général, problème durable, problème permanent.

Vous connaissez les événements à la suite desquels, alors que les prix agricoles avaient commencé à baisser, dès le mois de février, ils ont remonté, pour la viande parce qu'on a voulu éviter toute rupture dans l'approvisionnement du marché parisien. Une nouvelle baisse s'est produite en mars et en avril. Mais, de nouveau, s'est produite, en mai, la hausse saisonnière, d'ailleurs à peu près régulière, de l'ensemble des prix agricoles.

L'indice de ces prix, qui avait dépassé 1.000 en février, était tombé au 1er avril à 930, pour remonter à la fin du mois de mai et au début de juin à plus de 1.100.

Il y a là, d'ailleurs, un phénomène que nous retrouvons à peu près chaque année depuis la libération: au mois de mai, nous assistons à une hausse saisonnière des prix des produits alimentaires, créant des difficultés supplémentaires de vie pour la classe ouvrière, entraînant des mouvements sociaux et des mouvements de grève, ainsi que des hausses de salaires, dont le seul résultat est de venir consolider la hausse des prix agricoles.

Voilà où nous en sommes actuellement.

Il faut essayer de définir la politique que nous allons suivre dans les mois qui viennent, de la définir avec le plus de précision possible.

Nous avons été amenés, au cours de ces dernières semaines, à accorder un certain nombre de primes à la production aux travailleurs de certaines industries, vis-à-vis desquels des engagements avaient été pris.

La première question qui se pose, et qui est posée par certains dès maintenant, c'est de savoir s'il faut abandonner complètement la politique de Léon Blum, s'il faut s'engager dans une politique de hausse des salaires qui entraînerait, à son tour, une nouvelle hausse des prix et un nouveau déséquilibre de l'ensemble de notre vie économique.

Je dis que ceci ne me paraît pas possible et me semble tout à fait contraire à l'intérêt de la classe ouvrière.

En effet, d'une part, des hausses de salaires nouvelles et généralisées, l'industrie ne serait pas, dans les circonstances présentes, en état de les supporter sans les répercuter directement sur les prix.

Nos prix industriels sont stabilisés, je vous l'ai indiqué, depuis le mois de janvier, mais dans des conditions qui sont extrêmement dures pour un très grand nombre de branches industrielles, dont certaines, actuellement, travaillent à perte ou, en tout cas, juste à la limite pour que l'exploitation soit rentable. Par conséquent, à l'heure présente, alors que l'on n'aperçoit pas la possibilité d'une augmentation de la production, des charges supérieures, sur le plan industriel, se traduiraient inévitablement par une augmentation des prix.

Est-il besoin de dire que nos exportations sont, dès maintenant, dans une situation assez difficile pour ne pas pouvoir supporter une hausse sensible des prix?

Les prix français sont supérieurs aux prix mondiaux de 10 à 15 p. 100 pour certains prix industriels, de 80 à 100 p. 100 pour les prix des denrées agricoles.

Si l'on examine, en les évaluant par rapport à 1938, les prix de gros, valeur-or, dans les différents pays, on constate qu'au mois d'avril, les prix de gros français étaient à 260, les prix anglais à 160, les prix américains à 190, les prix belges à 215, les prix suisses à 220.

Le coût de la vie, valeur-or, dans lequel entrent particulièrement les denrées agricoles, était à 230 en France, 115 en Angleterre, 155 en Amérique, 145 en Belgique et 165 en Suisse.

Actuellement, nous avons déjà des prix trop élevés. Si notre exportation vers les pays étrangers a connu un essor considérable au cours de l'année dernière, où nous sommes partis de 2 milliards de francs en janvier pour arriver à plus de 10 milliards de francs en décembre, nous avons encore dépassé ce chiffre et atteint un maximum au mois d'avril, 12 milliards, tandis que nous vendions pour plus de 8 milliards dans nos territoires d'outre-mer, autant que nous leur achetons. Dès cette époque, cependant, une certaine résistance se manifeste: on commence à annuler des commandes ou celles-ci sont plus difficiles à placer. Il apparaît que les prix français sont supérieurs aux prix mondiaux et qu'en réalité, si nos exportations ont pu se développer, c'est en raison, du moins pour certains produits, d'une certaine supériorité de qualité, mais surtout du fait que pour un grand nombre de marchandises — les automobiles entre autres — il y a dans le monde une telle demande que l'on réussit à les placer presque à n'importe quel prix surtout lorsque, comme l'industrie française actuellement, on arrive à livrer dans des délais rapides plus vite que ne l'a fait jusqu'à ces derniers mois, l'industrie américaine, par exemple.

Ce sont là des avantages passagers, qui diminuent petit à petit, et nous sommes maintenant menacés de voir nos exportations diminuer.

Or, si nous ne parvenons pas, par une politique systématique d'encouragement et de développement, à maintenir nos exportations au moins au rythme actuel, nous serons obligés de réduire nos importations, car la France ne peut pas indéfiniment avoir des balances des comptes défavorables, vivre indéfiniment du recours aux crédits de l'étranger.

Les crédits étrangers, nous pouvons les demander pour des investissements, nous avons le droit d'en demander pour obtenir des moyens de production, pour accroître notre capacité de développement agricole ou industriel, mais pas simplement pour obtenir des moyens de consommation. Le premier cas est celui de l'industriel qui demande les moyens de développer ses affaires, le second, celui du fils de famille qui dilapide son avoir et va, petit à petit, directement à la ruine. La France ne peut pas s'orienter dans cette voie.

Mesdames, messieurs, je vous demande, dans les débats politiques et économiques, pour toutes les questions dont nous parlons, qu'il s'agisse des prix ou des salaires, de songer toujours aux répercussions sur nos exportations, de penser que la France ne peut pas être un pays vivant sur lui-même, qu'elle reçoit de l'étranger les matières premières indispensables et vit en exportant ses produits fabriqués, que tout ce qui peut gêner, ralentir, freiner nos exportations se traduit directement par une diminution de nos importations de matières premières, c'est-à-dire, par un ralentissement de notre production et de notre effort industriels.

Par conséquent, attention à la répercussion que peut avoir une hausse des salaires sur les prix industriels, et sur les prix agricoles! Ce serait une erreur de laisser croire à la classe ouvrière que des hausses généralisées de salaires dépassant les chiffres atteints jusqu'ici grâce à ce qui a été accordé sous forme de primes à la production, permettraient une amélioration quelconque du sort des travailleurs. La réalité, c'est la marchandise qui entre en fin de semaine dans le panier de la ménagère, c'est la quantité de produits industriels et agricoles fabriqués. Si l'on crée simplement des instruments de payement les quantités de produits disponibles restant inchangées on aboutit seulement à une hausse des prix; le moyen d'achat que l'on prétend donner aux travailleurs salariés est immédiatement transféré à ceux qui leur vendent des produits, en particulier aux commerçants, aux agriculteurs.

Dans le budget d'un ouvrier à l'heure actuelle, 66 p. 100 vont aux produits alimentaires, et là-dessus 28 p. 100 à l'achat de la viande.

Si l'on crée 60 ou 80 milliards de nouveaux revenus, qui iront dans la circulation, ils se présenteront immédiatement comme demandeurs sur le marché des produits agricoles et il se produira ce qui se produit toujours en matière agricole, où il n'y a qu'une faible élasticité de la production, à savoir une hausse des prix plus que proportionnelle à l'augmentation de la demande.

Par conséquent, ceux qui disent aujourd'hui à la classe ouvrière que son sort pourrait être amélioré par des augmentations de salaires lui mentent, ne servent pas son intérêt. En réalité, ce qui est donné à la classe ouvrière va aux marchands de bestiaux ou aux agriculteurs qui vendent les produits alimentaires. Ces revenus ne font que passer entre les mains des travailleurs, rien ne leur en reste. A une augmentation apparente de leurs revenus, correspond une diminution de leur situation effective. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

Ce n'est donc pas dans ce sens qu'il faut aujourd'hui essayer d'orienter notre politique économique. Celle-ci doit tendre à venir réellement en aide aux travailleurs, c'est-à-dire dans les limites du volume de la production agricole, et du volume de la production industrielle, que nous connaissons maintenant, à assurer une répartition assez juste et efficace pour satisfaire la masse de la population.

Pour cela, il nous faut résoudre le problème fondamental qui se pose à la France depuis la libération, en vérité, le seul problème, celui qui commande tout, celui du déséquilibre entre les prix agricoles et les prix industriels.

M. André a beaucoup parlé de l'inflation et montré ses dangers. Ces dangers sont réels. Mais il eût été bon que ce discours fût prononcé il y a deux ans et non pas à l'heure présente.

**M. Pierre André.** Nous l'avons fait il y a deux ans.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Aujourd'hui, il se produit un phénomène tout à fait différent de celui d'il y a deux ans. Si l'on examine les courbes de la circulation monétaire et de l'indice des prix, on constate qu'il y a deux ans l'augmentation du volume de la circulation monétaire précédait l'augmentation des prix. Aujourd'hui, ce sont les indices des prix qui précèdent l'indice du volume de la circulation monétaire.

Il y a deux ans, il y avait un excédent des moyens de payement dans notre pays, qui entraînait automatiquement avec lui une hausse des prix. Nous sommes, au contraire, parfois maintenant devant une insuffisance de moyens de payement, devant les difficultés de crédit que rencontrent même les producteurs parce que le volume général des prix, par rapport au niveau actuel de production, dépasse maintenant l'ensemble du volume de la circulation.

Ce n'est plus l'abondance de moyens de payement qui entraîne les prix, c'est le mouvement des prix qui est l'élément essentiel et qui entraîne à son tour la circulation monétaire. *(Murmures à droite.)*

C'est là un phénomène qui devrait apparaître clairement à tous.

**M. Pierre André.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** Permettez-moi de terminer ma démonstration. Tout à l'heure, je serai heureux de vous donner la parole.

La question qui se représente presque chaque année est celle du déséquilibre entre les prix agricoles et les prix industriels. Actuellement, les produits industriels sont à l'indice 759 et les produits agricoles à l'indice 1132.

Or, les prix agricoles intéressent au premier chef l'ouvrier, puisque 66 p. 100 de son budget familial sont consacrés à l'achat de denrées alimentaires. La hausse des prix agricoles doit donc inévitablement entraîner la hausse des salaires que l'on ne peut pas ne pas faire, tout en sachant que c'est un leurre, mais la conséquence inévitable de la hausse des prix agricoles. La hausse des salaires entraîne à son tour une hausse des prix industriels, le déséquilibre de la balance du commerce. Puis, vient l'augmentation des traitements des fonctionnaires, qui entraîne le déficit budgétaire, lequel provoque à son tour une augmentation de la circulation fiduciaire. Le même cycle recommence. Nous voyons se reproduire le même phénomène chaque année, à peu près à la même époque, à la suite de l'augmentation saisonnière du prix des denrées alimentaires au mois de mai. Et, dans les denrées alimentaires, vous savez bien qu'il y a celle qui commande tout, celle qui aujourd'hui est véritablement l'élément dominant de toute notre vie économique: la viande, dont le prix actuel a atteint l'indice 16 par rapport à celui d'avant guerre et qui, en valeur or, est maintenant le double du prix pratiqué dans l'ensemble des pays étrangers voisins.

**M. Pierre André.** Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** Volontiers.

**M. Pierre André.** Je désire simplement vous faire remarquer, monsieur le ministre, qu'au lendemain de l'échange des billets dont vous nous avez parlé, il y avait 445 milliards de billets en circulation. En l'espace d'un peu plus de deux ans, le

montant de la circulation a presque doublé, puisqu'elle atteint 800 milliards de billets.

Vous n'avez pas, j'imagine, infirmé cette constatation. Je ne crois donc pas au cycle que vous nous avez décrit, car, en accroissant de 400 milliards le volume de la circulation des billets, qui ne sont que des moyens de payement, vous avez vous-même dévalué, amenuisé la valeur de la monnaie et augmenté le prix des marchandises produites, que ce soit la viande, le charbon ou autres. L'inflation, la fabrication des billets par l'Etat, c'est un vol dans la poche de tous les consommateurs. (*Applaudissements à droite.*)

**M. le ministre de l'économie nationale.** Je voudrais profiter de l'occasion pour essayer de préciser notre langage.

Pour moi, il y a inflation lorsqu'il y a création de revenus, quels qu'ils soient, ne correspondant pas à une augmentation de la production. Il y a inflation lorsque les revenus augmentent plus vite que n'augmente la production ou diminuent moins vite que ne diminue la production. Il y a, au contraire, déflation lorsque les revenus augmentent moins vite ou diminuent plus vite que n'augmente ou ne diminue la production.

Vous dites que, depuis 1945, le volume de l'ensemble des moyens de payement, qui comprennent à la fois les billets et les crédits en banque, a doublé. Le volume de la production, de son côté, a augmenté dans une certaine mesure.

Mais il n'a pas doublé, tandis que les prix ont plus que doublé.

Or — c'est là le phénomène essentiel — si ce que vous indiquez était exact, si le volume de la circulation entraînait comme conséquence la hausse des prix, le volume de cette circulation ayant doublé et la production ayant elle-même augmenté dans une certaine proportion, la hausse des prix aurait dû être inférieure au volume de l'augmentation des moyens de payement.

Or, elle est nettement supérieure et il y a un manque de moyens de payement et de crédits que tout le monde ressent dans l'industrie et le commerce.

Le problème actuellement dominant est celui des prix, qui entraîne derrière lui la circulation, et c'est ce problème qu'il nous faut essayer de résoudre avant tout. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

**M. René Pleven.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** Volontiers.

**M. René Pleven.** Je voudrais corroborer la thèse à laquelle se rallie aujourd'hui M. le ministre de l'économie nationale en disant à M. Pierre André qu'en juin 1945, lors de l'échange des billets, le niveau de la production française était de 37 p. 100 de celui de 1988.

Il était de 65 p. 100 en janvier 1946 et il est aujourd'hui d'environ 90 p. 100.

Il est, par conséquent, parfaitement clair que l'augmentation de la production française, pendant toute cette période, a été très supérieure à celle de la circulation, et que, comme nous l'avons pour notre part toujours soutenu, c'est le mouvement des prix qui influe sur le volume des billets, et non pas le volume des billets qui détermine les prix. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

**M. le ministre de l'économie nationale.** Je crois que le problème véritablement dominant dans la question même des prix, c'est leur déséquilibre et, en particulier, le déséquilibre entre les prix agricoles et les prix industriels.

Il est inadmissible que nous en soyons à l'indice 759 pour les prix industriels et à l'indice 1132 pour les prix agricoles.

C'est ce déséquilibre qui est à la source même de toutes nos difficultés, et qui tient essentiellement à deux raisons.

La première est une raison de production.

Au moment de la libération, nous avons consacré tous les moyens qui étaient à notre disposition, d'abord à la reconstitution de l'appareil industriel, c'est-à-dire à la reconstitution de l'énergie, des transports, des éléments de base de notre vie économique, et nous n'avons pas pu faire autant qu'il aurait été nécessaire pour le développement même des investissements et l'augmentation de la capacité de production de l'agriculture.

D'autre part, on le sait, l'adaptation et le rendement de l'agriculture sont toujours plus lents que dans l'industrie. Mais il est indispensable, qu'il s'agisse de la main-d'œuvre, des engrais, du machinisme agricole, de réaliser, pour l'équipement de l'agriculture, un effort plus puissant que celui que nous avons fait jusqu'à présent, dans la mesure, d'ailleurs, de notre production actuelle d'acier.

Mais il s'agit également d'assurer la juste répartition des produits agricoles et d'organiser les marchés.

Regardons en face les problèmes que nous allons avoir à résoudre. Vous savez que la récolte de blé sera au maximum de 40 millions de quintaux.

**M. Desjardins.** Vous l'ignorez.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Nous sommes dans le domaine des hypothèses, mais il est probable qu'on ne commercialisera que pour 20 à 22 millions de quintaux, peut-être un peu plus. Pour assurer une ration journalière de 250 grammes de pain, il faudrait 45 millions de quintaux de blé. Le déficit sera donc de 23 à 25 millions de quintaux.

Nous pourrons importer au maximum 15 millions de quintaux, mais je n'en suis plus aussi sûr depuis qu'une forte crue du Mississipi a provoqué la destruction des récoltes dans une des régions des Etats-Unis les plus prospères et les plus productrices en blé et en céréales secondaires.

Mais, de toute façon, même si nous pouvons importer ces 15 millions de quintaux de blé, il faudra, pour assurer la ration de pain, collecter au minimum 8 millions de quintaux de céréales secondaires, afin de les incorporer au blé.

En ce qui concerne la viande, notre production et notre consommation s'équilibraient avant la guerre aux environs d'un million 700.000 tonnes. Aujourd'hui, il me semble pas que la production puisse dépasser un million 450.000 ou un million 500.000 tonnes, tandis que nous constatons un développement considérable de la consommation paysanne et que la demande de viande française dépasse à l'heure actuelle deux millions de tonnes.

Les divers régimes pratiqués jusqu'à ce jour n'ont fait que déplacer des petites villes vers les grands centres industriels, et vice-versa, cette insuffisance continuelle d'un demi-million de tonnes.

Et sauf pendant les mois d'été où la production suffit à satisfaire la demande, même avec le rationnement dans les villes, le marché de la viande tendra naturellement à rester haussier, tant qu'il ne sera pas l'objet d'une pression opérée par prélèvement sur une partie du capital cheptel.

Avant la guerre, on consommait 78 millions de quintaux de céréales secondaires, dont 58.000.000 provenaient de la production nationale, sur une récolte totale de 70 millions, et 20.000.000 de l'importation.

Or, la production de céréales secondaires a été de 55.000.000 de quintaux en 1946. Il est peu probable qu'elle dépasse 45 millions en 1947. Nos importations sont réduites des 3/4.

Ici encore, l'un des orateurs qui m'ont précédé a réclamé un programme général d'importation, comme si nous étions seuls, comme s'il nous suffisait de dire : « Nous avons besoin d'importer des céréales secondaires », pour réussir à en trouver dans le monde !

On oublie que la pénurie dont nous souffrons sévit dans tous les autres pays et que les grands producteurs comme les Etats-Unis et le Canada, qu'il s'agisse de blé ou de céréales secondaires, sont saisis de demandes de toute une Europe ruinée et de tous les pays d'Extrême-Orient qui sont dans la même situation.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas affirmer que nous réussirons à importer, même si nous avions les devises nécessaires, les produits qui nous font défaut.

Ici encore — et je m'en excuse, mes chers collègues — nous sommes en présence d'un dirigisme, international celui-là. Ce sont des comités internationaux qui effectuent la répartition, en tenant compte des besoins de tous. Et les besoins des autres pays sont, hélas ! aussi grands que les nôtres.

C'est encore une chose dont on ne veut pas se rendre compte en France. On ne veut pas prendre conscience, d'une part, de la gravité réelle de notre situation et on ne veut pas considérer, d'autre part que, bien que notre situation soit grave, elle l'est infiniment moins que celle de la plupart des autres pays de notre continent qui souffrent beaucoup plus que nous.

Il est tout à fait curieux, à une époque où l'on parle tellement d'internationalisme, de constater combien, sur le plan économique, nous sommes, les uns ou les autres, plus nationalistes qu'on ne l'a jamais été dans l'histoire.

Nous envisageons les problèmes dans nos cadres nationaux, étroits, sans essayer de les penser sur le plan international, alors que tous les problèmes économiques sont des problèmes internationaux, et que c'est sur le plan international seulement qu'ils peuvent se trouver résolus. (*Applaudissements à gauche.*)

Par conséquent, qu'il s'agisse du blé ou des céréales secondaires, qu'il s'agisse de la viande, le problème est international.

Nos importations de céréales secondaires ont été réduites cette année des trois quarts et, au cours de l'année qui vient, le déficit en aliments du bétail sera de 30 à 35 millions de quintaux et il mettra, une fois de plus, l'homme et le bétail en concurrence pour les mêmes céréales secondaires.

Je vous le dis très nettement, mes chers collègues : qu'il s'agisse de céréales secondaires ou qu'il s'agisse du marché de la

viande, dans les circonstances présentes, et ceci ne résulte pas de je ne sais quelle doctrine, de je ne sais quel parti pris théorique, mais de l'analyse de la situation nationale et internationale, prétendre à la liberté pour la viande ou pour les céréales secondaires, ce serait pure et simple folie. (*Interruptions à droite. — Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

Si nous voulons éviter qu'après avoir à grand peine fixé le prix du blé, comme nous allons nous y efforcer prochainement, ce prix, quel que soit son niveau, devienne à nouveau dérisoire parce que le prix des céréales secondaires l'aura dépassé et parce que le prix du bétail aura dépassé celui des céréales secondaires, il est indispensable que l'Assemblée adopte très rapidement les projets que le Gouvernement lui soumettra et dans le détail desquels je n'entrerai pas aujourd'hui, car ils viendront en discussion dès la semaine prochaine.

Ces projets concernent, l'un, un plan de congélation, en vue de constituer un minimum de réserves pour l'hiver, l'autre, la création de mutuelles obligatoires, afin d'organiser le marché et de supprimer cette pression générale de tous les acheteurs se livrant à la surenchère et détruisant les prix, ce qui a été la cause de tous nos déboires et de toutes nos difficultés l'hiver dernier. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Triboulet.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** Volontiers.

**M. Triboulet.** Je voudrais préciser devant l'Assemblée sur quels points nous ne sommes pas d'accord avec le ministre de l'économie nationale.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Sur beaucoup !

**M. Triboulet.** Il est certain qu'il existe un déséquilibre entre les prix industriels et les prix agricoles. Nous ne sommes pas hostiles, les agriculteurs français eux-mêmes ne le sont pas, à une harmonisation relative de ces prix. Nous sommes d'accord sur ce point.

Mais, où nous ne sommes plus d'accord, c'est sur les conditions dans lesquelles cette harmonie sera établie.

Nous sommes persuadés que le semblant de dirigisme que vous exercez — car je crois avoir démontré à la tribune que vous ne dirigez, au fond, à peu près rien (*Applaudissements et rires à droite et à l'extrême gauche*) — aboutit simplement à encourager un malthusianisme de la production dans la classe agricole, d'une part, et à créer une prime d'assurance contre le contrôle économique, qui fait donc monter les prix.

Vous parlez de prix agricoles exagérés. Nous estimons que cette exagération des prix est due précisément à votre semblant de dirigisme. Nous pensons qu'on ne peut faire baisser relativement les prix agricoles que par un retour officiel, franc, non pas à cette liberté contrariée qui existe à l'heure actuelle, mais à une liberté véritable, annoncée officiellement.

A ce moment-là, vous verrez les prix baisser (*Rires au centre et à gauche*), parce qu'il ce sera un encouragement à la production et à l'abondance. Vous n'aboutirez à une baisse des prix agricoles que par l'abondance. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

**M. le ministre de l'économie nationale.** Mon cher collègue, l'erreur que vous commettez et que l'on commet d'ailleurs tous les jours sous prétexte de « réalisme », c'est de refuser de poser les problèmes économiques dans leur ensemble, de ne pas les poser sur le plan international notamment — je viens d'en parler — et de refuser aussi de considérer les prix comme un tout indivisible, pour les examiner les uns indépendamment des autres.

Vous me dites: si nous prenons un produit et si nous en laissons le prix libre, ce prix montera d'abord, puis au bout d'un certain temps, la production aura tellement augmentée qu'il diminuera.

Si ce prix était isolé, votre raisonnement serait peut-être correct, mais lorsqu'il monte, il en entraîne d'autres dont il est complémentaire. Que les prix agricoles augmentent, par exemple — et, pour cette raison, la classe ouvrière meurt de faim et il y a des grèves — les salaires se mettent à monter; au moment où la baisse que vous prévoyez devrait intervenir, la demande s'étant accrue par suite de l'augmentation des salaires, les prix continueront à augmenter et le cycle se reproduira indéfiniment. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. Pierre André.** Alors, c'est le dirigisme à perpétuité ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** Prenez la liste des prix et regardez ceux qui ont été contrôlés, tant bien que mal, mais qui l'ont été.

**M. Schauffler.** Plutôt mal que bien.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Plutôt mal que bien, je vous l'accorde, et c'est pour cela que nous vous demandons, pour un certain nombre d'éléments essentiels, de nous donner enfin, aussi bien sur le plan agricole que sur le plan industriel, les moyens de les contrôler. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Il est impossible d'orienter, d'une façon quelconque, l'économie, quand en même temps on s'ingénie à vous priver des moyens effectifs d'action, à vous couper bras et jambes pour pouvoir dire ensuite, que la politique économique est inefficace. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à droite.*)

**M. Louis Rollin.** Vous ne demandez pas de nouveaux fonctionnaires, je pense ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** Les indices des prix des denrées agricoles, que nous avons, tant bien que mal, contrôlés, sont restés, en général, compris entre 6 et 10.

Les prix du secteur libre, qu'il s'agisse de la viande, pratiquement libre depuis six mois... (*Interruptions à droite.*)

**M. Triboulet.** Pardon, le commerce de la viande n'est pas libre.

**M. le ministre de l'économie nationale.** ...qu'il s'agisse des œufs dont la vente est complètement libre, ou des pommes de terre, dont le prix baisse maintenant puisqu'il est à l'indice 16 après être monté jusqu'à l'indice 22, les prix des produits libres sont maintenant établis à des taux à peu près doubles de ceux qui ont été jusqu'ici contrôlés.

Vous réclamez la liberté pour tous les prix: Votre proposition, intellectuellement est compréhensible; elle ne peut se défendre qu'à une condition, c'est que, sincères avec vous-mêmes, vous réclamiez cette liberté pour la totalité des prix, y compris celui de l'effort, du travail de l'ouvrier, c'est-à-dire que vous réclamiez à la fois la hausse des prix et la hausse indéfinie des salaires. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Cette position là n'est pas la mienne. Je crois qu'elle est dangereuse dans les circonstances présentes et que la classe ouvrière, actuellement, ne gagnerait rien à une hausse des salaires. J'admets pourtant qu'on ne soit pas de cet avis; c'est une position intellectuelle honnête, possible, bien que je la crois erronée, que celle qui consiste à réclamer à la fois la hausse des prix et celle des salaires. Mais réclamer, en même temps, le blocage des salaires et la hausse des prix, c'est une position d'exploitation de la classe ouvrière. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à droite.*)

**M. Pierre André.** Nous n'avons jamais dit cela. Nous avons demandé une augmentation de la production et, avec la liberté, la diminution des prix: ce n'est pas la même chose !

**M. Bétolaud.** Qui donc demande la hausse des prix ?

**M. Pierre André.** C'est faire preuve de mauvaise foi que d'oublier de dire que nous réclamons l'accroissement de la production et la baisse des prix de revient.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Je passe maintenant du secteur de la production agricole, à celui de la production industrielle.

Je vous ai indiqué les difficultés que nous rencontrons actuellement en cette matière et celles que nous aurons encore à surmonter dans les mois qui viennent. Il ne faut pas parler d'augmentation de la production *in abstracto*; dans ce domaine la liberté est sans effet: nous augmenterons notre production lorsque nous pourrons avoir davantage d'acier, c'est-à-dire lorsque nous aurons davantage de charbon.

Or, ce n'est pas encore le cas, et de beaucoup, et nous allons nous trouver devant une période encore bien incertaine.

**M. Laniel.** Cela n'a rien à voir avec le lait.

**M. Peytel.** On n'a pas besoin d'acier pour élever des vaches.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Tant que subsistera la période de pénurie, nous devrons, pour toutes les matières essentielles, répartir le charbon et l'acier, en établissant des ordres de priorité correspondant aux besoins de la nation, besoins d'exportation dont je vous ai parlé tout à l'heure, et besoins de nos territoires de l'Union française.

Lorsque nous discutons du problème des textiles, nous ne devons pas oublier que sur notre production, nous devons prélever les quantités qui doivent être expédiées vers nos territoires d'outre-mer car, dans ces territoires, problèmes politiques et économiques sont liés et sont fonction de ce que nous pourrons fournir à ces populations en échange de ce que nous recevons d'elles. (*Applaudissements à gauche.*)

D'autre part, de même que dans le secteur agricole le meilleur moyen de venir en aide à la classe ouvrière c'est d'organiser le marché des denrées alimentaires pour lui permettre de se ravitailler à des

prix raisonnables, dans le secteur industriel, nous devons produire des articles d'utilité sociale fabriqués en série dans des entreprises spécialisées, de manière à fournir abondamment les produits indispensables aux travailleurs aux prix les plus bas.

Encore faut-il avoir les moyens d'imposer cette conception au patronat. Il ne suffit pas toujours de demander, comme nous le faisions jusqu'ici, qu'il s'agisse de l'exportation vers l'étranger ou de l'exportation vers l'Union française, la fabrication d'articles d'utilité sociale, encore faut-il pouvoir disposer des moyens d'action nécessaires.

Or, M. Palewski l'a dit et je suis d'accord avec lui, après l'expérience qui a été faite de la loi d'avril 1946, nous constatons que la sous-répartition par l'intermédiaire des syndicats patronaux a échoué. Trop souvent, se cantonnant paresseusement dans un protectionnisme corporatif des situations acquises, les syndicats patronaux, en procédant aux sous-répartitions, se montrent indifférents aussi bien à la hiérarchie réelle des besoins qu'aux initiatives heureuses d'un certain nombre de producteurs.

Il est indispensable aujourd'hui non de procéder à une sous-répartition automatique entre les entreprises, proportionnellement à la production de 1938, mais d'établir des programmes précis et de favoriser, par des attributions spéciales de matières premières ceux qui s'engagent à les réaliser dans leur intégralité, ceux qui acceptent de rationaliser leur production et de développer certaines méthodes de travail.

On a procédé récemment à une étude des économies à réaliser dans la consommation du charbon. On peut améliorer la combustion de toute une série d'appareils d'utilisation. Il est possible — et ce sont les conclusions du conseil supérieur des économies de combustible — de faire, en une première année, une économie de 5 millions de tonnes de charbon et d'arriver en 1955 à 19 millions de tonnes d'économie, soit 30 p. 100 de la production française et une diminution de 80 p. 100 de nos importations de charbons étrangers. Cela implique de la part de nos industries un effort de modernisation et d'économie dans la combustion des appareils, et de la part de l'Etat la possibilité de pénaliser ceux qui ne font pas cette économie et de favoriser, au contraire, dans la répartition, ceux qui font l'effort nécessaire de rationalisation et d'organisation productive du travail.

Pour cela, il faut que nous puissions, pour les matières premières essentielles, reprendre en main la sous-répartition, sans créer pour cela d'organismes professionnels analogues à ceux que nous avons connus dans le passé et en trouvant une formule nouvelle plus souple et plus adroite. Cette sous-répartition entre les entreprises, qui a, actuellement, totalement échappé à l'autorité publique rend très difficile, en effet, une direction de l'économie en vue d'appliquer un plan national.

**M. Joseph Denais.** Malheureusement l'autorité publique n'y entend rien.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Voilà, messieurs, dans quel sens il convient aujourd'hui d'orienter la politique économique française et, lorsque c'est indispensable, de rétablir des contrôles essentiels.

Lorsque vous nous aurez accordé les moyens efficaces pour orienter l'économie, alors, dans d'autres secteurs...

**M. Louis Rollin.** Quels moyens ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** J'ai essayé précisément de les indiquer, je regrette de n'avoir pas été assez clair.

...alors, dans d'autres secteurs, pour certains produits finis, il sera sans doute possible de simplifier la réglementation et de libérer, comme nous avons commencé à le faire, le commerce de certains produits de détail, en tenant compte chaque fois de l'état de la demande, du volume de la production, de la répartition et de l'équilibre des différents produits, les uns par rapport aux autres.

En conclusion, je voudrais que l'Assemblée se rendît compte que la France est aujourd'hui, non seulement du point de vue financier, mais du point de vue économique, dans une période très difficile et dure à traverser; que l'hiver prochain sera peut-être plus terrible que ceux que nous avons connus depuis la libération; et que ce n'est qu'au printemps prochain et dans la mesure où, sur le plan international, nous aurons réussi à réaliser un certain nombre de coordinations et à mettre en route une coopération entre les différentes nations, qu'il nous sera possible d'entrer à un rythme beaucoup plus rapide dans la voie de la reconstruction.

Aussi, le devoir du Gouvernement est-il de faire entendre au pays la dure vérité et de lui apporter le message de la discipline et des sacrifices nécessaires.

Je voudrais que cette Assemblée nous entende, parce que je crois que là est notre devoir.

Les « munichois » qui voulaient la paix nous ont conduit à la guerre et à la défaite. (*Exclamations à droite et sur certains bancs à gauche.*) Ceux qui écartent aujourd'hui le devoir difficile au nom de la liberté, nous conduisent à l'inflation et à la dictature. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Gaillard.

**M. Gaillard.** Mesdames, messieurs, en abordant pour la première fois cette tribune, j'ai reçu mission du rassemblement des gauches républicaines d'expliquer notre position dans cette querelle parfois un peu abstraite des mots en isme.

En écoutant M. le ministre de l'économie nationale, je me disais que je n'avais jamais mieux senti la vérité de cet adage d'après lequel il y a loin des discours à la réalité.

Si nous observons ce qui s'est passé depuis la Libération, en matière de direction économique, il faut reconnaître — et, disant cela, je ne juge pas les mesures qui ont été prises, je les énonce simplement — qu'on s'est presque continuellement décidé à supprimer les contrôles qui avaient été établis durant le gouvernement de Vichy et que les ministres de tous les partis, y compris ceux du parti socialiste qui maintenant semblent vouloir défendre plus particulièrement les méthodes de dirigisme économique ont aidé, eux aussi, à pratiquer des brèches dans le système qui existait en 1944.

Je rappellerai simplement que, dans le domaine du ravitaillement, c'est un ministre socialiste qui, après avoir supprimé temporairement la carte de pain, a également supprimé le système de collecte de la viande qu'un autre ministre socialiste voudrait rétablir maintenant.

Depuis, on a également supprimé dans le domaine de l'organisation industrielle les comités d'organisation, ce qui n'était pas précisément une mesure dirigiste. Enfin, tout récemment, nous avons appris que, en une fin de semaine un peu houleuse, le Gouvernement actuel avait décidé de réablir, pour la fixation des salaires, le régime des conventions collectives, et sans doute M. le ministre de l'économie nationale reconnaîtra-t-il avec moi que, même s'agissant de primes à la production, le fait d'en laisser la fixation aux conventions collectives...

**M. le ministre de l'économie nationale.** Dans la limite d'un maximum !

**M. Gaillard.** ... n'est certainement pas favorable à la politique de blocage des prix et des salaires que le Gouvernement entend cependant poursuivre. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Aussi bien ai-je l'impression, en allant au fond des choses, après avoir entendu l'interpellation de M. Gazier et le discours que vient de prononcer M. le ministre de l'économie nationale, que cette interpellation n'était pas simplement adressée au Gouvernement, qu'elle n'est pas non plus seulement, comme nous avons pu le croire un moment, adressée à une partie de la majorité gouvernementale, mais qu'elle pourrait bien être aussi une interpellation adressée par une fraction du parti socialiste à l'autre fraction. (*Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.*)

**M. Jacques Duclos.** Nous allons tout apprendre !

**M. Gaillard.** Lorsqu'on se souvient d'un certain conseil national du parti socialiste où M. le président du conseil a reçu l'autorisation de poursuivre son expérience, avec un écart de mandats qui était, je crois, inférieur à 5 p. 100 et lorsqu'on songe que depuis la situation a évolué, et peut-être pas dans un sens favorable, on se demande si ces 5 p. 100 de majorité ne sont pas passés de l'autre côté, et si l'on n'essaye pas en ce moment de faire en quelque sorte glisser les responsabilités politiques d'une chute du Gouvernement d'un parti sur un autre.

Quant à nous, nous voulons prendre nos responsabilités très nettes et très claires dans cette affaire, et expliquer notre position en matière de dirigisme.

Le rassemblement des gauches républicaines s'est engagé avec d'autres partis, le 21 janvier dernier, dans une politique de baisse des prix et de stabilisation économique. Nous l'avons poursuivie et, en dépit de certaines divergences, je crois que nous avons toujours soutenu la politique du Gouvernement.

Or, au bout de quelques mois, on s'aperçoit que cette politique est battue en brèche, et que son promoteur lui-même avoue qu'elle est interrompue.

Pourquoi est-elle interrompue et pourquoi, sous le flot des revendications ouvrières, a-t-on été obligé de céder sur la stabilité des salaires ?

Je crois que c'est pour deux raisons.

La première, c'est parce que pendant cette période le Gouvernement n'a pu réussir à nourrir les Français, et plus particulièrement les populations des villes. La seconde, c'est parce que, en imposant à toutes les entreprises industrielles une baisse de 10 p. 100 de leurs prix de vente, alors que les éléments de leurs prix de revient, les salaires, les charges sociales ou les impôts, ne baissaient pas, on créait fa-

talement une contraction dans les trésoreries privées dont l'effet devait être, aussi fatalement, un ralentissement dans la souscription des bons du Trésor.

D'autre part, dans la mesure même où cette politique réussissait, où elle provoquait un choc psychologique dans le public, elle provoquait de toute évidence une sorte de crise artificielle, car lorsque les prix montent, le public a tendance à acheter vite et même n'importe quoi, en se disant que les prix monteront davantage, mais lorsque les prix baissent, le public a tendance à arrêter ses achats, et il se produit un ralentissement des transactions et, par conséquent, une diminution dans les rentrées d'impôts.

Aussi, dès le 21 janvier de cette année, la crise de trésorerie à laquelle nous avons dû faire face il y a quelques jours existait en puissance, et de pair avec la baisse des prix, c'est-à-dire avec la contraction des profits, il était indispensable de réduire les dépenses publiques.

Et si l'expérience de M. Léon Blum a maintenant échoué, c'est parce que, en pleine expérience de déflation, l'Etat a continué l'inflation de ses dépenses. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

**M. Louis Rollin.** Il a donné le mauvais exemple.

**M. Gaillard.** Nous sommes en droit de nous demander pourquoi l'on n'a su ni nourrir les Français, ni réduire les dépenses de l'Etat.

Je me tourne vers M. le président du conseil, et je lui dis très modestement, mais très nettement: c'est parce qu'au fond vous avez un ministère qui est constitué, à très peu de chose près, comme on constituait un ministère du temps de M. Guizot, du temps de M. Thiers ou de M. Casimir-Perier, c'est-à-dire à une époque où les hommes d'Etat et les hommes politiques s'interrogeaient sur le point de savoir s'il était bien dans les attributions de l'Etat de réparer les ponts et les routes.

Or, depuis, le Gouvernement a pris à sa charge directe 40 p. 100 environ de l'économie du pays. Depuis cette époque, il prétend non seulement diriger une part importante de l'économie, mais encore imposer à chaque producteur, à chaque consommateur, à chaque commerçant, le moindre de ses faits et gestes.

De plus, il prétend, par le système de l'impôt ou de la sécurité sociale, procéder à une véritable répartition nouvelle des revenus.

Cependant, le Gouvernement emploie exactement les mêmes méthodes qu'il y a cent ans. On s'est contenté d'ajouter aux ministères classiques, ministère de l'intérieur ou ministère des cultes, quelques ministères nouveaux: économie nationale, ravitaillement, production industrielle. On a créé ainsi une série de fiefs administratifs à l'intérieur desquels chaque ministre est également tout puissant, c'est-à dire, en fait, également impuissant. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Aussi longtemps que subsistera cette structure des ministères, il sera absolument vain de vouloir diriger quoi que ce soit... (*Applaudissements à droite.*)

**M. le ministre de l'économie nationale.** Très bien!

**M. Gaillard.** ...car ces ministères sont déjà incapables de se diriger eux-mêmes. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

C'est pourquoi j'estime qu'avant de discuter tout accroissement des contrôles et des réglementations, il serait peut-être bon de hiérarchiser au sein même du ministère les fonctions et les responsabilités, et de donner à une sorte de vice-président du conseil pour les questions économiques, les pouvoirs de direction, de coordination et de prévision nécessaires, surtout vis-à-vis de ses propres collègues.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Je suis complètement d'accord.

**M. Fagon.** C'est du dirigisme!

**M. Gaillard.** J'ai parlé de prévision? Il est évident qu'un peu de prévision aurait évité à l'Etat de se trouver brusquement en face de cette crise de trésorerie qu'il a connue il y a quinze jours.

Une direction? Elle est peut-être nécessaire et nous pourrions discuter très longtemps pour savoir dans quelle mesure on doit et on peut diriger l'économie et assurer des contrôles.

Mais ce qui est vrai à coup sûr, c'est que le système de contrôle et de direction dans lequel nous sommes plongés n'est pas adapté aux nécessités actuelles.

M. Gazier se référait l'autre jour aux travaux du commissariat au plan. J'ai eu moi-même l'occasion d'y participer, et je connais bien un certain rapport publié en novembre dernier. Je voudrais vous donner lecture d'un extrait de ce rapport parce qu'il résumera ma pensée.

« Dans la définition des méthodes de travail et de l'organisation que nécessite l'œuvre nouvelle qu'est le plan, nous ne devons pas oublier, en effet, que depuis dix ans les administrations ont eu à faire face, dans le domaine économique, à des tâches sans cesse plus lourdes et fréquemment opposées.

« Après avoir lutté contre les effets de l'abondance, elles ont dû remédier aux méfaits de la pénurie. Puis, pour éviter l'emprise de l'occupant, elles ont été largement incitées par l'esprit de Résistance à organiser la division des responsabilités et le manque de coordination. La Libération, rejetant soudain notre économie dans l'effort de guerre, a consacré la primauté des besoins militaires sur les besoins civils. La victoire a encore renversé les objectifs et les méthodes.

Maintenant, les administrations ont à faire face, une fois de plus, à une tâche nouvelle fort différente de celles qu'elles ont assumées jusqu'à présent. Elles ont reçu le contrôle direct d'un important secteur nationalisé de l'industrie. Au lieu de diriger une économie en recul et autarcique, elles doivent aider à promouvoir une économie en expansion et ouverte sur le monde. Elles doivent contribuer à organiser l'utilisation optimum de nos ressources pour une production et des investissements croissants, pour de larges échanges avec l'étranger.

« Il est évident, dans ces conditions, qu'on ne peut songer à utiliser sans de profondes modifications une organisation, une réglementation et des méthodes d'action et de contrôle remontant souvent à 1940, sinon au delà, et qui aboutissent, par la force des choses, à des résultats à rebours des nécessités actuelles. » (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Monsieur le président du conseil, aussi longtemps que le Gouvernement n'aura pas montré son désir, sa ferme résolution de procéder à cette réforme totale de l'administration économique du pays, je crois que voter n'importe quelle mesure dirigiste qui viendrait s'ajouter au chaos et aux contradictions actuelles conduirait au rebours du résultat cherché, et, pour notre part, nous n'y sommes pas préparés. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est dans ce domaine, sans doute, qu'un vice-président du conseil pourrait jouer un très grand rôle. Il pourrait également jouer un grand rôle dans l'équilibre du budget, car enfin, M. le ministre de l'économie nationale nous a expliqué tout à l'heure ses intentions, mais ne croit-il pas qu'avant de prétendre diriger chaque Français dans chacun de ses actes, il serait bon que le Gouvernement arrive à se diriger lui-même?

Nous ne nous sommes jamais trouvés, dans une période de notre histoire aussi troublée qu'elle soit, devant cette situation incroyable que, le 1er juillet de cette année, personne ne peut encore dire quelles sont les dépenses de l'Etat, quelles sont ses ressources, en un mot, quel est son budget.

Et lorsqu'on nous parle de réduction de dépenses, je demande: « Mais pour quelle année? » Car le Gouvernement est en train d'accumuler un retard qui, déjà, met en cause le budget de l'année prochaine. S'il veut réaliser véritablement les économies nécessaires simplement pour 1948, il faudrait qu'il ait déjà déposé les bleus du budget de 1948. Or, nous n'avons pas encore voté le budget de 1947, et nul ne sait si en septembre ou en octobre ce budget sera enfin voté. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Si le Gouvernement donne, non seulement l'impression, mais la preuve qu'il est prêt à se diriger lui-même, s'il réforme complètement et ses méthodes de travail et ses méthodes de direction, il sera possible, à ce moment, de juger si telle ou telle mesure nouvelle de contrôle est nécessaire ou non.

Mais, encore une fois, je crois que tout renforcement du dirigisme équivaudrait à accroître sans résultat le chaos et le mécontentement en même temps qu'à rendre plus patente l'impuissance du Gouvernement.

**M. Jacques Duclos.** Nous sommes en pleine solidarité ministérielle! (*Sourires.*)

**M. de Moro-Giafferri.** C'est un exemple que vous avez souvent donné. (*Sourires.*)

**M. Gaillard.** Enfin, nous pensons que le budget actuel ne pose pas uniquement un problème d'équilibre comptable des recettes et des dépenses, il pose un problème plus vaste pour le relèvement de l'économie nationale toute entière.

La nature des dépenses et des recettes actuelles cause un grand préjudice à l'économie française. L'ensemble des dépenses budgétaires représente environ le tiers du revenu national. C'est-à-dire que l'Etat prélève, par des impôts ou par des emprunts, des ressources qu'il redistribue d'une autre manière.

Si ces dépenses étaient utiles, si elles entraînaient un accroissement de la production et surtout un accroissement de la productivité, la nation pourrait les supporter facilement.

Mais, en fait, vous prélevez sur la production une série d'impôts pour les redistribuer sous forme de dépenses qui sont la plupart du temps stériles. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

C'est ainsi que vous n'arriverez pas à équilibrer le secteur nationalisé, qui doit recevoir de larges subventions.

C'est ainsi que certaines subventions économiques dispensées sans compter à certains produits n'ont aucun effet en faveur de la baisse des prix.

C'est ainsi qu'on n'est pas encore arrivé à mettre en ordre les dépenses militaires qui atteignent 240 milliards — dans la mesure où on peut les chiffrer — alors qu'une réforme dans ce domaine amènerait de substantielles économies. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche.*)

Ainsi, vous prélevez sur la production des ressources que vous distribuez à des secteurs stériles par excellence.

Et vous en arrivez à cette situation paradoxale que, dans un pays qui a besoin de se relever et d'accroître sa production et sa productivité, vous êtes obligés de suspendre l'exécution du plan Monnet et que vous ne trouvez pas 50 ou 60 milliards pour payer les investissements dans l'électricité, dans les charbonnages et dans l'exploitation des sources d'énergie. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Si le Gouvernement est prêt à réaliser cet ensemble de réformes qui s'imposent et que le pays plus ou moins instinctivement réclame depuis des mois; si toutes ces réformes sont engagées, et engagées par la tête — c'est la seule manière de le faire — vous n'aurez plus besoin de nous demander d'accroître le dirigisme, vous pourrez alors, nous en sommes sûrs, libérer dans une très large mesure l'économie française de toutes les contraintes qui pèsent sur elle et de toutes les réglementations plus ou moins contradictoires qu'elle supporte avec une impatience justifiée. Vous lui aurez, en effet, donné le seul moyen de résoudre les faux problèmes de répartition dans lesquelles le pays se débat, en accroissant la production de la France et la productivité de chaque Français. Commencez, le pays vous suivra. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rousseau.

**M. Rousseau.** Mesdames, messieurs, il y a trois semaines, j'ai déposé une demande d'interpellation sur la politique économique du Gouvernement.

On l'a renvoyée à la suite, c'est-à-dire enterrée sans fleurs ni couronnes. (*Sourires.*) Un membre de la majorité l'a reprise à son compte, et on l'a immédiatement acceptée.

On peut donc constater, une fois de plus, de quel genre est le système d'égalité qui nous régit.

Ceci dit, permettez-moi d'abord de rappeler que, de tout temps, dans tous les mondes, les mêmes causes ont toujours produit les mêmes effets.

Nous le voyons encore aujourd'hui.

Deux ans après la guerre, nous sommes dans une situation plus difficile que sous l'occupation. (*Protestations sur divers bancs.*)

Mais oui, je vais vous le montrer.

Pour le pain, après une récolte formidable l'année dernière, nous sommes à la portion plus que congrue. Et dans certaines contrées, quel brouet !

Pour la viande, quelques grammes toutes les semaines, bien que dans nos prairies paissent de nombreux troupeaux.

Le poisson ? On n'en a presque pas dans les villes et les villages, bien que nos bateaux de pêche en arrivent chargés dans les ports.

La commission de la marine marchande, unanime, a demandé le retour à la liberté de la vente et de la circulation du poisson.

Elle a demandé audience à M. le ministre de l'économie nationale, à qui j'ai transmis personnellement deux télégrammes.

Inutile. Pas de réponse.

On a préféré, sans entendre la commission de la marine marchande et des pêches, taxer le poisson 35 p. 100 plus cher, mauvais comme bon, ce qui constitue une prime à la mauvaise qualité.

Ne riez pas, monsieur le ministre, car c'est la vérité.

**M. le ministre de l'économie nationale.** C'est faux.

**M. Rousseau.** Mais non, ce n'est pas faux. Vous savez bien que je dis la vérité.

Et cela pour conserver tous les rouages nuisibles qui paralysent sa dispersion et poussent au marché noir.

Pour tout ce qui reste dirigé, c'est la même chose.

Je vous rappelle comme mon collègue M. Pierre André, que nous avons pourtant vu ce que la liberté a rendu pour les œufs, qui disparaissaient lorsqu'ils étaient taxés et se vendaient sous la table jusqu'à 40 et 50 francs pièce. (*Mouvements divers.*)

Oui, ils ont été payés ce prix-là, à Paris, et peut-être par ceux qui protestent le plus fort en ce moment. (*Rires.*)

M. le ministre de l'économie nationale a dit que c'était parce qu'on faisait manger du blé aux poules que l'on avait pu revoir des œufs.

Ne faisait-on pas manger du blé aux poules l'année dernière, et pour la même raison d'ailleurs, parce qu'on avait eu la stupidité de payer le blé à nos cultivateurs meilleur marché que les céréales secondaires ?

Voilà les beautés du dirigisme économique.

Croyez-vous que si la proposition présentée l'an dernier par notre distinguée présidente de la commission du ravitaillement s'était traduite en loi, nous aurions eu autant d'œufs cette année ?

Quel était donc l'objet de cette proposition, qui était d'ailleurs tout à fait conforme à l'esprit de M. le ministre de l'économie nationale ?

Obliger les cultivateurs à tenir une comptabilité, contrôlée, naturellement, par une nouvelle nuée de contrôleurs.

**M. Jacques Duclos.** Et faire pondre les coqs ! (*Rires.*)

**M. Rousseau.** Pourquoi ne pas exiger un compteur sur les poules ? (*Nouveaux rires.*) Mais c'est à cela que vous aboutissez monsieur le ministre. De même on avait cru multiplier les biftecks sur les tables en photographiant les troupeaux. C'est tout aussi logique.

Ce que l'on ne veut pas avouer, c'est que le dirigisme est essentiellement défendu par ceux et les amis de ceux qui se prélassent dans ces grasses sinécures, où l'on ne se fatigue pas plus les méninges que les muscles.

Et c'est par milliers et par millions que l'on compte ces termites dans leurs nombreuses termitières.

M. le ministre croit tellement à leur continuité, et nos finances sont tellement prospères, qu'il pense construire une cité merveilleuse où ces termites pourront trouver repos et bonheur éternels !

Partout, des prioritaires reçoivent presque tout pendant que les autres ne reçoivent presque rien.

Lorsqu'un gros camion est arrêté par la gendarmerie, n'est-il pas, neuf fois sur dix, muni d'un permis de circuler au nom de quelque puissant personnage ou d'un organisme parasitaire ?

Lorsqu'on rencontre des émissaires rafiant tout, ne se trouve-t-on pas, très souvent, devant des représentants de ces organismes privilégiés qu'on appelle coopératives ou mutuelles, mais qui ne sont presque toujours, en vérité, que des puissantes maisons de commerce camouflées, où, sans danger, opèrent les puissants seigneurs du négoce marron ?

Ne sait-on pas que nombreux sont ceux qui, chargés de surveiller et de contrôler, ne se font aucun cas de conscience de s'offrir tout ce qu'ils punissent chez les autres ? (*Rires.*)

Cela vous fait rire, mais vous riez jaune. (*Rires et applaudissements sur divers bancs à droite.*)

**M. le ministre de l'économie nationale.** L'absurdité fait toujours rire.

**M. Rousseau.** Par exemple, tel gendarme qui envoie sa femme chercher beurre, lait, jambon, etc., directement à la ferme, lorsqu'il n'y va pas lui-même, profitant de sa priorité, et quelle priorité ! se doit de se montrer d'autant plus sévère qu'il profite davantage du poids de sa fonction.

Dans les magasins d'alimentation, ne sait-on pas que la plupart des faveurs sont réservées à ceux dont on craint qu'ils deviennent dangereux ?

Quels sont ceux et celles qui peuvent affirmer n'avoir vécu et ne s'approvisionner qu'avec leurs tickets ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** Moi !

**M. Rousseau.** Vous ? Nous allons le voir. (*Rires.*)

N'assistez-vous pas quelquefois à des festins officiels ?

**M. le ministre de l'économie nationale.** Non !

**M. Rousseau.** Est-ce que tout ce qui se déguste dans ces banquets officiels est bien de provenance orthodoxe ? Allons donc !

**M. le ministre de l'économie nationale.** Les ministres n'assistent plus aux banquets officiels.

**M. Rousseau.** J'ai eu connaissance d'un petit festin donné au Claridge et dont le menu ne comprenait pas moins de quinze plats. (*Rires.*)

Mais il n'y a pas que les vivres. Les vêtements, les souliers, les pneus, les objets de toutes sortes ne sont-ils pas achetés sans bons pour la plupart ?

N'en trouve-t-on pas autant qu'on en veut en y mettant le prix ?

Comme je l'ai déjà dit à cette tribune, nous vivons dans une atmosphère d'hypocrisie, de combine, de fausseté et de mensonges. Il faut faire croire, pour la mystique qui permet d'entretenir d'innombrables parasites que ce que l'on veut, c'est que le travailleur puisse trouver à acheter à des prix impossibles, alors qu'on sait parfaitement que lui non plus ne peut pas vivre avec ses cartes, ses bons et ses tickets, qu'il est obligé, comme tout le monde, d'acheter les produits indispensables au marché parallèle.

Ne voit-on pas dans les trains nombre de gens — surtout ceux qui ne payent pas — revenir de centaines de kilomètres, chargés de tout ce qui est indispensable, avec même souvent pas mal de superflu ?

Mais ne voit-on pas aussi journellement nombre de petits poursuivis pour des futilités, alors que ceux qui ne trafiquent qu'en gros au marché noir sont, la plupart du temps, tabous ?

Les scandales sur des bons et tickets de textiles, de cuir, de conserves, de biscuits, de lait, de viande, de poisson, etc., ne sont-ils pas journaliers ? Et n'est-ce pas dans les sphères dirigeantes qu'on les rencontre le plus souvent ?

Dans le scandale du vin, il a suffi qu'un ministre, répondant à une demande de renseignements concernant les licences de transport, déclare : « Je tiens le dossier à la dispositon de la commission, mais je dois prévenir qu'il contient des interventions de membres de tous les partis », pour que personne n'ait osé insister.

Mais qu'un pauvre malheureux aille chercher quelques bouteilles de piquette chez un viticulteur ami, s'il est surpris sa piquette est saisie et son compte est bon, tandis que les bateaux passaient et passent sans doute encore chargés jusqu'au bord et déchargent partout leur cargaison sous l'œil apprivoisé de la douane.

Qu'un bistrot de canton essaye, lui, de s'approvisionner pour payer au fisc un forfait qui ressemble souvent plus à une confiscation qu'à un impôt, alors sa paillasse est en jeu.

Qu'une épicière de hameau ait oublié de coller l'étiquette sur sa boîte à lacets ou sur son pot de marmelade, alors gare à ses dix mille francs d'amende !

C'est le minimum, a-t-on l'audace de répondre à ceux qui essayent d'apitoyer les ogres pour elle.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Les ogres ou les hommes ?

**M. Rousseau.** Les ogres, monsieur le ministre, dont vous faites partie. (*Rires.*)

Qu'un travailleur ramène sur sa bicyclette un vêtement de travail — je l'ai vu — il est obligé, sous la menace ou même sous les coups, d'avouer l'avoir obtenu sans points ou contre échange. Alors, délesté de son paquet, il est gratifié d'un procès-verbal et de toutes les suites agréables que l'on connaît.

Mais que, sous la couverture de la mutualité, des gangsters fassent passer des tonnes et des tonnes de marchandises de toutes sortes, le moins qu'ils puissent prétendre c'est d'être décorés, pour leur œuvre sociale, de la croix des braves (*Exclamations à gauche*), comme d'autres l'ont été — avec quel mérite ! — d'une autre distinction pour avoir servi les occupants avec des délicatesses de crapauds se vautrant dans la boue.

Le dirigisme conduit tout droit à cette pourriture, prélude et cause de la décomposition générale.

A Bordeaux, M. le ministre de l'économie nationale a parlé d'un nouveau système de contrôle, celui des yeux mi-clos.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Non !

**M. Rousseau.** Je vous demande pardon, monsieur le ministre, vous en avez parlé.

**M. le ministre de l'économie nationale.** C'est une invention des journaux.

**M. Rousseau.** Les journaux mentent donc tous, même ceux qui soutiennent votre politique ?

M. le ministre de l'économie nationale a donc parlé d'un nouveau système de contrôle, celui des yeux mi-clos, préludant sans doute à celui des yeux clos, qui est peut-être celui auquel rêvent les amis de M. Duclos. (*Rires.*)

**M. Jacques Duclos.** Que venons-nous faire là-dedans ?

**M. Rousseau.** Ce système des yeux mi-clos n'est pas nouveau. Il existe depuis la création du dirigisme.

C'est celui qui permet aux « petits copains », et encore bien mieux aux grands, d'être à peu près certains de l'immunité, s'ils n'ont pas la sottise de monter sur le clocher pour faire leurs tours, ou s'ils ne se font pas prendre la main dans le sac par ceux qu'ils ont fait accrocher pour des vétilles afin d'accréditer la grandeur de leur vertu.

Vous savez bien qu'avec vos cartes et vos tickets, on peut, tout au plus, espérer ne pas dépasser l'esthétique des fakirs. On peut même constater, chez beaucoup de « partageurs » intégraux, qu'assez nombreux sont ceux qui se sont arrangés pour ne pas tomber dans cet état.

Et je ne parle que de ce qu'on voit avec les yeux du corps. Mais si l'on pouvait voir avec les yeux de l'âme, ce serait sans doute autre chose.

Evidemment, tout le monde ne peut pas être préfet de police, juge, doyen ou recteur d'Université, ou même... mais, n'anticipons pas !

En admettant qu'il existe encore quelques-uns de ces fossiles qu'on appelait jadis des incorruptibles, peut-on croire qu'avec votre admirable dirigisme il puisse bientôt en rester un seul ? Mais fermons le ban ! (*Hilarité.*)

Il faudrait autant de papier pour écrire toutes ces choses qu'il en est gaspillé dans cette enceinte, tandis qu'on ne trouve pas toujours dans les bureaux de poste une modeste feuille pour écrire un télégramme.

Qu'on remette au plus tôt en action l'initiative française ! Déjà, en 1939, au début de la guerre, on a imposé le système dirigé, avec toutes les élucubrations des coupeurs de cheveux en quatre, dans des cahiers de charges qui transformaient les cervelles en éponges à folie. (*Rires.*)

Le résultat est que, durant les sept mois qui se sont écoulés avant que les armées ennemies nous attaquent, l'on n'avait presque rien fabriqué.

Au contraire, au début de la guerre de 1914-1918, on fit appel à la libre initiative de tous les Français. On fit confiance à la conscience des plus modestes artisans, comme à celle des plus grosses firmes. Tous se mirent à l'ouvrage. Six mois après, nous étions aussi bien équipés que nos ennemis.

La guerre est terminée depuis plus de deux ans et les difficultés d'existence ne font que croître et embellir. Le dirigisme accentue de plus en plus ses ravages. Tout se cache, tout augmente ; on n'arrive plus à joindre les deux bouts.

La révolte gronde à bord du navire, le capitaine voit monter l'orage et se former la tempête. (*Hilarité.*)

Vous ne rirez pas autant dans quelque temps, monsieur le ministre.

Sa forte conscience est ballotée, comme son esquif, entre les remous de son devoir et les courants d'appétits qui entraînent son navire vers les récifs les plus dangereux.

C'est le moment, certes, de tenir solidement la barre, mais aussi de filer de l'huile pour adoucir les vagues, de jeter l'ancre flottante pour tenir le bateau droit et de jeter par-dessus bord les colis encombrants qui paralysent la manœuvre. Ou alors, gare au naufrage ! Je pense que tout le monde m'a compris. (*Rires.*)

A ceux qui ne comprendraient pas le langage des marins, je dirai simplement que l'on peut résumer la situation en déclarant que tous ceux qui se sont installés dans les fromages du dirigisme, imposé par les Allemands à Vichy, et qui, pour la plupart, se savent admirablement incapables de faire autre chose que d'empoisonner ceux qui travaillent, ne se sentent naturellement aucun goût pour se faire hara-kiri.

Voilà la vérité dépouillée de toutes les hypocrisies et autres fariboles.

Veut-on des exemples ? Si le plus grand nombre ne pouvait acheter le pain à un prix qui permette de payer le blé plus cher pour encourager le cultivateur à le produire et le conserver : si le plus grand nombre ne pouvait payer des loyers à un taux raisonnable qui permettrait au moins les réparations nécessaires et les constructions indispensables pour loger plus convenablement les sinistrés et les sans-logis, verrait-on autant d'empressement dans les pâtisseries, autour des comptoirs de petits verres ? Verrait-on des queues interminables devant les établissements de plaisir et de distractions ? Vendrait-on autant de crèmes glacées à 20 francs à l'intérieur ? Se débiterait-il autant d'apéritifs et ferait-on autant d'acrobaties pour grimper dans les trains de vacances ?

Si l'on manquait de tant de choses, verrait-on les innombrables voitures qui roulent du matin au soir et du soir au matin, toutes, ou presque, chaussées à neuf par la seule intervention de saint Graisse-Pattes ?

On dit qu'elles ne reçoivent que 20 litres d'essence par mois, plus, il est vrai, l'essence des « belles de nuit » qui se pâment à l'intérieur, souvent entourées de produits qui n'ont que de lointains rapports avec les tickets et les bons.

Si l'on manquait de tout ce qu'on veut dire, verrait-on dans certains restaurants

autant de pauvres « joannoviciens » se pourlécher d'une manière telle qu'elle constitue une provocation envers ceux qui sont chaque jour obligés de se serrer la ceinture ?

Voyez pour le tabac. Quelques-u. - des plus farouches doctrinaires des répartitions égalitaires cessent-ils de tenir à leur bouche de tels appareils à griller l'herbe à Nicot que lesdits appareils ressemblent davantage à des cheminées d'usine en pleine activité qu'à des pipes ? (*Rires. — Protestations sur divers bancs.*)

Pourquoi voit-on autant de ces fours crématoires aux lèvres de ceux qui prétendaient que la carte de tabac était aussi indispensable que les autres ?

Pourquoi voit-on les mêmes sortir de ces repas dits « de service commandé » — pauvres victimes ! — où les plats fins font assaut avec les fines bouteilles et où les cigares gros comme des saucissons marient les nuages de leur fumée verte aux délicates volutes des cigarettes orientales si délicieusement parfumées ?

Mais nous savons que tout cela constitue une somme colossale de sacrifices pour ceux qui se dévouent à notre jeune IVe, comme ils se sont dévoués ou se seraient dévoués à feu notre IIIe, quelquefois même à ce « Vichy » qu'ils blâmaient, tout en conservant si jalousement et en les fortifiant ces créations de guerre exigées par les nazis pour nous enserrer dans un corset d'acier et nous dépouiller de nos biens.

Ils se dévoueront encore à tout gros poisson qui deviendra maître des eaux. Ils tenteront même de le capturer, s'il le faut, avec des gaules pour peu qu'il paraisse disposé à leur assurer la continuité dans le dévouement.

Saluons-les bien bas . Et puisqu'ils nous démontrent que les tickets, les bons, les cartes, les priorités, les monopoles sont absolument nécessaires pour assurer l'égalité des Français dans le sacrifice, ayons confiance et jouissons de leurs bienfaits.

Quelques esprits chagrins osent parler quand même d'inégalités, de privilèges Quelles factieuses calomnies !

Certains vont même jusqu'à proclamer qu'en bien des domaines on porterait atteinte à la liberté. Quel abominable mensonge !

N'est-on pas libre de tout demander ? Ne fait-on pas même que cela désormais ? N'arrive-t-on pas à recevoir de ces feuilles innombrables qui constituent d'admirables rébus où les cervelles les mieux équilibrées se déséquilibrent à l'instant, mais qui justifient si pleinement l'existence, précieuse entre toutes, des parasites qui les couvent ?

Et si l'on ne reçoit rien, de positif s'entend, si l'on est obligé de danser de temps en temps devant le buffet vide, au son des boyaux grinçants d'un ventre creux, ne doit-on pas être suffisamment heureux en songeant que l'on concourt ainsi à sauver la République ?

Mais si, comme à la Roche-sur-Yon, 25.000 personnes — qui n'en ont pas l'habitude — se réunissent pour protester contre un dirigisme buté qui étouffe et paralyse le pays, contre tous ses abus, ses contraintes et ses menaces, alors, prenant prétexte de certains effets regrettables de fermentation des foules, on n'hésite pas à les traiter de factieux, de cagoulards, de trotskystes.

Mais quelle différence de ton pour parler aux nationalisés qui menacent de nous plonger dans les ténèbres et de nous couper les moyens de faire notre cuisine !

Quelle différence de ton pour commenter l'affaire de Lyon, où l'on a vu un préfet arraché de sa préfecture, obligé de se promener dans les rues sous les huées et même les horions d'une foule en délire qui le traîna devant un micro où il fut obligé de proclamer que les faux tickets — qui portent le pain à 40 francs le kilo au lieu de 20 qu'il coûterait en payant le blé raisonnablement à ceux qui le produisent — seraient honorés comme d'habitude.

Non ! mesdames, messieurs, les braves gens qui sont l'immense majorité des manifestants des classes moyennes ne sont, vous le savez, ni des factieux, ni des cagoulards, ni des trotskystes : ce sont tout simplement de bons Français, de vrais travailleurs qui ne passent pas leur temps à regarder tourner les aiguilles des pendules avec des soupirs à fendre les âmes les mieux trempées. (*Rires.*)

Mais ces bons Français en ont assez — et même trop — d'être traités sans cesse en chiens galeux et en parias. Ils en ont assez d'être brimés, tourmentés, perquisitionnés et jetés en pâture à la malignité publique pour couvrir les incapacités et les turpitudes des profiteurs du régime.

Ils en ont assez de travailler de toutes leurs forces sous les menaces perpétuelles d'une bureaucratie despotique qu'ils sont obligés d'alimenter copieusement afin de lui donner plus de force pour les mieux dévorer.

Ils veulent, comme tous les bons Français, pouvoir enfin travailler en paix et revoir la liberté dans toute la mesure où ils ont conscience qu'elle peut maintenant réapparaître à tous ceux qui la désirent, non pas seulement écrite sur la façade de nos monuments publics, mais dans la réalité. Ils ont trop souvent souffert, sous l'occupation, quand la liberté était foulée par la botte de l'occupant, pour accepter qu'elle soit maintenant écrasée par les profiteurs du despotique dirigisme.

Nous avons beaucoup fléchi, dans bien des domaines moraux. Quelques-unes de nos plus solides qualités se sont plus ou moins émoussées, lorsqu'elles n'ont pas totalement disparu.

**M. le ministre de l'économie nationale.** Le bon sens, en particulier.

**M. Rousseau.** Mais il nous reste encore la plus française, celle qui nous a toujours permis de sortir des plus graves conjonctures. C'est cet esprit d'initiative que personne, dans le monde, ne nous conteste.

Monsieur le ministre, permettez donc au peuple français de le remettre librement en action. Brisez toutes les attaches inutiles, toutes les chaînes nuisibles, toutes les craintes imbéciles. Cessez de menacer tous ceux qui ont encore le courage de travailler ; mais chassez tous les parasites qui s'incrustent dans les hideux fromages où ils pullulent comme la vermine dans les corps en décomposition.

Un sang nouveau recommencera alors à circuler dans les artères de la France. L'air pur revivifiera ses poumons compressés par le poids écrasant de tous les ukases destructeurs d'énergie, et le monde entier assistera, abasourdi, à la résurrection française. (*Applaudissements à droite.*)

Les coalitions d'appétits sont en train de démolir, avec la République qu'elles prétendent défendre, le merveilleux pays que tous les hommes du monde reconnaissaient jadis comme leur deuxième patrie. (*Interruptions sur divers bancs.*)

Cela vous gêne donc, messieurs ? Soyez certains que vos interruptions ne m'arrêteront pas.

**Mme la présidente.** Votre présidente vous demande toutefois d'abréger, monsieur Rousseau.

**M. Rousseau.** Je termine, madame la présidente.

**M. Bentaieb.** Voulez-vous me permettre une observation, monsieur Rousseau ?

**M. Rousseau.** Je vous en prie.

**M. Bentaieb.** En Algérie, il y a des enfants qui ont entendu parler du pain, mais qui n'en ont jamais mangé. Il en est même qui sont restés un mois sans une nourriture substantielle. Pourtant, leurs parents ont fait preuve de patience ; ils ne sont pas allés enlever le préfet. Vous dites aujourd'hui que nous ne sommes pas mûrs pour être Français. En réalité, nous le sommes plus que certains en France. (*Mouvements divers.*)

**M. Rousseau.** Je demande à l'Assemblée de bien vouloir pardonner à mon interlocuteur, car il n'a certainement pas compris mon exposé. (*Interruptions et rires.*)

Les coalitions d'appétits sont en train de démolir, avec la République qu'elles prétendent défendre, le merveilleux pays que tous les hommes du monde reconnaissaient jadis comme leur deuxième patrie, parce qu'il était le pays de cette liberté que nous voyons, chaque jour, un peu plus foulée aux pieds par les tyranneaux qui pullulent dans tous les rouages d'une administration qu'on nous enviait aussi jadis.

*Sur divers bancs.* La clôture !

**Mme la présidente.** Mes chers collègues, je n'ai pas à interrompre l'orateur. Je dois donc m'en rapporter à sa courtoisie.

Je lui demande d'abréger son exposé, étant donné que dix orateurs restent à entendre. Je pense que notre collègue voudra bien écouter la présidente de séance. (*Très bien ! très bien !*)

**M. Rousseau.** Je vous écoute, madame la présidente, et je vais conclure. Mais si les interruptions continuent, je risque d'en avoir encore pour longtemps.

Monsieur le ministre, si vous ne vous décidez pas à y mettre un terme, si vous laissez gagner une à une toutes les sources de nos activités par un dirigisme qui vise à nous rendre tous esclaves de ses règles et de ses lois, vous ne tarderez pas à faire tomber notre pays au rang des nations assistées.

Il y a quelques jours, lorsque j'entendais l'un de nos collègues se faire fort de rendre productives des exploitations étatisées, il me semblait l'entendre déclarer qu'il était capable de transformer des coucons en abeilles ou des maisons de rendez-vous en couvents de carmélites. (*Interruptions.*)

Vous savez bien, monsieur le ministre, que l'équipage du navire France est de beaucoup trop nombreux, qu'on y a créé d'innombrables soi-disant spécialistes qui

ne connaissent guère qu'une chose: passer les premiers à la caisse que vous n'arriverez jamais à remplir aussi vite qu'ils sont capables de la vider. Vous savez bien que vous ne pouvez payer les hommes utiles de votre équipage qu'en ramenant celui-ci à l'importance qu'il devrait avoir. Vous savez bien que le chargement de votre bateau est des plus mauvais. C'est un vrai chargement d'ardoises. Les morceaux prolifèrent et se coincent jusqu'à faire éclater la membrure. Vous savez bien que, quelque augmentation que vous puissiez faire sur vos frets, vous n'arriverez jamais à gagner suffisamment pour payer tout ce monde inutile, lorsqu'il n'est pas nuisible. Vous savez bien que si vous ne vous décidez pas, en outre, à boucher les voies d'eau, vous ne pourrez jamais affranchir les pompes, quelle que soit leur puissance. Vous savez bien que vous ne pouvez plus songer à trouver des prêteurs de bonne volonté parce que non seulement les engagements pris n'ont pas été tenus, mais parce qu'on a poussé l'inconséquence et l'ingratitude jusqu'à poursuivre ceux qui ont contribué à maintenir le crédit de la nation.

Il est donc temps, grand temps, monsieur le ministre, de changer de méthode et de direction. Les mystiques et les slogans peuvent permettre de faire triompher les intérêts électoraux. Mais aujourd'hui, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de faire triompher, par tous les moyens qui s'imposent, les intérêts supérieurs de la patrie. (*Applaudissements à droite.*)

*Sur divers bancs.* A demain!

**Mme la présidente.** J'entends demander le renvoi à demain de la suite de la discussion des interpellations.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi ordonné.

— 3 —

**REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR**

**Mme la présidente.** La conférence des présidents propose à l'Assemblée:

1° De siéger exceptionnellement demain mercredi après-midi pour la suite de la discussion des interpellations sur la politique économique et d'inscrire en tête de l'ordre du jour de cette séance la discussion du rapport de M. Angeletti sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée;

2° De réserver trois séances jeudi matin, après-midi et soir à la suite de la discussion des budgets de dépenses dans l'ordre suivant:

Economie nationale,

Aviation civile et commerciale,

Travail,

Information,

Présidence du conseil,

Ministères d'Etat;

3° De commencer, au cours d'une séance vendredi matin, la discussion des interpellations de MM. Cadi Abd El Kader et Serre sur la politique du Gouvernement en Algérie et de terminer, vendredi après-midi, le débat sur la politique économique;

4° De régler comme suit l'ordre du jour des séances de lundi après-midi, éventuellement lundi soir et mardi matin:

*a*) Suite de la discussion des projet et propositions de loi relatifs à l'amnistie;

*b*) Débat sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Schmitt sur la grâce amnistiante en Alsace et Lorraine;

*c*) Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi tendant à encourager la culture du blé et du seigle;

5° D'inscrire à l'ordre du jour de la séance de mardi prochain 8 juillet qui débuterait exceptionnellement à quinze heures trente;

*a*) La discussion sur les opérations électorales de Saint-Pierre et Miquelon;

*b*) La discussion du projet de loi relatif au plan de congélation de la viande;

*c*) La discussion des propositions de loi et de résolution de MM. Maurice Guérin et Louis Rollin sur la composition du jury de la Haute Cour de justice.

Il n'y a pas d'opposition ?

**M. Louis Rollin.** Je demande la parole.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Rollin.

**M. Louis Rollin.** La conférence des présidents a bien voulu fixer à mardi, aussitôt après la discussion sur les opérations électorales de Saint-Pierre et Miquelon et celle du projet de loi relatif au plan de congélation de la viande, la discussion d'une proposition de loi de M. Maurice Guérin et d'une proposition de résolution de moi-même, qui avaient fait l'objet d'une demande d'urgence et qui, rapportées par M. Mondon, avaient été acceptées par la commission de la justice.

La discussion de ces propositions avait déjà été inscrite à l'ordre du jour de la séance du 24 juin, car elles présentent un véritable caractère d'urgence, pour des raisons que l'on devine et que je ne veux pas développer davantage. Un accord était intervenu entre les auteurs des propositions, le rapporteur et ceux de nos collègues des différents partis qui désirent intervenir dans le débat, pour que ces textes viennent devant l'Assemblée le plus rapidement possible. Nous avions pensé que ce pourrait être aussitôt après la fin de la discussion sur la politique économique. M. Jacques Duclos, qui présidait aujourd'hui la conférence des présidents, m'a dit qu'il avait été impossible de la fixer à ce moment, mais qu'il était bien entendu que la discussion viendrait sans faute aussitôt après l'examen du projet de loi sur le plan de congélation de la viande.

**M. Jacques Duclos.** C'est exact.

**M. Louis Rollin.** Je demande donc que l'accord de bonne foi qui est intervenu soit respecté et que, sous aucun prétexte, l'Assemblée n'accepte de modification à l'ordre du jour proposé par la conférence des présidents.

**M. Valentino.** Je demande la parole.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Valentino.

**M. Valentino.** Je m'excuse d'intervenir, mais je suis obligé de le faire, car j'estime que le Parlement doit saisir toutes les occasions pour montrer aux territoires d'outre-mer que leurs intérêts ne passent pas ici au second plan et qu'il n'est pas impossible de trouver le temps nécessaire à la discussion des questions qui les intéressent plus particulièrement.

La loi sur la nationalisation de l'électricité et du gaz a été votée pour la métropole, il y a plus d'un an. A ce moment, j'ai signalé l'importance que la question revêtait pour certains départements d'outre-mer et notamment pour celui que je représente. A la deuxième Assemblée nationale constituante, j'ai eu l'occasion de déposer une proposition de loi tendant à appliquer effectivement la nationalisation de l'électricité aux territoires d'outre-mer, en l'adaptant aux conditions particulières de ces départements. La proposition n'a pas été rapportée.

J'ai déposé à nouveau cette proposition de loi sur le bureau de l'Assemblée nationale, à la date du 28 janvier. Elle est rapportée depuis le 13 mars 1947, mais elle n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée. Ce n'est pas d'un bon exemple et, en tout cas, cela ne peut guère servir le prestige de la France auprès des pays d'outre-mer.

On a voulu, jusqu'à présent, que la France ait une organisation centralisée. Le Parlement, en vertu de la Constitution, a des responsabilités qu'il lui faut assumer. Si, réellement, il ne peut pas trouver le temps de discuter la question qui nous intéresse, il faudra que nous songions à une modification de la Constitution. J'attire donc l'attention de l'Assemblée sur les conséquences de certaines carences et je lui demande de ne pas donner le sentiment qu'elle s'y complaît.

**Mme la présidente.** L'attention de la conférence des présidents a été attirée, cet après-midi, sur l'intérêt de la question que vous venez de soulever. Il a été entendu qu'à la conférence des présidents qui se tiendra mardi prochain une date serait fixée pour cette discussion. C'est vous dire que la conférence des présidents n'a pas du tout négligé le sujet qui vous préoccupe. Je voulais vous en faire part à vous-même d'abord, à l'Assemblée ensuite. Je vous confirme donc qu'à la conférence de mardi prochain la date de la discussion de votre proposition sera fixée.

**M. Valentino.** J'accepte, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les propositions de la conférence des présidents.

(*Les propositions de la conférence des présidents, mises aux voix, sont adoptées.*)

— 4 —

**INSCRIPTION D'AFFAIRES SOUS RESERVE QU'IL N'Y AIT PAS DEBAT**

**Mme la présidente.** En vertu de l'article 36 du règlement, la conférence des présidents a décidé d'inscrire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, en tête de l'ordre du jour du troisième jour de séance suivant la séance d'aujourd'hui mardi 1er juillet 1947:

1° La proposition de résolution de Mme Duvernois et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement

à débloquer des points de laine pour l'ensemble de la population. (Commission des affaires économiques) ;

2° La deuxième lecture de la proposition de loi tendant à abroger la réglementation de Vichy relative à la vente et à l'achat des véhicules d'occasion. (Commission des affaires économiques) ;

3° La proposition de résolution de M. Albert Rigal et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à récupérer en Allemagne des armes de chasse ; à répartir celles-ci entre les chasseurs dont les armes ont été spoliées ou détériorées ; à reconnaître à ceux-ci la priorité pour l'achat des armes de chasse neuves. (Commission de l'agriculture) ;

4° Le projet de loi relatif au rétablissement des syndicats de vétérinaires. (Commission de l'agriculture) ;

5° Le projet de loi modifiant les lois du 19 juillet 1889 et du 25 juillet 1893 sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service. (Commission de l'éducation nationale) ;

6° La proposition de résolution de M. Segelle et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à organiser un enseignement de vénéréologie sanctionné par un diplôme national, afin de donner des cadres qualifiés aux dispensaires antivénériens. (Commission de la famille, de la population et de la santé publique) ;

7° Le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1947 comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement. (Commission des finances) ;

8° La proposition de résolution de M. Pierre Chevallier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour modifier le paragraphe 2 de l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945 relative à la réglementation des marchés des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance. (Commission de l'intérieur) ;

9° La proposition de loi de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 2 de la loi du 18 avril 1946 concernant la propriété commerciale. (Commission de la justice et de législation.)

10° La proposition de loi de M. Hugues et plusieurs de ses collègues relative aux peines infligées pour défaut de possession du volet « C » en matière d'automobile. (Commission de la justice et de législation.)

11° Le projet de loi modifiant l'article 5 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer pour l'ensemble des voies ferrées des quais des ports maritimes et de navigation intérieure. (Commission des moyens de communication.)

12° La proposition de résolution de M. Demusois et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à reconsidérer les mesures augmentant les tarifs des abonnements aux chemins de fer (S. N. C. F.) dans la région parisienne. (Commission des moyens de communication.)

13° La proposition de résolution de M. Midol et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à rétablir en matière de transports les billets de vacances, les billets collectifs et les billets de fin de semaine à tarifs réduits. (Commission des moyens de communication.)

14° La proposition de résolution de M. Maurellet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à attribuer une allocation d'essence aux boulangers ruraux effectuant des tournées dans les communes rurales. (Commission du ravitaillement.)

15° La proposition de résolution de M. Schaff et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à assouplir le régime des servitudes militaires nées de l'existence des ouvrages de la ligne Maginot. (Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.)

16° La proposition de résolution de M. Lecourt et plusieurs de ses collègues tendant à la nomination d'une commission exceptionnelle de la réforme administrative. (Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.)

17° Le projet de loi relatif à la revision des nominations et promotions abusives prononcées entre le 17 juin 1940 et le 17 août 1945 en faveur des personnels régis par décret ayant été en service en Indochine au cours de cette période. (Commission des territoires d'outre-mer.)

18° Le projet de loi tendant à déterminer les règles d'indemnisation des bureaux de placement payants supprimés en application des dispositions de l'ordonnance du 24 mai 1945 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi. (Commission du travail et de la sécurité sociale.)

L'inscription est ordonnée.

— 5 —

## RENVOI POUR AVIS

**Mme la présidente.** La commission de la reconstruction et des dommages de guerre demande à être appelée à donner son avis sur la proposition de loi (n° 1225) de M. René Coty tendant à permettre aux commerçants, artisans et industriels totalement sinistrés de conserver leur droit au bail par dérogation à l'article 1722 du code civil, dont l'examen pour le fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

— 6 —

## REPRISE DU REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**Mme la présidente.** Demain, mercredi 2 juillet, à quinze heures, séance publique :

Suite de la vérification des pouvoirs : département de la Réunion (M. Ninine, rapporteur) ;

Discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (N°s 1541-1609. — M. Angeletti, rapporteur) ;

Suite de la discussion des interpellations :

1° De M. Gazier, sur la politique économique et financière du Gouvernement ;

2° De M. Viollette, sur la politique économique du Gouvernement ;

3° De M. Triboulet, sur le « dirigisme », notamment en matière de ravitaillement.

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

— 7 —

## DEPOT D'UN PROJET DE LOI

**Mme la présidente.** J'ai reçu de M. le ministre du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme, un projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1947, d'un crédit de 80 millions de francs pour participation de la France à l'exposition internationale de l'urbanisme et de l'habitation.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 1875, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 8 —

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**Mme la présidente.** J'ai reçu de M. Max Brusset et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux veuves de guerre non remariées un voyage annuel gratuit ou à prix réduit pour accompagner leurs enfants en vacances.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 1876, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

— 9 —

## TRANSMISSION D'AVIS EMIS PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

**Mme la présidente.** J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis donné sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer le régime de la représentation proportionnelle dans l'élection des membres des comités d'entreprises.

L'avis sera imprimé sous le n° 1877, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale.

J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis donné sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer le régime de la représentation proportionnelle dans l'élection des délégués du personnel dans les entreprises.

L'avis sera imprimé sous le n° 1878, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,*
PAUL LAISSY.

**Propositions de la conférence prescrite par l'article 34 du règlement de l'Assemblée nationale.**

(Réunion du 1er juillet 1947.)

Conformément à l'article 34 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le mardi 1er juillet 1947 MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que, pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée:

1° Siéger exceptionnellement demain mercredi après-midi pour la suite de la discussion des interpellations sur la politique économique et inscrire en tête de l'ordre du jour de cette séance la discussion du rapport de M. Angeletti sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée;

2° Réserver trois séances: jeudi matin, après-midi et soir, à la suite de la discussion des budgets de dépenses dans l'ordre suivant:

Economie nationale.

Aviation civile et commerciale.

Travail.

Information.

Présidence du conseil.

Ministères d'Etat;

3° Commencer, au cours d'une séance vendredi matin, la discussion des interpellations de MM. Cadi Abdelkader et Serre sur la politique du Gouvernement en Algérie et terminer, vendredi après-midi, le débat sur la politique économique;

4° Régler comme suit l'ordre du jour des séances de lundi après-midi, éventuellement lundi soir et mardi matin:

*a*) Suite de la discussion des projets et propositions de loi portant amnistie (nos 695, 116, 186, 636, 453, 1430, 1608);

*b*) Débat sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Schmitt (Albert) tendant à accorder le bénéfice de la grâce amnistiante à certaines personnes condamnées en vertu de l'ordonnance du 26 décembre 1944 pour des faits commis dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (n° 1475);

*c*) Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi de M. Castera et plusieurs de ses collègues tendant à encourager la culture du blé par l'établissement d'un prix différentiel en faveur des petits et moyens producteurs dont le prix de revient est supérieur au prix de revient national (nos 1256, 1342, 1561, 1728, 1515, 1796);

5° Inscrire à l'ordre du jour de la séance de mardi prochain 8 juillet qui débuterait exceptionnellement à quinze heures trente:

*a*) La discussion sur les opérations électorales de Saint-Pierre et Miquelon;

*b*) La discussion du projet de loi visant la réalisation d'un plan de congélation de la viande (nos 1542, 1792);

*c*) La discussion: 1° de la proposition de loi de M. Maurice Guerin et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la composition du jury de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 février 1944 modifiée par la loi du 27 décembre 1945; 2° de la proposition de résolution de M. Louis Rollin tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret du 27 février 1946 sur le jury de la Haute Cour et à organiser, par un décret nouveau, la désignation et le tirage au sort des jurés, tant titulaires que suppléants, sur la base de la proportionnalité politique (nos 1202, 1227, 1654).

En outre, la conférence des présidents a décidé d'inscrire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, conformément à l'article 36 du règlement, en tête de l'ordre du jour du troisième jour de séance suivant la séance d'aujourd'hui mardi 1er juillet 1947:

1° La proposition de résolution de Mme Duvernois et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à débloquer des points de laine pour l'ensemble de la population (nos 1110, 1530);

2° La deuxième lecture de la proposition de loi de M. Pierre André tendant à abroger la réglementation de Vichy relative à la vente et à l'achat des véhicules d'occasion (nos 62, 802, 1563, 1722);

3° La proposition de résolution de M. Albert Rigal et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à récupérer en Allemagne des armes de chasse; à répartir celles-ci entre les chasseurs dont les armes ont été spoliées ou détériorées; à reconnaître à ceux-ci la priorité pour l'achat des armes de chasse neuves (nos 596, 1625);

4° Le projet de loi relatif au rétablissement des syndicats de vétérinaires (nos 1407, 1735);

5° Le projet de loi modifiant les lois du 19 juillet 1889 et du 25 juillet 1893 sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service (nos 1163, 1695);

6° La proposition de résolution de M. Ségelle et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à organiser un enseignement de vénérologie sanctionné par un diplôme national afin de donner des cadres qualifiés aux dispensaires. (Nos 998-1733);

7° Le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1947 comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement. (Nos 1579-1719);

8° La proposition de résolution de M. Pierre Chevallier (Loiret) et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour modifier le paragraphe 2 de l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945 relative à la réglementation des marchés des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance. (Nos 144-986);

9° La proposition de loi de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 2 de la loi du 18 avril 1946 concernant la propriété commerciale. (Nos 127-1781);

10° La proposition de loi de M. Hugues et plusieurs de ses collègues relative aux peines infligées pour défaut de possession du volet « C » en matière d'automobile. (Nos 706-1666);

11° Le projet de loi modifiant l'article 5 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français pour l'ensemble des voies ferrées, des quais, des ports maritimes et de navigation intérieure. (Nos 211-1574);

12° La proposition de résolution de M. Antoine Demusois et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à reconsidérer les mesures augmentant les tarifs des abonnements aux chemins de fer (S. N. C. F.) dans la région parisienne. (Nos 288-1494);

13° La proposition de résolution de M. Midol et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à rétablir, en matière de transport, les billets de vacances, les billets collectifs et les billets de fin de semaine à tarifs réduits. (Nos 879-1573);

14° La proposition de résolution de M. Maurellet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à attribuer une allocation d'essence aux boulangers ruraux effectuant des tournées dans les communes rurales. (Nos 1097-1712);

15° La proposition de résolution de M. Schaff et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à assouplir le régime des servitudes militaires nées de l'existence des ouvrages de la ligne Maginot. (Nos 1250-1603);

16° La proposition de résolution de M. Robert Lecourt et plusieurs de ses collègues tendant à la nomination d'une commission exceptionnelle de la réforme administrative. (Nos 1156-1690-1706);

17° Le projet de loi relatif à la revision des nominations et promotions abusives prononcées entre le 17 juin 1940 et le 17 août 1945, en faveur des personnels régis par décret ayant été en service en Indochine au cours de cette période. (Nos 1355-1739);

18° Le projet de loi tendant à déterminer les règles d'indemnisation des bureaux de placement payants supprimés en application des dispositions de l'ordonnance du 24 mai 1945, relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi. (Nos 835-1496).

---

ANNEXE

**au procès-verbal de la conférence des présidents.**

(Application de l'instruction générale du bureau de l'Assemblée en date du 26 mars 1947.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

FINANCES

**M. Abelin** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 1639) de M. Furaud tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence des mesures tendant à venir en aide aux vingt-quatre communes du département de la Charente ravagées par la grêle.

**M. Abelin** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1707) de M. Yves Péron et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux agriculteurs sinistrés du canton de Saint-Aulaye (Dordogne) un secours immédiat de 50 millions de francs.

**M. Barangé** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1725) de M. Triboulet tendant à relever l'abattement à la base de l'impôt sur les bénéfices agricoles et de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

**M. Barangé** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1759) de M. Triboulet tendant à considérer au point de vue fiscal la femme du travailleur indépendant comme une salariée.

**M. Guyon** (Jean-Raymond) a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 1788) de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la liberté de la vente du tabac et des cigarettes.

**M. Abelin** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 1803) de M. Gilles Gozard et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les agriculteurs victimes de la grêle dans la commune de Lurcy-Lévy.

**M. Abelin** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 1816) de M. Bruyneel tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs de Loir-et-Cher dont les récoltes ont subi de très graves dommages par suite de chutes de grêle

**M. Darangé** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1821) de M. Joseph Denais tendant à autoriser le payement du cinquième quart de l'impôt de solidarité par la remise d'obligations des entreprises nationalisées.

JUSTICE ET LÉGISLATION

**M. Garet** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1225) de M. René Coty tendant à permettre aux commerçants, artisans et industriels totalement sinistrés de conserver leur droit au bail par dérogation à l'article 1722 du code civil.

**M. Garet** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1310) de MM. Laniel et Triboulet tendant à modifier l'acte dit loi du 28 juillet 1942 relative aux baux à loyer d'immeubles détruits par suite d'actes de guerre.

**M. Garet** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1432) de M. Delahoutre et plusieurs de ses collègues tendant à établir un statut légal des traducteurs jurés.

**M. Grimaud** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1457) de MM. Hugues, Médecin et Olmi tendant à autoriser les avoués postulant près le tribunal de Grasse à conserver les bureaux qu'ils ont ouverts depuis plus de dix ans dans la ville de Cannes.

**M. Citerne** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1478) de M. Triboulet tendant à modifier l'article 3 de la loi du 30 juin 1926, modifiée par la loi du 18 avril 1946, concernant la revision de baux commerciaux.

**M. Grimaud** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1514) de M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues relative aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation à usage professionnel.

**M. Tinaud** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1559) de M. Duclercq, conseiller de la République, et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 49 du titre III de la loi du 24 juillet 1867 relative aux sociétés par actions.

**M. David (Marcel)** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1617) de MM. Paul Bouley et Albert Gau tendant à abolir la peine de mort.

**M. Berger** a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 1619) fixent les limites de l'arrondissement judiciaire de Mantes.

**M. Edgar Faure** a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 1620) complétant et modifiant l'ordonnance du 28 août 1944 sur les crimes de guerre.

**M. Wasmer** a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 824) de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la sécurité de l'emploi par la réglementation des conditions de l'embauchage et du licenciement, renvoyée pour le fond à la commission du travail et de la sécurité sociale.

**M. David (Marcel)** a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 1623) concernant l'incendie involontaire en forêt, renvoyé pour le fond à la commission de l'agriculture.

MOYENS DE COMMUNICATION

**M. Midol** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 1485), de M. Albert Rigal et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à mettre à l'étude le désensablement de la Loire moyenne pour la rendre navigable, éviter les inondations et fournir les matériaux pour la reconstruction.

**M. Schaff** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1517), de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues, tendant à accorder aux mutilés du travail des réductions de tarif sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français, semblables à celles accordées déjà aux mutilés de guerre, et faire qu'une semblable mesure soit prise pour les transports de la région parisienne.

**M. Schaff** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1614), de Mme Bastide et plusieurs de ses collègues, tendant à accorder la gratuité du transport en chemin de fer des guides d'aveugles.

**M. Barthélémy** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 1673), de M. Jacques Grésa et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à maintenir les lignes aériennes postales de nuit.

**M. Beauquier** a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 1716) tendant au rétablissement et à la réglementation du conseil supérieur des transports.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**M. Castellani** a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 1813), de M. Colardeau, conseiller de la République, et plusieurs de ses collègues, tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mlle Prevert** a été nommée rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 1557), de M. Leuret, conseiller de la République, et plusieurs de ses collègues, sur l'organisation des travailleuses familiales, renvoyée pour le fond à la commission de la famille, de la population et de la santé publique.

## EXAMEN DES POUVOIRS

**Rapport d'élection remis à la présidence en application de l'article 5 du règlement.**

7e BUREAU. — *M. Ninine*, rapporteur.

**Département de la Réunion.**

Mesdames, messieurs,

Aux élections du 10 novembre 1946, à l'Ile de Réunion, pour les trois sièges à pourvoir, deux listes se trouvaient en présence. Il s'agissait d'une part, de la liste communiste, où figuraient:

MM. le docteur Vergès;
Léon de Lepervanche;
Eléonor Lucas,

d'autre part, de la liste d'union réunionnaise avec:

MM. Raphaël Babet;
Marcel Vauthier;
Bertrand Blanchet.

Le nombre de sièges à pourvoir était de 3.

Les résultats de cette consultation sont les suivants:

Electeurs inscrits: 110.850.
Nombre de votants: 93.725.
Bulletins blancs ou nuls à déduire: 308.
Suffrages exprimés: 93.417.

Ont obtenu:

Liste du parti communiste.. 51.572 voix.
Liste d'union réunionnaise. 41.845 —

Conformément à l'article 13 de la loi du 5 octobre 1946, la règle de la plus forte moyenne a conduit a attribuer deux sièges à la liste du parti communiste et un siège à la liste d'union-réunionnaise.

Ont été en conséquence proclamés élus, pour la première liste: MM. le docteur Vergés et de Lepervanche; pour la seconde: M. Babet, et en vertu de l'article 16 de la loi susvisée, les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre suivant: M. Vergès (Raymond), M. Babet (Raphaël), M. de Lepervanche (Marie).

Le résultat de ces élections n'est contesté par personne; on ne trouve au dossier de l'affaire, aucune opposition présentée, soit au cours des opérations, soit depuis la proclamation du vote.

Par contre, on y relève quelques irrégularités, — (lot constant des élections coloniales); — de même on y trouve trace de deux vols de documents relatifs aux opérations électorales, vols effectués dans des conditions assez curieuses.

Mais ces incidents survenus après le vote ne peuvent avoir aucune influence sur les élections ni sur leur validité d'autant plus que les documents soustraits ont été par la suite remplacés ou reconstitués.

Touchant les irrégularités constatées, il est apparu à votre commission qu'elle ne devait pas se montrer plus difficile que les intéressés eux-mêmes; en effet, ces derniers, considérant sans aucun doute les résultats obtenus comme correspondant sensiblement à la réalité des faits, et traduisant tout au moins assez exactement le rapport de leurs forces respectives, ont accepté sans contestation les résultats en cause.

Au reste, dans des cas autrement plus sérieux et plus graves, l'Assemblée a décidé de passer outre et de valider. Dans

son appréciation impartiale des faits, la commission ne pouvait pas ne pas tenir compte de ces précédents.

Par ailleurs, eu égard à la différence malgré tout assez importante des voix existant entre les deux listes, il lui a semblé également qu'il était permis de penser que les irrégularités relevées de part et d'autre s'étaient en définitive neutralisées et n'avaient pas modifié le résultat final des élections.

Annuler celles-ci pour en effectuer de nouvelles qui se dérouleraient sensiblement dans les mêmes conditions et confirmeraient sans doute les positions respectives des deux listes adverses, a paru, à votre 7e bureau une erreur à éviter dans les circonstances présentes de la vie de l'Union.

C'est à l'importante majorité de 16 voix contre 9 qu'il s'est prononcé en ce sens.

Cependant, constatant avec regret la survivance à la Réunion, fille aînée de l'Union française, avec les Antilles, à la Réunion, hier province lointaine avec son titre de « vieille colonie », aujourd'hui département français en vertu de la loi d'assimilation, la survivance de certaines pratiques déplorables, votre 7e bureau unanime a émis le vœu que soit entreprise, dans cette vieille terre française, une éducation politique plus parfaite des masses, amorcée une réforme totale des mœurs électorales, observée une neutralité absolue de l'administration dans les questions électorales, de manière à ne pas provoquer, dans ce pays épris de justice et de liberté, ces actes spontanés de la réaction populaire.

En conséquence, il demande à l'Assemblée de reprendre dans le cas présent la motion déjà adoptée lors de la vérification des pouvoirs des élus martiniquais, motion ainsi conçue:

« L'Assemblée nationale, au moment de statuer sur les opérations électorales de la Martinique, décide d'inviter le Gouvernement à appliquer, après enquête complète, les mesures propres à assurer la sincérité des élections dans la Martinique et notamment la revision intégrale des listes électorales. »

Tel est, en bref, mesdames et messieurs, le sentiment de votre 7e bureau. Il vous demande de le suivre et de valider purement et simplement les élections de l'île de la Réunion, les trois candidats proclamés élus justifiant des conditions d'éligibilité requises par la loi.

---

**Erratum**

*au compte rendu* in extenso *de la 2e séance du 25 juin 1947.*

RÉALISATION D'ÉCONOMIES ET AMÉNAGEMENT DE RESSOURCES (L. 204)

Page 2430, 2e colonne:

**Supprimer** la discussion se référant à l'article 38.

# QUESTIONS ÉCRITES

## REMISES A LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 1er JUILLET 1947

Application des articles 94 et 97 du règlement, ainsi conçus:

« *Art. 94. — Les questions, écrites ou orales, ne peuvent être posées que par un seul député.*

« *Tout député qui désire poser au Gouvernement des questions, orales ou écrites, doit les remettre au président de l'Assemblée, qui les communique au Gouvernement.*

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.*

« *Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.*

« *Les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai prévu par l'article 97 ci-après sont, sauf indication contraire de leurs auteurs, automatiquement converties en questions orales et prennent rang au rôle à compter de leur insertion au* Journal officiel. »

« *Art. 97. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

### PRESIDENCE DU CONSEIL

**2708.** — 1er juillet 1947. — **M. Bernard Paumier** expose à **M. le président du conseil** (ravitaillement) que l'on constate, au chapitre 702 du budget, une dépense de 4.225 millions de francs destinée à couvrir le déficit résultant de l'importation des produits alimentaires; que si les crédits prévus au chapitre 700, du même budget, portant sur la subvention compensatrice de la limitation du prix de vente du lait, sont désormais supprimés, s'il en est de même des crédits du chapitre 701 qui constituaient les frais à la charge du Trésor résultant de la limitation du prix de vente du pain, les subventions du chapitre 702 subsistent toujours; demande comment, et à qui, sont réparties ces subventions qui comportent 3.025 millions de francs pour les céréales et 1.200 millions de francs pour les tourteaux; et ajoute que les explications manquent, à cet égard, dans le fascicule budgétaire; que l'année dernière ces crédits avaient été ratifiés en cours d'exercice, par une loi du 27 avril 1946, portant ouverture et annulation de crédits et qu'ils étaient de l'ordre de 13.215 millions de francs (*Journal officiel* du 1er mai 1946).

**2709.** — 1er juillet 1947. — **M. Charles Rousseau** demande à **M. le président du conseil** quel a été le tirage moyen de l'édition des débats parlementaires du *Journal officiel* au cours des années 1939 et 1946: abonnés à l'édition des débats parlementaires, abonnés à l'édition complète du *Journal officiel*, vente au numéro, etc.

### AGRICULTURE

**2710.** — 1er juillet 1947. — **M. Roger Dusseaulx** demande à **M. le ministre de l'agriculture** suivant quel plan et avec quelles méthodes seront employées les ressources du fonds national forestier pour la reconstitution de la forêt française et, en particulier, de quelle manière seront utilisés les moyens dont disposent les pépiniéristes spécialisés dans la production des plants forestiers.

**2711.** — 1er juillet 1947. — **M. René Pleven** signale à **M. le ministre de l'agriculture** que, seuls, les cultivateurs se réunissant en coopératives d'utilisation de matériel en commun peuvent, à de très rares exceptions, obtenir un tracteur lors de la répartition mensuelle faite par les O. A. D., ce qui les oblige à des frais assez élevés et à une paperasserie dont ils se passeraient volontiers; qu'un inconvénient plus grave encore est le préjudice porté au véritable esprit coopératif, la plupart des coopératives ainsi constituées étant de fausses coopératives; et demande: 1° à quels textes officiels un O. A. D. peut se référer pour soumettre l'attribution d'un tracteur, ou d'un outillage agricole délivré contre un bon d'achat, à la constitution préalable d'une coopérative; 2° s'il existe une proportion de répartition entre les coopératives et les demandes particulières; 3° quels sont, en matière de répartition, les pouvoirs des membres cultivateurs et des représentants des administrations, au sein des O. D. A.

**2712.** — 1er juillet 1947. — **M. Marcel Rosenblatt** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'une grande quantité d'ouvriers travaillant dans des usines, demeurent dans des villages ruraux où ils possèdent quelques terres de superficie très restreinte que leur femme seule cultive; que ces ouvriers sont, à l'usine, affiliés aux assurances sociales ainsi qu'au service des allocations familiales; que, pourtant, l'administration demande à leurs femmes qui sont, par leur mari, affiliées aux assurances sociales, de payer pour leur culture des versements au titre d'allocations familiales agricoles dont leurs femmes et enfants ne profiteront jamais; et demande quelles mesures il compte prendre pour exonérer ces ouvriers et leurs femmes, affiliés aux assurances sociales en tant qu'ouvriers, du versement aux allocations familiales agricoles.

**2713.** — 1er juillet 1947. — **M. André Savard** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que le service de répartition des machines agricoles, 2, rue de la Gare, à Bar-le-Duc (Meuse), dispose actuellement des appareils suivants à traction mécanique: une charrue déchaumeuse Bethclois à choisir dans la série des modèles de 5 à 90 disques; un pulvérisateur à tracteur, case 24 disques, largeur 2 m. 10; huit pulvérisateurs à tracteur 24 disques, Massey-Harris, modèle 30 A, largeur 1 m. 80; six pulvérisateurs à tracteur 28 disques, Massey-Harris, n° 30 A, largeur 2 m. 10; qu'aucune demande n'était en instance pour ces appareils, mais que, par contre, une demande d'extirpateur à tracteur 13 dents Massey-Harris est en instance depuis plus d'un an dans ce service; et demande quelles mesures il compte prendre pour qu'une répartition plus judicieuse permette au service agricole de la Meuse de satisfaire les cultivateurs de ce département.

**2714.** — 1er juillet 1947. — **M. Jean Terpend** expose à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en application de l'ordonnance n° 45-281 du 22 février 1945 (*Journal officiel* du 23 février 1945, page 956) des dérogations temporaires avaient été autorisées aux règles de recrutement et d'avancement des fonctionnaires; qu'en vertu de cette ordonnance, le *Journal officiel* du 27 novembre 1945 détermine les conditions à remplir pour les nominations de gardes généraux et inspecteurs des eaux et forêts et fixe le terme des inscriptions au 31 décembre 1945; rappelle que l'arrêté du 27 novembre 1945 (*Journal officiel* du 28 novembre 1945) indique le nombre des emplois susceptibles d'être pourvus en vertu des textes susénoncés; que ce décret prévoit, au paragraphe 2, que trois emplois de gardes généraux seront réservés aux prisonniers, déportés et militaires sous les drapeaux, au paragraphe 3 que le dépôt des candidatures doit être fait dans le mois qui suit le retour dans les foyers ou la date de démobilisation, enfin que le dernier paragraphe précise les conditions spéciales fixées pour les candidats aux trois places réservées; et demande: 1° quelles dispositions il compte prendre pour réunir à nouveau la commission prévue par l'arrêté du 27 novembre 1945 (*Journal officiel* du 28 novembre 1945) et chargée de statuer sur les dossiers des candidats pouvant se prévaloir de ce texte (par suite du décret de cessation des hostilités, aucune candidature ne pouvant plus intervenir depuis le 1er avril 1947); 2° les candidats susceptibles de bénéficier de ces dispositions, c'est-à-dire, pour justifier d'une date de démobilisation, s'ils ont été mis en mesure de présenter leur candi-

dature dans les conditions prévues par la loi; 3° faute de candidatures de ces catégories, si les places seront attribuées à des candidats pouvant justifier de titres certains de prisonniers, mobilisés ou résistants; 4° si les dossiers retenus par la première commission ont été choisis en tenant compte uniquement de ces titres; 5° dans la négative, en vertu de quels critériums ces dossiers ont été retenus.

## ECONOMIE NATIONALE

**2715.** — 1er juillet 1947. — **M. Joseph Schaff** demande à **M. le ministre de l'économie nationale** pourquoi ne sont pas encore intervenues les mesures promises par le Gouvernement en 1946, tendant au remboursement partiel, aux familles qui n'auraient pu se procurer du charbon avant son augmentation, de la plus-value conférée au prix de vente de ce combustible par suite de la réduction, en avril 1946, des subventions allouées par l'Etat.

## FINANCES

**2716.** — 1er juillet 1947. — **M. Pierre-Grouès** demande à **M. le ministre des finances** pour quelles raisons la commune de Pont-à-Mousson n'a pas encore été admise à figurer sur la liste des localités bénéficiant de l'indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence allouée aux fonctionnaires de localités éprouvées par faits de guerre, alors que des communes, telle Vaudières par exemple, moins endommagées que Pont-à-Mousson, ouvrent droit à cette indemnité; et s'il envisage de prendre toutes mesures mettant fin à une telle différence, ainsi d'ailleurs que le lui a déjà demandé le conseil général de Meurthe-et-Moselle.

**2717.** — 1er juillet 1947. — **M. Charles Serre** demande à **M. le ministre des finances:** 1° s'il est exact qu'aux termes des conventions financières franco-belges la contre-valeur des titres belges vendus dans ce pays ne peut être rapatriée; 2° dans l'affirmative, si la réglementation en vigueur permet d'accorder des mesures exceptionnelles (remises gracieuses ou sursis de payement excédant les termes stipulés lors de la souscription de la déclaration) à un redevable de l'impôt de solidarité nationale, âgé, infirme et ne possédant comme ressources qu'une petite propriété rurale, source de charges, et un portefeuille de valeurs belges cotées et négociables uniquement à Bruxelles, acquis au cours d'un long séjour en Belgique avec les économies faites sur le produit de son travail dans ce pays, régulièrement déposé dans une banque, conformément à la loi, déclaré à l'impôt de solidarité dans les délais légaux pour des cours rehaussés ensuite lorsque les cours exacts du marché belge sont parvenus à la connaissance du redevable et de l'administration.

**2718.** — 1er juillet 1947. — **M. Jean Terpend** rappelle à **M. le ministre des finances** que la législation en vigueur prévoit, dans le cas de partage de propriété agricole lors d'une succession, la possibilité, pour celui des enfants qui est resté à la culture, de se voir attribuer la totalité de l'exploitation, à charge par lui d'indemniser son ou ses cohéritiers par une soulte; que la loi prévoit également que, dans ce cas, la soulte ainsi payée pour conserver l'exploitation et éviter son morcellement, est exemptée de droit d'enregistrement; signale que la loi emploie le terme « exploitation » et non pas celui de propriété; expose le cas d'un défunt laissant une petite propriété de 13 hectares, mais dont 3 hectares ont toujours été loués depuis vingt-cinq ans, ce qui fait que l'exploitation proprement dite n'a que 10 hectares; et demande si, dans ce cas, l'héritier qui est resté à la culture peut prendre uniquement l'exploitation de 10 hectares, laissant à son cohéritier les 3 hectares de propriété qui ont toujours été loués et n'ont jamais fait partie de l'exploitation et, par conséquent, être exempté des droits de soulte comme le prévoit la législation en vigueur ou, au contraire, pour être exempt de droit de soulte, s'il doit prendre la propriété totale, c'est-à-dire l'exploitation proprement dite plus les 3 hectares loués et non indispensables, voir même inutiles à un petit ménage agricole.

## GUERRE

**2719.** — 1er juillet 1947. — **M. Georges Pirot** demande à **M. le ministre de la guerre:** 1° la liste complète avec leurs grades et commandements respectifs à la date du 15 mai 1944, des officiers et officiers supérieurs, composant l'encadrement du 1er régiment de France créé par le traître Laval pour lutter contre les patriotes; 2° quels sont ceux de ces officiers ou officiers supérieurs ayant fait l'objet de poursuites devant les tribunaux compétents pour leur action néfaste contre les maquisards et patriotes; 3° la liste des officiers condamnés et les peines prononcées; 4° ceux des officiers du 1er régiment de France ayant bénéficié de la loi de dégagement des cadres sans aucune restriction, ni sanction; 5° la liste des officiers ayant servi au 1er régiment de France et qui sont actuellement encore en position d'activité dans l'armée de la IVe République, ainsi que leur affectation actuelle.

## INTERIEUR

**2720.** — 1er juillet 1947. — **M. Joseph Schaff** demande à **M. le ministre de l'intérieur** ce que sont devenues les sommes affectées par les collectivités locales à la souscription nationale ouverte en vue de l'érection d'un monument au Mont Valérien à la mémoire des victimes de la guerre 1939-1945.

## JUSTICE

**2721.** — 1er juillet 1947. — **M. Gabriel Citerne** demande à **M. le ministre de la justice** s'il est exact que X..., dénonciateur de Français à l'ennemi, condamné à 10 ans de travaux forcés, jouit, à la prison centrale où il se trouve, d'un régime de faveur.

**2722.** — 1er juillet 1947. — **M. Gabriel Citerne** demande à **M. le ministre de la justice** quelles suites ont été données à la confiscation des biens du sieur X..., condamné à mort le 17 juillet 1945 et qui a vu ensuite sa peine réduite à 10 ans de travaux forcés par la cour de Poitiers.

## POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

**2723.** — 1er juillet 1947. — **M. René Pleven** appelle l'attention de **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** sur les très longs délais d'attente exigés pendant la journée pour l'établissement des communications téléphoniques entre Paris et les départements bretons et particulièrement celui des Côtes-du-Nord; et demande: 1° si des délais de deux heures, qui sont fréquemment demandés dans la matinée et des délais de quatre heures dans l'après-midi, ne peuvent être raccourcis; 2° quelles mesures peuvent être envisagées pour améliorer les relations téléphoniques entre la capitale et un des plus importants départements français.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**2724.** — 1er juillet 1947. — **M. Lécrivain-Servoz** rappelle à **M. le ministre de la production industrielle** qu'à différentes reprises, il lui a été demandé quand serait envisagé le remplacement, par priorité, des pneumatiques réquisitionnés en 1943; que dans l'une de ses déclarations, il a laissé entendre que la fabrication des pneus de vélo et d'auto étant de l'ordre de 120 p. 100 de la production de 1938, la liberté pourrait être rendue d'ici quelques mois; et demande si, en attendant cette liberté de vente souhaitée par tous, il ne serait pas possible d'attribuer, sans délai, un contingent spécial de pneumatiques aux victimes des spoliations de 1943, spoliations que la loi du 23 décembre 1946 a décidé de réparer.

## TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

**2725.** — 1er juillet 1947. — **M. Jean-Paul Palewki** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** qu'il a pris connaissance avec intérêt de la réponse faite à la question 1940 posée le 9 mai 1947 et à laquelle il a été répondu le 18 juin 1947 au *Journal officiel;* que cette réponse ne précise pas le texte légal qui assimile, en matière de sécurité sociale, les gérants minoritaires à des employés et les gérants majoritaires à des employeurs; et lui demande de vouloir bien compléter sa première réponse sur ce point.

## TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

**2726.** — 1er juillet 1947. — **M. Virgile Barel** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** s'il est exact qu'il y ait près de 200 wagons et des restes d'avions entreposés sur les voies de garage de l'Escarène (Alpes-Maritimes), et, dans l'affirmative, s'il n'y aurait pas, soit des wagons, soit de la matière à récupérer.

**2727.** — 1er juillet 1947. — **M. René Cance** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que l'opinion publique havraise a été douloureusement émue par un nouvel incendie d'une extrême violence qui s'est déclaré le 21 juin dans le hangar aux cotons; que plus de 5.000 balles et 4.000 m² de hangar ont été la proie des flammes et que les dégâts sont évalués à 125 millions; que c'est la quatrième fois en une année que le hangar aux cotons est ravagé par un incendie; que le dernier en date, celui du 22 mars, avait occasionné la destruction de 10.000 balles de coton, soit plus de 200 millions de dégâts et qu'au lendemain de cet incendie la police découvrait des bâtonnets et des capsules de celluloïd contenant une poudre inflammable; que la fréquence de ces incendies risque de jeter un discrédit qui menacerait la vie même de notre port, premier importateur de coton de notre pays, en un moment où notre population fait les plus grands efforts pour lui redonner l'importance et la place qu'il avait avant la guerre; que, devant la répétition de ces incendies de coton, il apprend que les assurances ne voudraient plus prendre le risque d'assurer cette marchandise dans le port du Havre, considéré comme « dangereux »; et, en conséquence, demande: 1° quelles ont été les conclusions des enquêtes qui ont été menées à l'occasion des trois incendies précédents; 2° quelles mesures il compte prendre afin de mettre un terme à ce que la population havraise est en droit de considérer comme des actes commis par des saboteurs au service d'intérêts antinationaux.

**2728.** — 1er juillet 1947. — **M. Gabriel Citerne** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** quelles sont les mesures prises par son ministère pour remédier au déficit d'exploitation des réseaux de chemins de fer d'intérêt général, réseaux des Charentes, Deux-Sèvres, déficit ayant amené la commission des finances à proposer une diminution de 3.500.000 francs au chapitre 510 du budget des transports.

**2729.** — 1er juillet 1947. — **M. Marcel Hamon** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** pourquoi quelques centaines d'agents de la S.T.C.R.P. n'ont pas été réintégrés (agents mis à la retraite en application de l'acte dit loi du 1er décembre 1940) malgré l'ordonnance n° 45-1188 du 6 juin 1945; et s'étonne que cette mesure de réintégration n'ait pas été prise, en particulier à l'égard de ceux qui sont loin d'avoir atteint l'âge normal de la mise à la retraite.

# RÉPONSES DES MINISTRES
## AUX QUESTIONS ECRITES

### PRESIDENCE DU CONSEIL

**2031. — M. André Barthélémy** demande à **M. le président du conseil** (ravitaillement) si les mutilés du travail et les invalides civils ont droit aux mêmes suppléments alimentaires que les mutilés et invalides de guerre et, dans la négative, quelles raisons s'opposent à cette assimilation parfaitement légitime (*Question du 20 mai 1947.*)

*Réponse.* — Les mutilés du travail et invalides civils ne peuvent percevoir les suppléments alloués aux mutilés, qui sont réservés aux grands invalides et grands mutilés de guerre titulaires d'une pension d'au moins 85 p. 100, en raison des conditions particulières dans lesquelles ces derniers ont contracté leur infirmité. Toutefois, si leurs besoins physiologiques le nécessitent impérieusement, les mutilés du travail et les invalides civils peuvent bénéficier, sur prescription médicale, d'un régime alimentaire spécial, adapté à leur état de santé.

### AGRICULTURE

**1872. — M. Philippe Monin** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° si un bailleur « économiquement faible », titulaire de la retraite des vieux travailleurs, mais encore très valide au point de pouvoir reprendre l'exploitation de sa petite ferme pour arriver plus facilement à vivre, risque de se voir refuser, par le tribunal paritaire cantonal, l'application de son droit de reprise, en raison de son âge et de sa situation; 2° si l'intéressé perdrait le bénéfice de la retraite des vieux dans le cas où son exploitation lui rapporterait, compte tenu du montant de cette retraite et de ses faibles ressources (inférieures à 20.000 francs actuellement, fermage compris), une somme supérieure au maximum au delà duquel il perdrait le bénéfice de la loi de sécurité sociale touchant les « économiquement faibles » (maximum total de ressources: 45.000 francs). (*Question du 8 mai 1947.*)

*Réponse.* — 1° En ce qui concerne le droit de reprise, il ne peut être exercé par le bailleur s'il est déjà propriétaire ou usufruitier d'un autre bien qu'il exploite personnellement avec sa famille. L'article 33 du statut des baux ruraux (ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946) ne fixe aucune limite en ce qui concerne l'importance du bien déjà exploité par le bailleur; 2° l'allocation « temporaire » instituée par la loi n° 46-1990 du 13 septembre 1946 n'est accordée que si le total de cette allocation et des ressources personnelles du requérant, de quelque nature qu'elles soient, n'excèdent pas annuellement 45.000 francs ou, dans le cas où le requérant est marié, si le total de l'allocation et des ressources des conjoints n'excède pas 60.000 francs par an. En outre, le décret n° 47-451 du 13 mars 1947 pris pour l'application de la loi susvisée précise que l'allocation n'est pas due lorsque la valeur actuelle des biens meubles et immeubles dépasse 500.000 francs ou 750.000 francs si le requérant est marié. L'allocation temporaire n'a pas été transformée en « allocation aux vieux » à la date du 1er avril 1947, ainsi que le prévoyait l'article 1er de la loi du 13 septembre 1946. Les départements ministériels intéressés examinent, à l'heure actuelle, les possibilités de reconduction de l'allocation temporaire selon les modalités qui pourront différer de celles fixées par la législation actuellement en vigueur.

**2107. — M. Patrice Bougrain** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° quelles sont les clauses des baux de location des chasses dans les forêts de l'Etat, notamment dans celle d'Ermenonville (Oise); 2° s'il est exact qu'un tiers de la forêt d'Ermenonville ne soit pas affermé et soit réservé aux fonctionnaires de l'administration des eaux et forêts. (*Question du 22 mai 1947.*)

***Réponse.* — Il est fait connaître: 1° que les clauses des baux de location de chasse dans les forêts de l'Etat sont réunies en un cahier** des charges qui a été approuvé par le directeur général des eaux et forêts le 5 décembre 1946 après avoir reçu l'adhésion du ministre des finances le 28 novembre 1946. Pour le département de l'Oise, étant donné les graves dommages que les lapins causent aux jeunes plantations et aux semis, il a été indispensable, dans l'intérêt supérieur de la reconstitution forestière, de prévoir, en exécution des dispositions de l'article 15 du cahier des charges générales, des clauses spéciales supprimant de la location le droit de chasser le lapin pour pouvoir assurer la destruction radicale et permanente de ce rongeur par l'administration; 2° que la superficie de la forêt d'Ermenonville est de 2.962 hectares dont 1.034 ont été réservés en vue de la protection du gibier et où cependant il est prévu la délivrance de licences collectives annuelles surveillée pour la destruction du lapin ou de certaines espèces de gibier surabondantes. Les fonctionnaires de l'administration des eaux et forêts ne sont nullement bénéficiaires du droit de chasse dans cette réserve mais leurs attributions les obligent à y pratiquer la destruction des animaux nuisibles sous la direction de leurs chefs.

**2191. — M. Robert Buron** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° s'il est exact que sur les 1.500 millions réservés à l'équipement rural du pays (60 p. 100 des 2 milliards et demi prévus au budget extraordinaire), 300 millions sont attribués au seul département des Bouches-du-Rhône; 2° dans l'affirmative, pour quelles raisons ce département, dont la rentabilité agricole est limitée, est ainsi favorisé au détriment des autres départements français; 3° quels sont, en définitive, les instigateurs et les soutiens du plan Rigaud qui a pour effet de priver les départements d'intérêt agricole direct d'une aide qui leur serait particulièrement précieuse dans les circonstances présentes. (*Question du 29 mai 1947.*)

*Réponse.* — Il est tout à fait inexact que sur les 1.500 millions réservés à l'équipement rural du pays (60 p. 100 des 2 milliards et demi prévus au budget extraordinaire), 300 millions soient réservés au seul département des Bouches-du-Rhône. Les travaux du « projet Rigaud » entrepris l'an passé se poursuivent actuellement et n'ont encore fait l'objet sur les crédits de 1947 d'aucune nouvelle subvention; il leur en sera allouée une dont le montant n'est pas encore fixé mais il n'est pas réservé un crédit de l'importance de celui indiqué dans la question posée.

**2194. — M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelques précisions à propos de l'arrêté du 10 septembre 1946; signale, en effet, que, d'après certaines informations, il ressort que les ressources à provenir de la partie de la prime instituée par l'article 8 de l'arrêté du 10 septembre 1946 (cette partie de la prime est de 5 F au moins par hectolitre et payée par le négociant acheteur du vin) seront versées au fonds national de progrès agricole et utilisées à l'amélioration des vins vinifiés par les coopératives; que le programme d'emploi sera préparé par la confédération nationale des caves coopératives et son exécution subordonnée à l'approbation du comité national des offices agricoles (arrêté du 4 février 1947, *Journal officiel* du 13 mars, p. 2315). (*Question du 29 mai 1947.*)

*Réponse.* — L'arrêté du 10 septembre 1946 relatif au prix du vin a prévu, dans son article 8, qu'une partie de la prime accordée aux coopératives de vinification pour frais d'assemblage, d'égalisage, de soutirage et de conditionnement des vins, au moins égale à 5 F par hectolitre, devait être destinée à l'amélioration de la qualité des vins vinifiés par les coopératives dans les conditions qui seront précisées par circulaire ministérielle. En application de ce texte, un arrêté du 4 février 1947 a indiqué que les ressources à provenir de cette prime seraient versées par les coopératives agricoles aux caisses régionales de crédit agricole pour être centralisées au fonds national de progrès agricole, chapitre « Viticulture: amélioration de la technique de la vinification par les coopératives ». L'arrêté du 4 février prévoit, en outre, que l'utilisation de ces crédits s'effectuera conformément à un programme d'emploi qui sera préparé par la confédération nationale des caves coopératives et soumis au comité national des offices agricoles. La confédération nationale des caves coopératives procède actuellement à l'élaboration de ce programme en liaison avec ses fédérations départementales.

### ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

**2196. — M. Albert Forcinal** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:** 1° quel était, au 1er janvier 1947, le nombre de pensions (guerre et hors guerre), concédées au titre de la loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes, pour chacune des catégories suivantes: 100 p. 100; articles 10 et 12 (par degré de surpension); 100 p. 100; article 10; 100 p. 100; article 12 (par degré de surpension); 100 p. 100; 100 p. 100, 95 p. 100 et ainsi de suite jusqu'à 10 p. 100; 2° quel était, à la même date, le nombre des allocations suivantes mises en payement: allocation n° 1, allocation n° 2, allocation n° 3, allocation n° 4, bénéficiant simultanément du statut du grand mutilé; allocation n° 1, allocation n° 2, allocation n° 3, allocation n° 4, ne bénéficiant pas du statut du grand mutilé; allocation n° 5, bénéficiaires de l'article 12; allocation n° 5 *bis* (bénéficiaires de la loi du 31 mars 1932 non bénéficiaires de la loi du 31 mars 1932); allocation n° 6, 1er degré de l'article 12; allocation n° 6, 2e degré de l'article 12; allocation n° 6, 3e degré de l'article 12; allocation n° 6, 4e degré de l'article 12; allocation n° 6, 5e degré de l'article 12; allocation n° 6, 6e degré de l'article 12; allocation n° 6, 7e degré de l'article 12; allocation n° 6, 8e degré de l'article 12; allocation n° 6, 9e degré de l'article 12; allocation n° 6, 10e degré de l'article 12, allocation n° 6 aux bénéficiaires du double article 10; indemnité de soins aux tuberculeux non hospitalisés aux frais de l'Etat. Allocation de statut du grand mutilé: amputés tibio-tarsien, jambe, poignet, avant-bras, genou ou coude, cuisse ou bras, sous-trochantérien ou sous-tubérositaire, hanche ou épaule, crâniens 1re catégorie, 2e catégorie, 3e catégorie, 4e catégorie, aveugles, sur le taux de 100 p. 100: double article 10, 100 p. 100; articles 10 et 12 dix degrés, neuf degrés, et ainsi de suite jusqu'à 85 p. 100; 3° quel était, au 1er janvier 1947, le nombre de pensions concédées au titre de la loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes aux veuves remariées avant et après le 9 septembre 1941 (normale) (reversion), veuves non remariées (normale) (reversion), veuves âgées de soixante ans ou infirmes, orphelins, ascendants (non remariés) (remariés). (*Question du 29 mai 1947.*)

*Réponse.* — Réponse à la 1re question:

| CATÉGORIES | GUERRES 1914-1918 et 1939-1945. | HORS guerre. | TOTAUX |
|---|---|---|---|
| 100 p. 100+art. 10 +art. 12..... | 4.857 | 343 | 5.200 |
| 100 p. 100+art. 10 | 5.950 | 420 | 6.370 |
| 100 p. 100+art. 12 | 18.820 | 1.330 | 20.150 |
| 100 p. 100..... | 48.568 | 3.432 | 52.000 |
| 95 p. 100..... | 8.500 | 600 | 9.100 |
| 90 p. 100..... | 15.785 | 1.115 | 16.900 |
| 85 p. 100..... | 14.328 | 1.012 | 15.340 |
| 80 p. 100..... | 16.999 | 1.201 | 18.200 |
| 75 p. 100..... | 15.178 | 1.072 | 16.250 |
| 70 p. 100..... | 16.999 | 1.201 | 18.200 |
| 65 p. 100..... | 54.882 | 3.878 | 58.760 |
| 60 p. 100..... | 46.140 | 3.260 | 49.400 |
| 55 p. 100..... | 12.021 | 849 | 12.870 |
| 50 p. 100..... | 45.533 | 3.217 | 48.750 |
| 45 p. 100..... | 18.577 | 1.313 | 19.890 |
| 40 p. 100..... | 58.889 | 4.161 | 63.050 |
| 35 p. 100..... | 28.534 | 2.016 | 30.550 |
| 30 p. 100..... | 108.064 | 7.636 | 115.700 |
| 25 p. 100..... | 61.930 | 4.370 | 66.300 |
| 20 p. 100..... | 170.231 | 12.029 | 182.260 |
| 15 p. 100..... | 110.371 | 7.799 | 118.170 |
| 10 p. 100..... | 330.141 | 23.329 | 353.470 |
| Total général..... | | | 1.296.880 |

Réponse à la deuxième question:

1° Nombre de pensionnés bénéficiaires d'allocations complémentaires aux grands invalides:

Allocation n° 1. — Se cumulant avec le statut des grands mutilés: 11.636; ne se cumulant pas avec le statut des grands mutilés: 4.855.
Allocation n° 2. — Se cumulant avec le statut des grands mutilés: 12.343; ne se cumulant pas avec le statut des grands mutilés: 4.395.
Allocation n° 3. — Se cumulant avec le statut des grands mutilés: 7.243; ne se cumulant pas avec le statut des grands mutilés: 2.080.
Allocation n° 4. — Se cumulant avec le statut des grands mutilés: 19.931; ne se cumulant pas avec le statut des grands mutilés: 35.095.
Allocation n° 5: 21.326.
Allocation n° 5 *bis*. — Bénéficiaires de la loi du 31 mars 1932: 5.251; non bénéficiaires de la loi du 31 mars 1932: 5.353.

Allocation n° 6:

| | |
|---|---|
| Premier degré de l'article 12 | 1.198 |
| Deuxième degré de l'article 12 | 483 |
| Troisième degré de l'article 12 | 321 |
| Quatrième degré de l'article 12 | 296 |
| Cinquième degré de l'article 12 | 312 |
| Sixième degré de l'article 12 | 285 |
| Septième degré de l'article 12 | 310 |
| Huitième degré de l'article 12 | 228 |
| Neuvième degré de l'article 12 | 313 |
| Dixième degré de l'article 12 | 1.493 |
| Aux bénéficiaires du double article 10 | 160 |

2° Nombre de pensionnés bénéficiaires de l'indemnité de soins aux tuberculeux non hospitalisés aux frais de l'Etat: 29.468.

3° Nombre de pensionnés bénéficiaires d'allocations aux grands mutilés de guerre:

| | |
|---|---|
| Désarticulation tibio-tarsienne | 75 |
| Amputation de la jambe | 953 |
| Désarticulation du poignet | 105 |
| Amputation avant-bras | 2.264 |
| Désarticulation du genou | 217 |
| Désarticulation du coude | 151 |
| Amputation de la cuisse | 10.216 |
| Amputation du bras | 4.119 |
| Amputation sous-trochantérienne | 571 |
| Amputation sous-tubérositaire | 785 |
| Désarticulation de la hanche | 296 |
| Désarticulation de l'épaule | 1.502 |
| Cranïens première catégorie | 358 |
| Cranïens deuxième catégorie | 623 |
| Cranïens troisième catégorie | 340 |
| Cranïens quatrième catégorie | 189 |
| Aveugles | 2.504 |
| 100 p. 100 + double article 10 + 10°, article 12 | 67 |
| 100 p. 100 + double article 10 + 9°, article 12 | 20 |
| 100 p. 100 + article 10 + 10°, article 12 | 752 |
| 100 p. 100 + article 10 + 9°, article 12 | 167 |
| 100 p. 100 + article 10 + 8°, article 12 | 81 |
| 100 p. 100 + article 10 + 7°, article 12 | 98 |
| 100 p. 100 + article 10 + 6°, article 12 | 81 |
| 100 p. 100 + article 10 + 5°, article 12 | 85 |
| 100 p. 100 + article 10 + 4°, article 12 | 89 |
| 100 p. 100 + article 10 + 3°, article 12 | 107 |
| 100 p. 100 + article 10 + 2°, article 12 | 118 |
| 100 p. 100 + article 10 + 1°, article 12 | 600 |
| 100 p. 100 + article 10 | 1.056 |
| 100 p. 100 + 10°, article 12 | 524 |
| 100 p. 100 + 9°, article 12 | 170 |
| 100 p. 100 + 8°, article 12 | 146 |
| 100 p. 100 + 7°, article 12 | 244 |
| 100 p. 100 + 6°, article 12 | 225 |
| 100 p. 100 + 5°, article 12 | 255 |
| 100 p. 100 + 4°, article 12 | 310 |
| 100 p. 100 + 3°, article 12 | 475 |
| 100 p. 100 + 2°, article 12 | 617 |
| 100 p. 100 + 1°, article 12 | 1.715 |
| 100 p. 100 | 16.585 |
| 95 p. 100 | 5.886 |
| 90 p. 100 | 6.866 |
| 85 p. 100 | 9.021 |

Réponse à la troisième question:

Veuves remariées avant la publication de la loi du 9 septembre 1941. — Taux normal: 270.000; taux de révision: 30.000.

Veuves non remariées. — Taux normal: 340.000; taux de révision: 34.000.

Veuves non remariées âgées de plus de soixante ans ou infirmes. — Taux normal: 105.000; taux de révision: 6.000.

Ascendants: 610.525.

---

**2199. — M. Roger Roucaute** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que de nombreux anciens combattants des deux guerres attendent le résultat des expertises auxquelles ils furent soumis à la suite de leur demande de pension; que les professeurs experts seraient, paraît-il, en grève depuis de longs mois et que, de ce fait, les intéressés ne reçoivent pas de solution à leur cas; et lui demande: 1° de lui confirmer si les faits sont exacts; 2° quelles sont les mesures envisagées pour faire cesser un tel état de chose préjudiciable à un grand nombre d'anciens combattants et victimes de la guerre. (*Question du 29 mai 1947.*)

*Réponse.* — Les retards apportés à l'examen des droits à pension des victimes de la guerre sont dus principalement aux difficultés rencontrées dans la recherche des pièces nécessaires à la constitution des dossiers. Un mouvement partiel de refus de coopération, motivé par l'insuffisance des tarifs d'honoraires, s'est fait jour récemment dans la Loire-Inférieure, parmi les médecins spécialistes de l'ophtalmologie; l'arrêté portant fixation des nouveaux tarifs ayant été publié, il est permis d'escompter que cette grève est sur le point de cesser. En attendant le règlement de la situation, il a été fait appel à des médecins de départements voisins pour examiner les candidats à pension relevant de l'ophtalmologie.

---

## INTERIEUR

**1705. — M. Edgar Faure** expose à **M. le ministre de l'intérieur** qu'un propriétaire de Saint-Amour (Jura) a reçu une réquisition sur son immeuble le 9 avril 1945 au profit d'un officier général, réquisition qui a été levée après accord amiable, le 17 février 1946, l'occupant devant partir le 1er juillet suivant; que ce propriétaire a alors consenti une location de l'immeuble par bail authentique notarié, du 6 mars 1946; que, cependant, une nouvelle réquisition en date du 29 avril 1946 lui a été signifiée le 4 mai et qu'en conséquence l'immeuble a été occupé le 6 mai au soir par le bénéficiaire de cette réquisition; qu'après d'infructueuses demandes adressées au préfet du Jura, ce propriétaire a formé, le 17 juin 1946, un recours au conseil d'Etat qui a prononcé la nullité de la réquisition; que l'annulation de l'ordre de réquisition a été signifié le 29 avril 1946 par le préfet du Jura; qu'à la suite de cette annulation, le propriétaire a demandé au préfet du Jura de faire libérer l'immeuble, mais que celui-ci s'y est refusé en arguant qu'il ne pouvait pas être procédé à la libération des locaux tant qu'un appartement ne pourrait être mis à la disposition du bénéficiaire; que, dans ces conditions, le locataire régulier de l'immeuble a obtenu, le 7 janvier, une ordonnance de référé du président du tribunal civil, ordonnant l'expulsion immédiate de l'occupant; que, cependant, le préfet du Jura s'est toujours opposé à laisser procéder à l'exécution de cette décision judiciaire; demande selon quelles modalités le propriétaire ou son ayant droit par bail authentique peut obtenir la disposition des locaux et mettre fin à une réquisition dont la nullité est reconnue officiellement; et ajoute qu'il semble qu'il appartient à l'autorité administrative, qui a commis une erreur initiale en procédant à la réquisition et en n'accordant pas la mainlevée, d'assurer elle-même, le relogement de l'occupant actuel des locaux. (*Question du 29 avril 1947.*)

*Réponse.* — Le ministre de l'intérieur ne conteste pas le caractère anormal du maintien dans les lieux d'un occupant sans titre, ancien bénéficiaire d'une réquisition actuellement levée, et contre lequel a été rendue une ordonnance judiciaire prononçant son expulsion. Mais, dans le cas particulier dont il s'agit, l'expulsé est un cheminot, père de 7 enfants, et le concours de la force publique, en vue de mettre à exécution le jugement intervenu, déclencherait des réactions violentes apportant un trouble sérieux à l'ordre public. L'administration s'emploie néanmoins activement à assurer le relogement de l'intéressé et de sa famille de façon à permettre de libérer l'appartement en cause.

---

**2239. — M. Jean de Joffre** demande à **M. le ministre de l'intérieur** quelles mesures il compte prendre: 1° pour assurer la réduction du nombre des fonctionnaires de son département; 2° pour libérer les immeubles réquisitionnés par ses services et assurer le regroupement dans les locaux administratifs, affectés à l'administration avant la guerre 1939-1945. (*Question du 29 mai 1947.*)

*Réponse.* — 1° Du ministère de l'intérieur dépendent le personnel de l'administration centrale, le personnel des préfectures et celui de la sûreté nationale: *a*) en application du décret du 16 avril 1946 portant application de l'article 11 de la loi du 23 décembre 1946, un décret n° 47-1062 du 13 juin 1947 a supprimé quatre-vingt emplois temporaires à l'administration centrale du ministère de l'intérieur. La notification des licenciements opérés sur proposition de la commission compétente est actuellement en cours; *b*) le fonctionnement des préfectures est actuellement assuré par le personnel du cadre d'Etat et par un nombre important d'auxiliaires à la charge des budgets départementaux. Etant donné l'insuffisance numérique du personnel d'Etat, une réduction ne pouvait en aucun cas être envisagée sur cette catégorie. La politique du ministère de l'intérieur a donc tendu à comprimer au maximum les effectifs d'auxiliaires départementaux. Au cours de l'année 1946, 2.244 emplois de cette catégorie ont déjà été supprimés. Le projet d'ensemble établi à la suite de différentes enquêtes auxquelles il a été procédé dans les départements, doit permettre d'envisager la liquidation complète des emplois laissés à la charge des budgets départementaux dans un délai qui sera fonction principalement de la simplification des tâches administratives, de la disparition des services temporaires nés de la guerre et également de la réforme du cadre des préfectures actuellement en cours; *c*) les effectifs budgétaires de la sûreté nationale comprenaient en 1944, 96.432 personnes. Ceux de 1947 comprendront seulement 62.653 personnes. La compression effectuée concerne donc 33.779 emplois, représentant 30 p. 100 du total. Les emplois ainsi supprimés comprennent 310 commissaires de police des cadres supérieurs, 647 commandants et officiers de paix, 25.000 fonctionnaires de police d'Etat, 7.602 agents des cadres annexes. L'effort de compression a porté en 1945 sur 13.512 personnes et sur 13.080 en 1946, soit au total une économie dès maintenant réalisée de 26.592 emplois. L'effort portera en 1947 sur 7.187 personnes; 2° un plan de regroupement des locaux administratifs du ministère de l'intérieur est depuis longtemps arrêté. Les crédits inscrits au budget extraordinaire de 1947, en vue de la réalisation des opérations immobilières nécessaires, demandés au titre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, ont été refusés par la commission des finances de l'Assemblée, suivie par cette dernière. La décision, dans ce domaine, appartient donc à l'Assemblée lorsqu'elle sera à nouveau saisie d'une demande de crédits. En ce qui concerne plus particulièrement les immeubles occupés par la sûreté nationale, la politique de regroupement des services a d'ores et déjà abouti à des résultats appréciables. 1.999 immeubles étaient occupés au 1er janvier 1946; au 1er juin 1947, il en reste 1.758. Au 1er juin 1946 500 immeubles étaient occupés en réquisition; au 1er juin 1947, il en reste 282. La poursuite du programme de regroupement se trouve freinée par des difficultés d'ordre administratif et surtout par l'insuffisance des crédits mis à la disposition de l'administration en cette matière. Enfin, le principe du regroupement dans les immeubles occupés avant 1939 ne peut être respecté en ce qui concerne les services de police. A cette époque, en effet, la majorité des services de police étaient municipaux et depuis l'étatisation, les locaux occupés en 1939 ont dû être libérés pour la plupart.

---

**2383. — M. Pierre-Grouès** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la situation faite aux familles dont un des leurs « mort pour la France » est inhumé à l'étran-

ger et qui, alors qu'elles obtiennent sous certaines conditions la gratuité du transport pour se rendre sur les tombes, sont dans l'obligation d'acquitter le coût du passeport exigé; et demande s'il ne pourrait pas, par interprétation de la disposition générale III, 2°, du tarif des droits de chancellerie qui stipule que la gratuité est acquise de plein droit quand elle est prévue par une disposition légale, prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaires pour accorder l'exonération des frais de passeport lorsque la gratuité du voyage est acquise au titre de la loi du 31 mars 1944. (*Question du 6 juin 1947.*)

*Réponse.* — Le tarif des droits de chancellerie ne s'appliquant qu'aux passeports et visas délivrés par nos consuls à l'étranger ne saurait être invoqué en la matière. D'autre part, le code du timbre ne contient aucune disposition spéciale pour les cas visés. Toutefois, pour tenir compte de l'intérêt particulier que présentent les personnes en cause, et après accord avec le ministre des finances et le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, des instructions ont été adressées aux préfets les autorisant, chaque fois que l'établissement d'un passeport collectif s'avérera impraticable, à délivrer, à concurrence de deux par famille, des passeports gratuits, d'une validité d'un mois, aux membres français desdites familles se rendant sur la tombe d'un des leurs « mort pour la France » et inhumé à l'étranger.

---

**2497. — M. René Arthaud** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les écoles de la commune de Bollène (Vaucluse) sont logées dans des locaux insalubres et insuffisants; que d'importants travaux sont actuellement en cours pour la construction d'ouvrages hydroélectriques, entraînant un afflux considérable d'ouvriers et accroissant tout naturellement la population scolaire; que, devant cette situation, la municipalité avait prévu un projet de constructions nouvelles approuvé par le ministre de l'éducation nationale; que l'édification devait avoir lieu sur un terrain appartenant à un propriétaire qui refusait toute transaction; qu'en conséquence, une procédure d'expropriation a été engagée; que plus d'une année s'est écoulée depuis la clôture de l'enquête à laquelle la population a donné dans sa quasi-unanimité une approbation totale; que, depuis, il semble qu'une obstruction systématique se soit développée car il n'y a plus eu aucune suite donnée à la procédure et le propriétaire du terrain se serait même publiquement vanté de la faire arrêter; et demande, en conséquence, où se trouve le dossier d'expropriation; quel est l'état de ce dossier et quels sont les délais encore nécessaires à l'aboutissement de la procédure qui permettra de doter enfin la commune de Bollène des locaux nécessaires pour le respect des dispositions constitutionnelles assurant le droit à l'instruction. (*Question du 13 juin 1947.*)

*Réponse.* — Le projet d'acquisition, par voie d'expropriation, d'une parcelle de terrain de 8 hectares environ, en vue de la construction d'un groupe scolaire à Bollène (Vaucluse), a été soumis à l'enquête d'utilité publique les 21, 22 et 23 novembre 1946. D'après la réglementation en vigueur (décret du 2 novembre 1945), le terrain dont l'expropriation est envisagée, étant d'une valeur supérieure à 150.000 francs, le projet de la commune de Bollène devait être soumis à la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public. Cet organisme a émis l'avis suivant dans sa séance du 21 mai 1947: « La commission saisie du projet d'acquisition, par voie d'expropriation, d'une parcelle de terrain de 3 hectares 08 ares 55 centiares, sise à Bollène (Vaucluse), en vue de la construction d'un groupe scolaire, considérant que le coût des travaux envisagés n'est pas précisé, a sursis à statuer et a renvoyé l'examen de l'affaire à une séance ultérieure, en demandant que le dossier soit complété par un devis des travaux prévus ». La commission de contrôle des opérations immobilières a donc statué six mois après la clôture de l'enquête; ce délai a été rendu nécessaire pour l'établissement d'un dossier complet, conformément aux directives de la présidence du Gouvernement (circulaires des 15 novembre 1944 et 11 avril 1947). Le préfet de Vaucluse a été informé de l'avis de la commission précitée. Dès réception du complément d'information demandé, l'affaire sera à nouveau portée à l'examen de la commission de contrôle des opérations immobilières. S'il y a lieu, le décret déclaratif de l'utilité publique interviendra ensuite en application du décret du 5 novembre 1926 sur la décentralisation.

---

## TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

**1629. — M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** sur quel texte législatif s'appuie l'article 3 du décret n° 46-451, excluant du bénéfice de la loi n° 46-1990 du 13 septembre 1946 les propriétaires de biens meubles et immeubles d'une valeur de 500.000 francs, alors que ces biens peuvent n'être productifs d'aucun intérêt ni fruit, que leur aliénation n'est pas toujours possible et que la conversion en viager du capital qu'ils représentent n'assurerait pas une rente égale à 4.500 francs. (*Question du 29 avril 1947.*)

*Réponse.* — Aux termes de l'article 2, 3e alinéa de la loi du 13 septembre 1946, l'allocation temporaire n'est due que si le total des ressources du requérant et de ladite allocation, n'excède pas 45.000 francs (ou 60.000 francs s'il s'agit d'un ménage). D'autre part, la loi précitée, en son article 6, prévoit qu'un décret déterminera les conditions d'application du titre Ier. Les dispositions de l'article 3 dudit décret, intervenu le 13 mars 1947, prises en accord avec le ministère des finances, ont eu pour objet de mettre un terme aux abus auxquels a donné lieu, particulièrement dans les localités rurales, l'application de la loi du 13 septembre 1946. Il est précisé que les chiffres de 500.000 et 750.000 francs ont été adoptés compte tenu du tarif R.C.N. actuellement applicable en vertu du décret du 25 avril 1946 aux déposants directs à la caisse des dépôts et consignations, lequel fixe à 12 fr. 07083 le prix à soixante-cinq ans d'un franc de rente viagère immédiate sur une seule tête à capital aliéné et à 15 fr. 32474 le prix d'un franc de rente viagère immédiate reversible en totalité à capital aliéné, les deux conjoints étant supposés âgés de soixante-cinq ans. Compte tenu de ce barème, le capital nécessaire pour obtenir une rente viagère de 36.000 francs, montant maximum des ressources dont peut disposer une personne seule pour obtenir l'allocation temporaire, est d'environ 440.000 francs; le capital nécessaire pour obtenir une rente viagère de 43.200 francs, maximum des ressources dont peut disposer un ménage pour que les deux conjoints puissent prétendre à l'allocation est d'environ 660.000 francs. Il a été prévu une marge de 60.000 francs ou de 90.000 francs selon qu'il s'agit d'une personne seule ou d'un ménage pour les biens d'usage aliénable. Il a paru naturel, en effet, que les personnes ayant des revenus insuffisants, mais possédant un capital, aliènent ce capital pour se procurer des moyens d'existence avant de faire appel à l'Etat.

---

**2095. — M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** la raison pour laquelle la loi du 31 mars 1947, instituant le supplément temporaire pour allocations familiales, en exclut de leur bénéfice les fonctionnaires et assimilés. (*Question du 20 mai 1947.*)

*Réponse.* — L'article 3 de la loi du 31 mars 1947 prévoit seulement l'extension du supplément temporaire, en faveur de certaines catégories de prestataires d'où sont exclus, notamment, les fonctionnaires et assimilés, en raison de l'augmentation des charges qu'elle aurait comportée pour le budget de l'Etat, contrairement à la politique de baisse inaugurée par le Gouvernement.

**2096. — M. Camille Lhuissier** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si une institutrice titulaire, en congé de maladie du 9 novembre 1946 au 31 janvier 1947, en congé de longue durée pour maladie mentale depuis le 1er février 1947, en traitement dans une clinique psychiatrique depuis le 22 novembre 1946, a droit aux prestations de la sécurité sociale depuis le 1er février 1947 au titre de longue maladie; dans la négative, si le conseil d'administration de la sécurité sociale peut accorder à cette maladie un secours exceptionnel, et comment doit se calculer le montant de ce secours. (*Question du 20 mai 1947.*)

*Réponse.* — Par circulaire du 23 mai 1947, toutes instructions utiles ont été données aux caisses primaires de sécurité sociale pour la prise en charge des maladies ayant débuté antérieurement au 1er janvier 1947. Dans ce cas, les prestations ne sont toutefois accordées que pour les soins dispensés postérieurement au 31 décembre 1946

---

## TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

**1856. — M. Charles Serre** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que les pensions attribuées aux cheminots retraités sont multipliées seulement par des coefficients variant de 6 à 5 alors que les fonctionnaires retraités bénéficient, depuis le 1er janvier 1947, de coefficients compris entre 6,8 et 5,8; et lui demande si l'administration entend proposer les mesures nécessaires pour mettre un terme à cette anomalie. (*Question du 6 mai 1947.*)

*Réponse.* — Le Gouvernement a décidé, le 12 juin 1947, d'appliquer à partir du 1er juillet prochain, les majorations de majoration: 6,8 au lieu de 6 pour les petites pensions et 5,8 au lieu de 5 pour les autres pensions. Le personnel de la S. N. C. F. bénéficiera ainsi des mêmes coefficients que les fonctionnaires.

---

**1912. — M. Paul Antier** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que, dans les régions dauphinoise et savoyarde, depuis plus de trente ans, les éleveurs bénéficient, auprès de la Société nationale des chemins de fer français d'un tarif extrêmement réduit pour le transport des moutons transhumant l'été dans les alpages alors que le plein tarif est payé pour les chevaux et les bovins; demande s'il ne serait pas possible d'envisager l'extension au transport du gros bétail des mesures prises en faveur des moutons, étant donné qu'il s'agit de deux cas absolument semblables. (*Question du 9 mai 1947.*)

*Réponse.* — La réalisation d'une telle mesure entraînerait pour la Société nationale des chemins de fer français, sans augmentation compensatrice du trafic, d'importantes pertes de recettes que la situation actuelle de son budget d'exploitation ne lui permet pas d'envisager.

---

**2334. — M. Charles Serre** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** s'il est exact que le paquebot *Pasteur* doit consacrer un voyage spécial au rapatriement d'Algérie de 4.000 prisonniers allemands alors que de nombreux Algériens sont dans l'impossibilité d'obtenir des places sur les lignes maritimes ou aériennes assurant la liaison entre l'Afrique du Nord et la métropole. (*Question du 3 juin 1947.*)

*Réponse.* — Le paquebot *Pasteur* a embarqué à Alger 3.760 prisonniers de guerre allemands; 212 couchettes ont été occupées; 300 couchettes sont restées inutilisées. Toutes les dispositions nécessaires ont été prises par le département des travaux publics et des transports pour que les services maritimes reliant la métropole à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc, soient renforcés pendant la période des vacances. Plusieurs navires supplémentaires seront mis en ligne et offriront une capacité de transport suffisante pour faire face à la totalité des demandes.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.